# PARIS-CENTRE

Quinzième année. - N° 5.351

ABONNEMENTS :

| | 1 an | 6 m. | 3 m. |
|---|---|---|---|
| Nièvre et limit. | 44.» | 25.» | 13.» |
| Autres départ. | 52.» | 28.» | 15.» |
| Union postale | 62.» | 34.» | 18.» |

TELEPHONE : 2.12 et 2.18

**Régional Quotidien**

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

JEUDI 18 OCTOBRE 1923


*L'Oncle Tom offre aujourd'hui la page 4 à ses enfants et leur souhaite, à tous, bon amusement.*

Le voyage en France de M. Masaryk

## La Tchéco-Slovaquie et la France

En prenant la plume pour commenter la manifestation de politique européenne que constitue la visite à Paris de M. Masaryk et de M. Bénès, un mot me trotte dans la tête. Mot de gavroche que traduit en un raccourci saisissant, une pensée profonde : « La France n'a donc plus que des amis en espadrilles ! » Ceci dit sans aucune irrévérence pour des hôtes fort respectables. La boutade vise une situation d'ensemble évidemment très frappante. Autrefois, quand les foules se pressaient le long de l'avenue triomphale c'était pour acclamer de puissantes alliances ou du moins l'apparence de grandes forces. Maintenant nous saluons des clients qui ont besoin de notre concours.

Tout n'est pas mauvais, certes, dans le changement. Il y a quelque chose de flatteur à se voir sollicité. Cela prouve, tout au moins que l'on a des moyens. Il fut un temps où la politique française faisait merveille en utilisant une large clientèle. Mais en ce temps là la politique française n'était pas à la merci d'un revirement électoral ou mieux d'une reprise parlementaire. De plus la France avait une situation sans rivale en Europe. Aujourd'hui pas de sécurité du lendemain et une Europe complètement déséquilibrée. Si on a détruit la monarchie des Habsbourg on a laissé subsister le bloc Bismarckien et le monstre Bolchevik. C'est dans cette situation paradoxale que les états nés du grand bouleversement se suspendent à notre sabre quand ce n'est pas à notre portemonnaie. Tchéco-Slovaquie, Serbie, Roumanie, Pologne seront peut-être un jour des éléments de force. Pour le moment, ce ne sont que des poids à remorquer.

Comprennent-ils au moins que tout leur avenir est lié à la fortune de la France et que leur perte serait certaine si la France ne menait pas jusqu'au terme impitoyable la liquidation de la question allemande ?

### *LE BIZARRE DÉCOUPAGE*

Le cas est particulièrement frappant pour la Tchéco-Slovaquie. Avez-vous jamais regardé sur la carte ce bizarre découpé qui s'étend tout en longueur comme une barrière en travers des débris de l'effondrement pangermaniste. La couverture interne du nouvel état n'est pas moins paradoxale que son dessin géographique. Deux parties nettement distinctes : la Bohême et la Slovaquie. Dans la première, un noyau tchèque entouré de trois millions d'Allemands. Dans la seconde, des Slovaques qui n'aiment pas du tout les Tchèques additionnés d'un fort élément Maggyar. Cet assemblage artificiel pourra-t-il se maintenir ? Bien téméraire qui oserait l'affirmer. Ce qui est bien certain en tout cas, c'est que la seule chance de consolidation est l'anéantissement sans retour de toute puissance germanique.

La politique de réalisation de la Ruhr devrait donc n'avoir trouvé nulle part d'approbation plus sincère et d'appui plus convaincu que dans la république Tchéco-Slovaque. Ce petit état n'a même pas les raisons qui font osciller la Belgique entre Paris et Londres. Une nation exclusivement continentale ne devrait connaître que l'arbitre de l'équilibre continental.

### *LA POUDRE AUX YEUX*

En est-il ainsi ? M. Masaryk et M. Bénès ont-ils choisi fort adroitement l'heure du triomphe pour venir affirmer avec éclat qu'ils se solidarisent pleinement avec la politique de M. Poincaré ? Ce n'est pas ainsi que les choses ont été réglées. La manifestation devait se produire au début de l'année et a été retardée uniquement par la mort de Madame Masaryk. Elle a été réglée dans l'esprit étroit de nos services de propagande qui croient avoir tout fait et s'attachent aux gestes extérieurs. Toujours la méthode de la poudre aux yeux.

Certes, la Tchéco-Slovaquie ne se sent pas en état de se passer du concours de la France. Elle saura nous cajoler autant qu'il faudra. Mais nous nous exposerions à de grosses désillusions si nous comptions trop sur elle. Rappelons-nous ce qui s'est passé au moment où les armées rouges marchaient sur Varsovie

Si la France commettait l'imprudence de sortir de la route Poincaré pour recommencer à chevaucher la chimère, malgré la science de M. Masaryk et la valeur de M. Bénès, nous ne donnerions pas lourd de l'avenir de la Tchéco-Slovaquie et la visite actuelle ne serait pas, comme nous le souhaitons, la première d'une longue série.

SAINT-BRICE.

## Les deux présidents visitent le poste de TSF de Sainte-Assise

Melun, 17 octobre. — M. Masaryk, président de la république tchécoslovaque, accompagné de M. Millerand, président de la République Française et de M. Bénès, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, Le Trocquer, ministre des travaux publics, Lafont, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. et de Fouquières, directeur du protocole, a visité le poste de télégraphie sans fil de Sainte-Assise.

Parti de l'Elysée en automobile, les illustres visiteurs sont arrivés à 10 h. 15 au château où ils ont été reçus par M. Jules Cambon, président du conseil d'administration de la compagnie Radio-France, à laquelle appartient la station, par le général Ferrie, directeur de la radiotélégraphie militaire.

A travers les allées pavoisées de drapeaux tchécoslovaques et français les présidents et leur suite ont parcouru les divers bâtiments de la station. A l'entrée des bureaux, M. Girardeau, administrateur directeur, leur a souhaité la bienvenue et leur a expliqué que grâce au consortium des compagnies françaises de T. S. F., la France est maintenant au premier rang de cette science.

### Un message de M. Millerand

M. Millerand a, dans la salle des transmissions, lancé par T. S. F. le passage suivant aû monde entier :

*« En venant visiter avec son Excellence, le Président de la République tchécoslovaque, le grand centre électrique de Ste-Assise, le Président de la République française est heureux d'adresser à toutes les nations alliées et amies de la France et en particulier à la noble nation tchécoslovaque, l'expression de la profonde sympathie et de l'amitié du gouvernement et du peuple français. Le centre de Ste-Assise mettant maintenant la France en communication directe avec tous les points du monde, le Président de la République française souhaite que les ondes lancées par Ste-Assise soient toujours des messagères de paix, des ouvrières de collaboration fraternelle entre tous les peuples. »*

Ce message a dû être reçu aussitôt dans tous les continents.

Les deux présidents ont assisté ensuite à des essais de communication du poste de radio France avec Pékin. Ces essais ont été satisfaisants. Les signaux de Ste-Assise ont été fort clairement perçus dans la capitale chinoise.

Les deux chefs d'Etat ont ensuite regagné Paris, vivement acclamés par les habitants des cités traversées. Après avoir accompagné M. Mazaryk au ministère des affaires étrangères, M. Millerand est rentré à l'Elysée.

**VOICI DES PRIX D'UNE VALEUR DE PLUSIEURS MILLIERS DE FRANCS**

***

**Le temps c'est de l'argent**

***

LES QUESTIONS SUIVANTES SERONT POSÉES :

*1° Quel temps fera-t-il, dans la région du Centre, le jour de Noël 1923 ?*

*2° Quelle sera la température la plus élevée ?*

*3° Quelle sera la température la plus basse ?*

*4° Quelle sera la direction du vent ?*

***

(Les réponses gagnantes seront celles qui se rapprocheront le plus du Bulletin météorologique émis par la Tour Eiffel)

***

**A partir du 1er novembre 1923, Lecteurs Lectrices n'oubliez pas de découper les bons si vous voulez prendre part au GRAND CONCOURS DU TEMPS du PARIS-CENTRE**

PITOYABLES MANOEUVRES

## M. Von Hoesch fait une visite inutile à M. Poincaré

*Il faut que l'Allemagne paie nous parlerons ensuite*

Paris, 17 octobre (*du rédacteur diplomatique du* Paris-Centre, *Paris*. — L'entrevue de M. Poincaré et du chargé d'affaires allemand a eu lieu ce matin. Elle a duré trois quarts d'heure, de midi moins le quart à midi et demi.

La conversation s'est déroulée exactement comme nous l'avions laissé prévoir

Le chargé d'affaires allemand a essayé d'amorcer une conversation, en cherchant à démontrer que l'Allemagne a fait tout ce qu'elle pouvait pour mettre fin à la résistance passive. Il n'a pas manqué d'utiliser l'argument que nous avons donné : « L'Allemagne a perdu sa vache, on ne peut plus lui demander du lait ».

Il a essayé de démontrer la nécessité des mesures qui ont été prises depuis quelques jours par M. Stresemann et qui sont singulièrement opposées aux intérêts des alliés ; par exemple la suppression du kohlensteuer, la suppression des licences aux exportations et surtout le refus de rembourser aux industriels les prestations en nature. M. von Hoesch a fait remarquer que la crise d'inflation a produit de tels effets sur le marché intérieur allemand que si on ne supprimait pas les impôts et si on ne rouvrait pas la porte aux exportations proprement dites, l'Allemagne allait tout droit à la famine et la détresse par le froid et il a fait remarquer d'autre part que le gouvernement ne pouvait pas recommencer à rembourser les prestations en nature avant d'avoir remis de l'ordre dans ses finances, étant donné qu'à l'heure actuelle le remboursement d'une seule tonne de charbon représentait quelque chose comme 80 milliards de marks. Or il faudrait rembourser 1.600.000 tonnes de charbon par mois que l'Allemagne devrait fournir aux alliés, si on reprenait le programme des prestations qui existaient avant le mois de janvier. M. von Boesch a laissé au gouvernement français des mémoires pour justifier cette thèse et pour expliquer que des instructions ont été données aux fonctionnaires afin de reprendre leurs fonctions sous les ordres des autorités d'occupation.

Comme nous l'avions laissé prévoir, M. Poincaré s'est bien gardé d'engager une discussion. Il s'est borné à faire remarquer au chargé d'affaires allemand que, d'après la déclaration de Bruxelles, la France et la Belgique se sont engagées à n'accepter aucune discussion avec l'Allemagne avant que la résistance passive ait cessé, c'est-à-dire avant que les choses soient rétablies dans l'état où elles se trouvaient le 11 janvier. Cela suppose non seulement la reprise du travail, mais la reprise des prestations en nature. Il appartient au gouvernement allemand seul, de trouver des moyens de rembourser ses prestations à ses industriels. Fait curieux, la même démarche a été faite, ce matin même, à Bruxelles, auprès de M. Jaspar, et le ministre des Affaires étrangères belge a fait exactement la même réponse que M. Poincaré. Il est évident que les Allemands ont essayé une petite manœuvre pour tâcher de surprendre un désaccord entre la France et la Belgique. Ils ont été encore une fois pour leurs frais de malice.

## L'explosion de Varsovie

*Une centaine de terroristes sont arrêtés*

Varsovie, 17 octobre. — Le gouvernement est persuadé que l'explosion du fort est due à l'œuvre de terroristes.

Une centaine de personnes soupçonnées d'opinions communistes ont été arrêtées.

### La Chambre des représentants d'Oklahoma défend le Ku-Klux-Klan

New-York, 17 octobre. — On mande d'Oklahoma que la chambre des représentants de cet Etat a voté à l'unanimité, contre une résolution proposant d'expulser tous les membres du Ku-Klux-Klan de la législature. La question de faire une enquête sur la majorité des membres de cette société a été également rejetée.

LA MACABRE DÉCOUVERTE EN SEINE

## *On n'a pas encore pu identifier la femme coupée en morceaux*

Tout ce que l'on peut dire c'est qu'elle était sur le point de devenir mère

Melun, 17 octobre. — D'où vient le corps mutilé trouvé dans la Seine ?

Une femme coupée en morceaux, drame horrible et d'autant plus que la victime était sur le point d'être mère ; tel est le crime affreux qui retient actuellement la pensée de tous et dont nous avons donné la nouvelle hier.

Les vêtements de la femme laissent croire qu'elle appartenait à la classe moyenne. Le tronçon humain retrouvé à Livry portait une chemise de toile fine brodée à la main et où l'on distingue l'initiale « D ». Le cache corset est simple et le linge de corps n'est pas de ceux légers et souples que mettent les femmes qui suivent la mode. C'est le linge solide qu'on trouve dans les armoires des provinces, fleurant bon la lessive et la lavande ; un jupon de crépon rose, un corset de jersey souple, une robe bleue rayée de jaune et de rouge, un corsage de soie orné de skungs ; un tablier-blouse bleu à pois blancs recouvrait ces vêtements.

Tout ceci est actuellement au palais de justice de Melun où M. Dumay, juge d'instruction, attend un inspecteur de la première brigade qui est maintenant chargé de l'affaire.

D'autre part, M. Corvoisier, mécanicien à Melun, a identifié, ce matin, la pièce mécanique qui maintenait le débri funèbre dans l'eau.

Après un sérieux examen, M. Corvoisier déclara que cette pièce était le tambour de frein arrière d'une camionnette 15 CV, provenant sans doute des stocks de guerre.

De tout cet examen, si l'on veut s'en rapporter, d'autre part, aux premières déclarations des témoins qui ont remarqué le sectionnement des membres, effectué à l'aide d'une scie probablement, il semble résulter que l'assassin possédait bien des pièces qu'on trouve couramment dans les garages d'automobiles.

Cela complique la tâche du juge d'instruction, car le tronc de la malheureuse a bien pu, en toute logique, être amené en camionnette à Livry, puis ensuite jeté dans la Seine.

Il reste évidemment l'enveloppe qui entourait le funèbre paquet. Cette enveloppe est un morceau rayé de rouge d'une toile de tente parasol qu'on emploie fréquemment dans les jardins de banlieue ou au bord de la mer.

Cet après-midi, M. Dumay, juge d'instruction, est allé sur les lieux où l'on découvrit le cadavre.

Ce crime mystérieux peut amener bien des déductions.

## Vive Dugny, n'est-ce pas ?

Paris, 17 octobre. — La commune de Dugny se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses obligations normales de scolarité et d'assistance, et cela pour deux raisons : par suite de la précarité de ses ressources et... Devinez par suite de quoi encore? On vous le donne en cent. On vous le donne en mille.

— Par suite du développement trop rapide de sa population!

Oui, il y a en France, il y a dans le département de la Seine, des communes qui n'arrivent pas à faire face à leurs obligations *parce qu'elles ont trop d'enfants*, parce qu'il leur en vient plus qu'il n'était prévu à certains articles du budget! Voilà qui vous remet le cœur d'aplomb et qui vous donne, n'est-il pas vrai? des envies de pavoiser, de vous abandonner à l'optimisme. Vive Dugny, en tout cas...

Mais au fait qu'est-ce que l'Etat propose pour Dugny? Il va l'accabler d'honneurs, de discours, de subventions — de subventions surtout ?

— Le préfet de la Seine est en train d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de demander Espérons qu'il trouvera qu'il y a lieu.

### UN ENFANT TOMBE D'UN TRAIN

Verdun, 17 octobre. — Le jeune Sandelli, 5 ans, se trouvant dans le train de Verdun à Metz en compagnie de sa mère, est tombé sur la voie où il a été relevé avec de graves blessures. Transporté à l'hôpital d'Etain, il est mort presque aussitôt.

## Décorons la poitrine des vieux qui en 1870 furent des gosses héroïques

### Me Xavier Vallat a déposé en leur faveur un rapport sur le bureau de la Chambre

« Nous sommes sans conteste le pays où la valeur attend le moins le nombre des années ,et il y a eu au cours de la dernière guerre pas mal de trop jeunes Français qui désertèrent la maison paternelle pour suivre un régiment qui passait... »

M. Xavier Vallat, député de l'Ardèche, commence ainsi son rapport qui réclame en faveur des soldats-enfants de 1870-71 le droit au port du ruban vert et noir.

A la dernière guerre, on estima d'une manière générale que le théâtre des opérations n'était pas un théâtre pour enfants et on fit reconduire à leur famille les trop jeunes volontaires.

### Le seul exemple

A ma connaissance, dit M. Xavier Vallat, le jeune du Jonchay, aujourd'hui lieutenant aux dragons, demeure le seul exemple qui ait réussi dans cette gaminerie héroïque. Encore eût-il besoin de complices hauts placés, et profita-t-il, à 14 ans et demi de ce qu'il était au Maroc pour s'engager au tabor marocain, en se présentant comme un indigène âgé de 18 ans. Le lieutenant-colonel son père, aujourd'hui générale du Jonchay, commandait justement le tabor ; il voulut bien se laisser persuader par l'effronté mensonge du gamin et croire que la relativité einsteinienne s'appliquait avant la lettre à la naissance de son fils dans le temps et dans l'espace, et c'est ainsi que le petit-fils du général de Sonis, moyennant sept années de campagne ininterrompues, put être à 21 ans officier de la Légion d'honneur.

### Au cours de l'année terrible

Au cours de l'Année terrible, on se montra moins sévère pour l'enfance, et l'on accepta dans les bataillons de la garde nationale de Paris, l'incorporation volontaire de pupilles dont l'âge variait entre 10 et 18 ans. Ils étaient tambours, clairons ou plantons, portaient un uniforme avec le numéro de la compagnie et du bataillon auxquels ils appartenaient et touchaient la solde des gardes nationaux.

Les textes législatifs de 1911 et 1912, relatifs à l'attribution de la médaille commémorative de 1870-1871, ont donné droit au port de cette médaille aux enfants qui avaient plus de 14 ans lors de leur incorporation.

Les autres, qui ne demeurent plus qu'une trentaine, à part quelques exceptions déjà récompensées, attendent toujours, faute d'un texte de loi, de voir leur geste patriotique et charmant souligné par la reconnaissance nationale.

MM. Georges Berry et Abel Lefèvre avaient déposé, le 19 février 1914, une proposition de loi tendant à accorder la médaille avec agrafe à tous les enfants, quel que soit leur âge, enrôlés volontairement dans la garde nationale.

Cette proposition donnait également le droit à l'insigne commémoratif aux enfants mineurs de 18 ans qui, bien que non incorporés pendant la guerre, ont accompli un acte de courage civique ; et on ne peut trouver cela excessif, lorsqu'on se souvient que la médaille commémorative de 1870-1871 a été accordée non seulement à tous ceux qui se trouvaient sous les drapeaux, aux infirmiers et infirmières, mais aussi à tous ceux qui eurent à quitter Paris en ballon pour accomplir un service public.

La proposition de MM. Georges Berry et Abel Lefèvre étant devenue caduque, a été reprise par M. Henry Paté.

M. Vallat est d'avis qu'il faudrait l'adopter le plus tôt possible. On ne voit pas d'ailleurs en quoi son adoption pourrait nuire à qui que ce fût...

## LE CORPS DE MANEYROL EST RAMENÉ EN FRANCE

Le Bourget, 17 octobre. — Le corps du regretté Maneyrol, parti de Lympne en avion, ce matin à 10 h. 45, est arrivé au Bourget à 12 h. 45. Il a été reçu par les deux frères du vaillant pilote et par le colonel Casse, commandant le centre aéronautique. Un piquet du 34e d'aviation rendait les honneurs.

La dépouille a été placée sur un fourgon funéraire et transporté au Val-de-Grâc

## 400 grévistes de la faim à la prison de Dublin

Dublin, 17 octobre. — Quatre cents prisonniers politiques font en ce moment la grève de la faim à la prison de Montjoie, à Dublin, depuis dimanche matin, à la suite du refus des autorités de les mettre en liberté.

*LE POÈTE DE CHEZ NOUS*

## Pour glorifier Achille Millien

### Les membres d'honneur du comité

Voici la liste des Membres d'honneur du Comité Achille Millien, qui a été constitué mardi au « Paris-Centre », ainsi que nous l'avons dit hier :

MM. Alapetite, Vicomte d'Anchald, Aubert, Aumeunier.

MM. Baron, Barrère, ambassadeur de France à Rome, Henri Bachelin, Jean Bonnerot, Marquis du Bourg de Bauzas, Abbé Bourgoin, Bouroux, Charles Brunot, Henry Buriot-Darsiles, Max et Henri Buteau, Dr Brouillet, Bertrrand, proviseur du Lycée.

Mme Louis de Courmont, MM. Charpentier, Abbé Chouet, Cogny.

MM. Cyr Deguergue, Deslignères, Dif, Duminy.

MM. Sylvain Floréal, Follereau, Forest, Franc-Nohain.

MM. Garcement, Gautron du Coudray, Giraud, Charles Girault, membre de l'Institut, Gonin, Groslard, Emile Guillaumin, Guillerand.

MM. le docteur Lebœuf, général Lequime.

MM. Auguste Mahaut, Henry Malherbe, Maurice Maréchal, Alix Marquet, Auguste Matisse, Méchin, Abbé Meunier, Maurice Mignon, Morizot-Thibault, membre de l'Institut, Jacques Morian.

MM. Pelletier, Albert Perrin, Gaston Picard, Gaston Pichot, Abbé Pouquet, Jules Pravieux.

Mme Jules Renard, Dr Jules Renaud, Romain Rolland, Romeuf, Abbé Roumier.

MM. de Sainte-Marie, Saint-Sorny, Soulat.

MM. le général Taverna, de Terline, général Thévenet, Thiénard, Thoreau, Marquis de Tracy.

### L'opinion de M Berthault

*Monsieur le Rédacteur en Chef,*

*Glorifier notre ami Achille Millien! Tous ceux qui le connaissent sont d'accord sur ce point, et je ne saurais rester indifférent à la question posée par « Paris-Centre » Je viens donc donner ma bien modeste opinion :*

*Déjà exprimé par des personnes très autorisées, mon avis est celui-ci : Le plus pressé est tout d'abord de répandre largement l'œuvre du poète pour la mieux faire connaître; c'est le meilleur moyen de faire aimer et admirer le maître comme il mérite de l'être.*

*Ensuite, dès que tous les efforts auront été faits en ce sens, il y aura lieu de songer à faire élever une statue au poète de chez nous.*

*Veuillez agréer, etc...*

CL. BERTHAULT

### L'opinion d'une lectrice

*Monsieur le Rédacteur en Chef,*

*Tout n'a pas été dit au sujet de notre poète; ou du moins vos correspondants n'ont fait jusqu'ici qu'effleurer une des gloires du Maître. Je veux parler de sa grande bonté, de sa charitable compassion pour les déshérités et les malades.*

*On m'a parlé d'une pauvre femme de Beaumont atteinte d'un mal répugnant qu'il a soignée jusqu'à la fin avec un dévouement de sœur de charité.*

*Ne croyez-vous pas que, pour bien faire connaître le poète, il serait utile de mettre en lumière sa belle vertu?*

*Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, mes sentiments distingués.*

*(Une lectrice assidue)*

### Et celle d'un étudiant

*Monsieur le Rédacteur en Chef*

*Si j'ai bien lu, vos colonnes sont ouvertes non seulement aux Artistes nivernais, mais aux Nivernais tout court, et cela me permet à moi aussi de vous donner mon avis.*

*Tout le monde est d'accord pour dire qu'une édition des œuvres du Maître nivernais sera assurément la plus belle statue qu'on pourra, sans blesser la modestie, lui élever de son vivant.*

*Mais n'y a-t-il pas d'autres moyens possibles? Guy vous a parlé d'une rue du 13e, pourquoi n'y aurait-il pas à Nevers une rue Achille Millien? Et pourquoi pas aussi une journée Achille Millien? Je me représente très bien une séance au théâtre municipal, où de gracieuses jeunes filles cos-*

MM. Millerand et Masaryk sortant de l'Hôtel de Ville à Paris

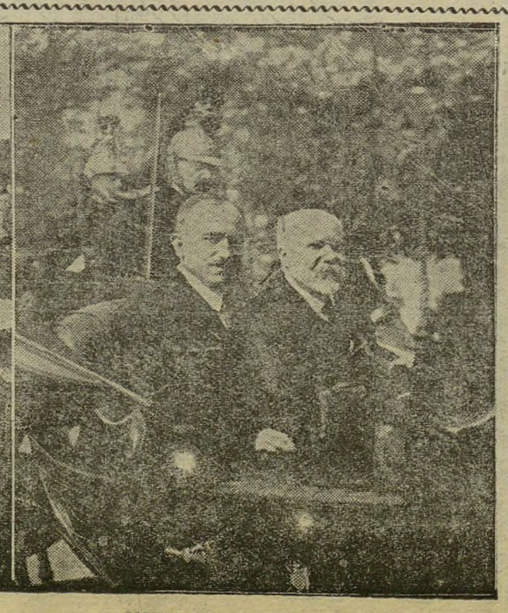

MM. Poincaré et Benes

MM. Millerand et Masaryk

Sur la tombe de l'Inconnu

*tumées en nivernaises chanteraient en rondes ces vieilles chansons que savaient nos grand'mères et que le poète Millien a pieusement recueillies.*

*Parfois les grandes idées viennent d'en bas; moi qui ne suis ni poète, ni artiste je vous soumets donc celles-ci : rue Achille Millien, journée Achille Millien.*

*Recevez, Monsieur le Rédacteur en Chef l'expression de mes meilleurs sentiments.*

(Un étudiant Nivernais).

**Dont acte.** — Nous remercions très vivement M. Jacques Lagardette, Les Bernards, au Donjon (Allier) de son offre généreuse.

Sa lettre sera soumise à la prochaine réunion du Comité Achille Millien.

***

**Convocation.** — Les membres du comité Achille Millien sont convoqués à la réunion qui se tiendra à la bibliothèque municipale jeudi 18 octobre à 15 heures.

Ordre du jour : Choix des pièces qui seront destinées à être publiées.

Les membres du comité sont également convoqués le samedi 20 octobre à 14 heures au Musée.

Ordre du jour : Continuation des travaux.

## LES COURSES

### MERCREDI AU TREMBLAY

Prix Spec. — 1. Santa Cruz, à M. Michel Pantall, Eude ; 2. Ballad II, à M. A. L. Le Héron, X... ; 3. Touch Wood, à M. Marcel Boussac, Ryan.

Pari-mutuel : pesage : 225, 44,50, 23,50, 17 ; pelouse : 81, 17,50, 10, 9,50.

Prix Protector. — 1. Créditable, à M. S.-J. Fozue, Englander ; 2. Benuasil, à M. B.-A. Seward, Vatard ; 3. Perséphine, à M. J.-D. Cohn, Keogh.

Pari-mutuel : pesage : 21, 13, 47,50, 17,50; pelouse : 12,50, 7, 24, 9,50.

Prix Wisky. — 1. Rocantin, à M. G. Bourgeois, Le Provost; 2. Triomphal, à M. E. Ambiatelos, Bellier.

Pari-mutuel : pesage : 24,50, 16,50, 31 ; pelouse : 14, 9,50, 14.

Prix Edgard-Gillois. — 1. Massine, à M. Henry Ternynck, A. Sharpe.

Pari-mutuel : pesage : 16.50 ; pelouse : 7.

Prix Trespas. — 1° Songeuse II, S.W. Beer, M. Allemand ; 2° Polyeucte, Henri Count, J. Jennings ; 3 La Fileuse, Jean Arditi, R. Ferré.

Paris-mutuel : pesage : 34, 29,50, 58,50, 33,50 ; pelouse : 31, 14, 30, 14,50.

Prix Baron. — 1° Styx, Jacques Marx, M. Allemand ; 2° Queens S.W. Emile Deutsch ; 3° Majorque, Jules Aninat, H. Semblat.

Paris-mutuel : pesage : 36, 18,50, 22,50, 26 ; pelouse : 25, 9,50, 12,60, 12.

## CONCERT « RADIOLA »

A 12 h. 30 : cours des cotons du Hâvre, Liverpool et Alexandrie; communiqué des Halles; cours des cafés : informations

A 12 h. 45: Radio-concert par l'orchestre tzigane Radiola

A 13 h. 45 : cours de la bourse de Paris, changes et valeurs.

A 16 h. 30 : cours de la Bourse de Commerce de Paris (blé, avoine, sucre, etc); cours des métaux ; cours de la Bourse de Paris; changes et valeurs; informations générales.

A 16 h. 45 : Radio-jeudi pour les enfants avec le concours de M. Saint-Julien et de M. Laporte.

1. Sur des airs connus (Paul Wachs); 2. Chansons, M. Saint-Julien ;3. Fantaisie sur la Petite Mariée (Lecocq); 5. Le Colonel du 803° à la répétition (Rollini), monologue dit par Radiola; 6. Chansons; 7. A la Chambrée (Matrat et Fordyce), comédie en un acte; 8. En Route (Malherbe).

A 17 h. 45 : cours des cotons; résultat des courses; informations parlementaires et judiciaires.

A 20 h. 30 : informations ; 21 heures : radio-concert bonimenté par l'humoriste Jules Moy, avec le concours de Mme Lodia Châtel; radio-chronique de l'écran.

1. Ouverture de la Part du Diable (Aubert); 2. Légende de La Montagne (Walter), flûte; 3. Mme Lodia Châtel dans son Répertoire ; 4.Boléro (Ravina), violon; 5. L'humoriste Jules Moy, dans l'une de ses œuvres; 6. Valse de Mamzelle Boy Scout (Goublier); 7. Vieille Chanson ((Droeghmans), violoncelle; 8. Radio-chronique de l'écran; 9. Deux airs de ballet; 10. Mme Lodia Châtel, dans son Répertoire; 11. Ballet Egyptien (Luigini).

De 22 heures à 22 h. 45 : Radio-dancing par l'orchestre spécial Radiola.

## Station de l'Ecole supérieure des P. T. T.

A 21 heures, audition du « Barbier de Séville », comédie en 4 actes de Beaumarchais, avec le concours de Mlle Odette Dalmont (Rosine); de MM. Max de Rieux, de l'Odéon (Almaviva); Marcel Roma (Bartholo); Robert Duperier (Dom Bazile); Maurice Rédarès (La Jeunesse); Marcel Ledoux (Léveillé); Jean Authier (Le Notaire); Georges Schaller et Loc Barthus, de l'Odéon (Figaro).

Régisseur : M. Georges Schaller. Notices de M. Eugène Jacob.

## Concert de la Tour Eiffel

A 18 h. 10 : concert avec le concours de M. Landeroin Ladrat, compositeur, de M. Robert Max, basse chantante, et de M. Saada, ténor africain.

Programme : Contes Malgaches, diction; A la Source; Danse gracque, piano.

## PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 17 octobre. — *Temps probable pour la région parisienne :*

*Beau temps, brumeux, vent variable faible ou nul. Brouillard, puis ciel peu nuageux avec belles éclaircies. Température en faible baisse, minimum température, environ 0°.*

*Temps probable pour la région du centre :*

*Beau temps, brumeux et déjà froid. Vent d'est 2 à 4 mètres. Brouillard, puis ciel nuageux avec éclaircies. Gelée, température stationnaire. Minimum température, environ 2°.*

*Temps probable pour la région du massif central :*

*Mêmes prévisions que pour la région du centre.*

## HALLES CENTRALES DE PARIS

VIANDES, — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1° qualité, 6.50 ; aloyau, 1° qualité, 9.00; paleron, 1° qualité, 5.00. Mouton. — Entier, 1° qualité, 10,50 ; épaule 1° qualité, 8.50; poitrine, 1° qualité, 5.70.

Veau. — Entier ou demi, 1° qualité, 9,00.

Porc. — Demi-porc, 1° qualité, 8,60.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 7 à 10 fr.; oies, le kilo, 6 à 8 ; poulets Chartres, 10 à 11,75 ; poules toutes provenances, 9 à 10,50.

LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 60 à 80 ; pommes de terre chair jaune 42 à 44 fr. ; pommes de terre chair blanche, 40 à 54 fr.

BEURRES. — Charente, Poitou, 11 à 16,80 ; Touraine, 12 à 16,20 ; Normandie, 10,50 à 14,80.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 620 à 750 fr. ; Bourbonnais, Nivernais, 480 à 680 ; Touraine, 610 à 790 ; étrangers, 380 à 540 ; 520 à 600.

## Foires & Marchés de la Région

SANCOINS. — Veaux, 5,80 le kilo ; moutons, 5,20 le kilo ; porcs, 5,70 le kilo ; poulets, de 24 à 34 fr. la paire ; oies, de 45 à 65 fr. la paire ; lapins, de 10 à 22 fr. la pièce ; beurre, de 11 à 12 fr. le kilo ; œufs, de 6 à 6,25 la douzaine.

TOUCY. — On cotait : Vaches, 5 fr. 75 à 6 fr. 50; veaux, 8,50 à 9,50; moutons, 6 à 7 fr.: gros porcs, 9 fr. 50; nourrains, 320 à 450 la pièce; petits porcs, de 150 à 260 ; Beurre, 11 fr; œufs, 6 fr. 50; poulets, 25 fr. la paire; canards, 22 francs; oies, 55 francs.

# Dernière Heure

DEUXIEME EDITION —o— TROIS HEURES DU MATIN

## Un auto-car tombe dans un ravin au Maroc

### 15 morts, 11 blessés

Casablanca 17 octobre. — Une auto-car faisant le service de Rabat à Casablanca a capoté cet après-midi à l'oued Mellah, à 22 kilomètres de Casablanca. Le véhicule roula dans un ravin profond à cet endroit de 8 mètres où il vint s'écraser. Il transportait environ 70 indigènes. On compte 15 morts et 11 blessés. Les causes de ce grave accident son encore indéterminées.

### RENVERSÉE PAR UNE AUTO

Versilles, 17 octobre. — Une domestique, Mlle Marthe Kulhmann, 18 ans, demeurant à Paris, 164, rue de Courcelles, se disposait à traverser la chaussée au lieu dit la Jonchères, avenue de Paris à Rueil, lorsqu'elle fut surprise par une auto conduite par M. Marius Sapoli, de Lyon. La ieune fille fut relevée avec de graves blessures à la tête et une fracture à la jambe droite etu l'on craint en outre une fracture du rocher. Elle a été transportée dans un etat grave à l'hopital de Rueil.

### ASSASSINÉE PAR SON DOMESTIQUE

Valenciennes, 17 octobre. — Mme Guelton, femme du maire de Bruille-Saint-Amant, 51 ans, a été trouvée assassinée à son domicile. L'attitude du domestique de ferme, Baero, 33 ans, ayant paru étrange, on l'interrogea. Baero qui habite depuis 20 ans la maison, finit par avouer et a été écroué.

### UNE MAISON S'ECROULE

#### Deux victimes

Pau, 17 ocobre. — Cet après-midi, un vieil immeuble appartenan tà la ville et abritant 9 personnes s'est subitement écroulé. Par un hasard extrordinaire, deux locataires seulement furent blessés légèrement Mme Ducroc et un de ses enfants. Une pierre de 100 kilos fut projetée dans la maison d'enface et tomba au pied d'un lit où se trouvait une femme prête d'accoucher sans la toucher. On recherche maintenant si aucun passant n'a été enseveli sous les décombres.

### DELVAL ATTEND SON CHATIMENT

Toulon, 17 octobre. — Marcelin Delval, condamné à mort par les assises du Pas-de-Calais pour assassinat de deux gendarmes et par le jury du Var pour assassinat de M. Charles Blanc, directeur de la police d'Etat de Toulon ,es tarrivé ce soir ramené de la prison de Saint-Omer. Le bandit attendra à la maison d'arrêt de Toulon l'heure de son châtiment.

### ENTRE MATELOTS

Nantes, 17 octobre. — A bord du vapeur norvégien « Papelare », en déchargement dans le port de Nantes, une rixe a éclaté entre deux matelots chauffeurs. L'un d'eux, s'armant d'un poignard, en porta plusieurs coups dans le dos de son adversaire, Andersen Ragnad, 23 ans, qui dut être admis d'urgence à l'hôpital.

Le meurtrier qui avait pris la fuite, après s'être débarrassé de son arme, a été arrêté et mis à la disposition du consul de Norvège.

### DEUX CRIMINELS DEVANT LES ASSISES DU LOIRET

Orléans, 17 octobre. — La cour d'assises du Loiret s'est occupée de l'assassinat de la Chapelle Saint-Mesmin, près d'Orléans. Il s'agit d'une crime odieux récemment découvert, mais qui remontait à 1919. Les inculpés Eatton et Bourges ont assassiné pour la voler ,leur voisine, âgée de 88 ans, Mme veuve Blanchard. Après l'avoir étranglée, ils l'achevèrent en la pendant à une poutre de sa grange. Devant la justice, les deux criminels dont les femmes sont également poursuivies pour recel, font preuve d'un cynisme incroyable. Durant l'audition des témoins, Eatton contesta des détails, mais il a fait comme son complice des aveux complets en ce qui concerne le crime. Demain réquisitoire, plaidoirie et verdict.

### Pour protéger les documents locaux

Paris, 17 octobre. — M. Maunoury, ministre de l'Intérieur et M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique, viennent d'adresser aux préfets des instructions pour leur recommander une surveillance toute particulière sur la conservation des archives communales. En étudiant le vote du projet de loi qu'ils ont déposé, les deux ministres invitent les préfets à prendre, en cas d'urgence, toute mesure utile pour la protection des documents qui intéressent en particulier l'histoire générale locale.

### Le deuxème contingent de la classe 1923

Paris, 17 octobre (Officiel). — Les jeunes gens faisant partie de la deuxième fraction du contingent de la classe 1923 sont informés que les avis d'appel sous les drapeaux sont fixés au 13, 14 et 15 novembre prochain. Conformément aux dispositions du décret du 12 janvier 1923, il est procédé pour la répartition au classement dans l'ordre suivant :

1° Jeunes gens mariés ou veufs avec un ou plusieurs enfants.

2° Titulaires du brevet de préparation militaire élémentaire jusqu'à concurrence de 10% du nombre de ces jeunes gens domiciliés dans la subdivision, désignés ou classés entre eux d'après le nombre des points obtenus à l'examen dudit brevet.

3° Les autres jeunes gens du contingent rangés d'après le nombre de leurs frères ou sœurs vivants, ou morts pour la France, ceux en ayant le plus grand nombre étant inscrits les premiers. A égalité de situation de famille ainsi définie au paragraphe troisième ci-dessus, le classement sur la liste a lieu dans l'ordre suivant : a) jeunes gens dont le père est mort pour la France ou réformé avec 50% d'invalidité au moins : b) jeunes gens pourvus du brevet de préparation militaire élémentaire non compris dans les 10% fixés au paragraphe 2° ci-dessus ; c) soutiens indispensables de famille ; d) autres jeunes gens. Les jeunes gens des catégories a, c, d, sont classés entre eux d'après leur date de naissance, les plus âgés les premiers. Ceux de la catégorie b, d'après le nombre de points obtenus à l'examen du brevet de préparation militaire élémentaire.

Les intéressés auxquels leur situation de famil le permet de bénéficier des dispositions précitées remettront sans tarder et dans tous les cas avant la réception de leur ordre d'appel, leur demande avec pièces justificatives à l'appui au commandant du bureau de recrutement qui leur donnera l'affectation particulière.

## M. Jaspar regrette mais... le chargé d'affaires allemand est éconduit

Bruxelles, 17 octobre. — La démarche annoncée du chargé d'affaires allemand auprès de M. Jaspar s'est produit cet après-midi, à 4 heures. M. Roediger a attiré l'attention du ministre sur le fait que le Reich a enjoint aux cheminots de reprendre le travail, que la perception de l'impôt du charbon est impossible, que les finances du Reich ne lui permettant pas de payer aux industriels le charbon à livrer au titre des réparations. M. Jaspar a répondu que la Belgique n'est pas décidée à payer aux industriels le charbon qu'ils doivent fournir.

M. Jaspar a reçu ensuite M. Jaunes, conseiller à l'ambassade de France, avec lequel il a eu un long entretien.

### La rentrée des cheminots à Dusseldorf

Dusseldorf, 17 octobre. — Dans la journée d'aujourd'hui, 150 cheminots allemands se sont présentés à la direction des chemins de fer franco-belges de Dusseldorf. Leurs fiches d'embauchage vont être établies et ils seront admis après vérification de leur identité. Les premiers cheminots acceptés seront les mécaniciens, les chauffeurs et les conducteurs de train. Depuis l'annonce dans les journaux allemands de cette nouvelle, l'affluence des voyageurs a augmenté de 25 %.

La grève générale a été déclarée à Manheim. Quelques coups de feu ont été tirés dans les rues, la troupe n'est aucunement mêlée à ces incidents.

### LES ZONES FRANCHES ET LA SUISSE

Paris, 17 octobre. — M. Dunant, ministre de Suisse à Paris, a remis à 11 heures à M. Peretti della Rocca, directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay la note du gouvernement helvétique protestant contre la décision française d'appliquer à partir du 10 novembre la loi française du 16 février 1923 relative à la suppression des zones franches du pays de Gex et de Haute-Savoie. On sait que la Suisse voudrait porter le différend devant un tribunal d'arbitrage alors que le gouvernement français tient que le délai imparti jusqu'au 10 novembre devrait être utilisé par la Suisse pour tâcher de s'entendre avec nous, selon l'esprit de l'article 435 du traité de Versailles.

### M. Maginot s'occupe des soldats

Paris, 17 octobre. — Pour se rendre personnellement compte du crédit qu'il convient d'accorder à certaines critiques, le ministre de la guerre s'est rendu, cet après-midi, en différentes casernes de Paris où il a inspecté les cuisines et réfectoires. Le ministre a constaté qu'en général les hommes étaient satisfaits. Toutefois, comme dans certains corps, on distribue de la bière aux hommes au lieu de vin, il a décidé de relever le tarif de remboursement de façon à faciliter les achats de vin. Le ministre a constaté certaines défectuosités d'installation de quelques cuisines, ainsi qu'un manque de matériel. Il a donné des ordres d'achat afin de permettre des repas variés.

### LA SANTE DU GENERAL OBREGON

Mexico, 15 octobre. — L'état de santé du général Obregon, président de la République du Mexique, s'est sensiblement amélioré. Ses médecins espèrent que, dans peu de jours, il sera complètement rétabli.

### M. MYRON T. HERRICK REPARTIRA LE 24 OCTOBRE POUR LA FRANCE

Washington, 17 octobre. — M. Myron T. Herrick a été à la Maison du Président Coolidge. Il a profité de son séjour à Washington pour se rendre à l'ambassade de France. M. Myron T. Herrick s'embarquera à New-York, pour la France, le 24 courant.

### M. MASARYK EN FRANCE

Paris, 17 octobre. — M. Masarik a offert ce matin à la légaton tchécoslovaque au Président de la République, au président du conseil ,aux présidents de la Chambre et du Sénat. Y assistaient du côté français, M. Barthou président de la commission des réparations, les maréchaux Foch et Pétain, le préfet de la Seine, le Préfet de Police, le président du conseil municipal, MM. Peretti della Rocca, directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay, Laroche, directeur adjoint, Vignon ministre plénipotentiaire de Fouquières du protocole, le général Gouraud.

### L'AVION SUEDOIS EST ARRIVE

Le Bourget, 17 octobre. — L'avion du lieutenant Gardif, parti de Stockholm hier matin, et dont on était sans nouvelle, est arrivé au Bourget cet après-midi, à 3 h. 25. Le pilote a déclaré qu'étant à bout d'essence, il avait dû atterrir sur un aérodrome militaire hier soir, aux environs d'Amsterdam. Il en est reparti ce matin à 9 heures.

## Le Carnet du Combattant

par Jacques PERICARD

### LES POILUS NIVERNAIS

#### Section de Varzy

La réunion générale annuelle aura lieu dimanche prochain 21 courant, à 16 h. 30, à la salle de la Halle.

*Ordre du jour :* Appel des sociétaires; compte-rendu moral et financier; renouvellement du bureau; programme pour le 11 novembre; questions diverses.

### L'A G. M. G. DE NEVERS

Le groupe départemental de l'association générale des mutilés de la guerre organise au profit de sa caisse de secours une grande tombola.

### LES COMBATTANTS D'YZEURE

Anciens combattants. — Les membres de cette association sont instamment priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu le 21 octobre, à 14 heures, dans une des salles de la mairie.

# CHER

## Premier congrès de la Fédération des groupements commerciaux et industriels du Cher

Le premier congrès de la Fédération des groupements commerciaux et industriels du Cher, se tiendra à Bourges le samedi 27 et dimanche 28 octobre avec le précieux concours de MM. Levasseur, Victor Constant, Paul de Cassagnac, Marcel Plaisant et H. Landier, députés.

*Première journée.* — Samedi 27 octobre 1923, à l'Hôtel de la Chambre de Commerce.

*Ordre du jour*

*A 9 h. 30 du matin.* — Réception des délégués des groupements.

Ouverture du Congrès.

Allocution de M. L. Bruandet, président de la Fédération départementale ;

Nomination des Commissions;

Examen et répartition des rapports à établir.

*De 14 à 18 heures.* — Continuation des travaux des Commissions ;

Réunion plénière pour échange de vues et documentation;

Elaboration des vœux;

Etablissement du rapport général.

*Principales questions étudiées*

a) Question fiscale. — Taxe sur le chiffre d'affaires; impôts cédulaires sur les bénéfices commerciaux et industriels; des Coefficients; l'Artisanat ; l'impôt sur la plus-value des fonds de commerce ; l'Augmentation des taxes sur les automobiles; les Commissions sur les bénéfices de guerre; des Abus répressifs, etc. etc.

b) *Les Coopératives.* — l'Egalité des charges; la Supression du favoritisme; les Complaisances gouvernementales, départementales et municipales, etc.

c) *Elections consulaires.* — Modifications à apporter aux lois et décrets régissants les Tribunaux et Chambres de Commerce; Dispositions à prendre pour les prochaines élections.

f) *Questions diverses.* — Mise au point des questions posées par les syndicats.

*Deuxième journée.* — A 9 h. 30 du matin très précises.

Salle Lesage, place de la Nation

*Séance plénière du Congrès*

Ouverture à tous les Commerçants et Industriels du département.

*(une pièce d'identité pourra être exigée, à défaut de la carte de syndique).*

Avec le concours de MM. Levasseur, Victor Constant, Paul de Cassagnac, Marcel Plaisant et H. Laudier, députés.

*Ordre du jour* .. .. ....

1° *La Comptabilité en opposition aux exigences fiscales.* Causerie de M. J. Quantin;

2° Queques explications sur la *Propriété commerciale*, par M. A. Levasseur, rapporteur du projet de la Chambre.

3° Développement par M. Victor Constant de son projet d'un *Impôt unique;*

4° La *Taxe préalable*, projet de réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires et de ses inquisitions, par son auteur, M. Paul de Cassagnac, député du Gers.

MM. Marcel Plaisant, Henri Lautier, députés du Cher, prendront part à la discussion.

5° Lecture du Rapport général par M. L. Beaufrère, rapporteur général du Congrès;

6° Approbation des vœux.

*A midi 30 précises.* — Salle du Grand-Café. Grand banquet du Commerce et de l'Industrie. Prix de la carte de banquet : 20 francs.

NOTA : Le nombre des places étant limité, prière de se faire inscrire de suite, soit chez le président de votre syndicat, soit chez M. Gillet-Marcaud, commissaire général du Congrès, 7, rue de la Bienfaisance, à Bourges.

## BOURGES

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Jules Cahouet, 34 ans ; Georges Godeberg, 28 ans, de Vierzon, et Eugénie Coffin, femme Mackuaire, de Genouilly sont poursuivis pour vol à l'usine Hache. Ils sont condamnés: le premier à mois de prison ; le second à 2 mois, et la femme Mackuaire à 3 mois avec sursis.

— Ernest Aubry, 19 ans, maçon, domicilié aux Bigarelles à Bourges, en état d'ivresse dimanche dernier à l'Elysée Pignoux a insulté un agent. Six jours de prison et 15 francs d'amende.

— Marie Hamel, 53 ans, pocharde invétérée, 10 jours de prison et 16 francs d'amende pour ivresse et outrages aux agents.

— Gabriel Blot, 24 ans, journalier, sans domicile fixe, a emprunté une bicyclette au jeune Crochet Raymond, de Vierzon-Village et l'a vendue. Poursuivi pour abus de confiance, il est condamné à 8 mois de prison et 25 fr. d'amende.

— Albert Lebrun, 39 ans, entrepreneur de maçonnerie à Vierzon, le 7 octobre, se trouvant à la pêche, a changé sa ligne contre le fusil d'un ami. Poursuivi pour délit de chasse il est condamné à 50 francs d'amende avec sursis, 100 francs, prix du permis et confiscation de l'arme du camarade.

— Edouard Montifroy, 36 ans, représentant de commerce à Mehun et Amédée Mercier, 23 ans, journalier à Berry-Bouy sont poursuivis pour chasse la nuit. Mercier est en outre poursuivi pour outrages à un garde de M. de Marolles. Le premier est relaxé ; le second est condamné à 200 francs d'amende et à la confiscation du fusil.

— Georges Picquenot, 31 ans, manœuvre à Vierzon, 6 jours de prison et 16 francs d'amende par défaut pour récidive d'ivresse.

— Anna Rochon, 56 ans, marchande de parapluies à Vierzon et son frère Félix Rochon, 46 ans, sont poursuivis pour voies de fait à l'égard de Mme Huissier. Anna Rochon est condamnée par défaut à 50 francs d'amende et son frère à 6 jours de prison et 25 francs d'amende.

— Kerr Eluer, 30 ans, sujet américain, ingénieur à Romorantin, 16 francs d'amende avec sursis pour outrages à un garde de M. le marquis de Chaumont-Quitry.

— Lucien Trechoux, 18 ans journalier à Vierzon, 50 francs d'amende pour coups et blessures à M. Laurent François.

— Léon Gedichet, domestique à Plou, 8 jours de prison avec sursis pour vol d'une somme de 100 francs au préjudice d'un camarade.

**Etat civil :**

*Naissance.* — Georgette Fournier, rue Coursalon 42.

**Caisse d'épargne.** — Versements : 42.272 fr. 40 ; remboursements : 49.091 fr. 34.

**Le quatuor de la Chapelle Sixtine.** — L'audition du célèbre quatuor de la Chapelle Sixtine avait attiré mardi soir, à la Cathédrale, une assistance relativement nombreuse. Plus de 1.500 auditeurs se pressaient dans la nef et les nefs latérales. Eu égard au prix élevé des places, ce fut un vrai succès. Ce fut aussi pour l'auditoire un régal des plus délicats.

La partie la plus goûtée fut sans contredit celle qui fut exécutée du haut des grandes orgues.

Le quatuor de la Chapelle Sixtine restera comme une des plus brillantes manifestations artistique donnée à la Cathédrale de Bourges.

**Le temps.** — Température la plus basse de la nuit 1°4, du jour 15°, hauteur barométrique 769.

Prévisions. — Beau temps momentané avec température normale.

*(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).*

### SANCOINS

**Accident de chasse.** — Ces jours derniers, M. Antoine Boineau, cultivateur au Razé, en chassant en compagnie de M. André Chicon, l'a blessé en tirant un coup de fusil. Quelques plombs atteignirent M. Chicon au côté. Son état n'inspire pas d'inquiétude.

### MEHUN

**Tamponné par une automobile.** — Dimanche vers 4 heures de l'après-midi, près du village de Chanconay, M. Schelé rentrait une voiture de vidange, accompagné de son petit garçon, âgé de 10 ans, qui suivait la voiture. Survint une automobile qui prit l'enfant en écharpe. Celui-ci fut précipité sur le sol et les roues lui passèrent sur les jambes. Transporté aussitôt par l'auteur involontaire de l'accident, chez un pharmacien, il reçut les premiers soins du docteur Vian qui constata la fracture d'une jambe et une plaie sérieuse à l'autre jambe.

### MAISONNAIS

**Fermeture tardive.** — Dagois et Auronet, aubergistes à Maissonnais qui n'avaient pas fermé leurs établissements à l'heure réglementaire dimanche dernier, se sont vus dresser procès-verbal.

# NIÈVRE

## Assises de la Nièvre

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux assises de la Nièvre qui se tiendront en novembre prochain :

MM.

Hervier Léon, ajusteur à Fourchambault ;
Delance Jean-Alexis, distillateur à Marzy ;
Léchenet Alexandre, comptable à Marzy ;
Paroissin François, vigneron à Livry ;
Chaumien Joseph, propriétaire à Montsauche ;
Corlon Jean-Marie, employé à Imphy ;
Pagès Louis, boulanger à Ternant ;
Beautemps Louis, propriétaire à Moux ;
Joyeux Simon, propriétaire à Villapourçon ;
Lagneau Jean, agent technique, à Guérigny ;
Chappé Joseph, cultivateur à Tintury ;
Garnet Charles-Auguste, rentier à Cosne ;
Perricaudet Adrien, négociant à Moulins-Engilbert ;
Doussot Jean-Marie, fermier à Limanton ;
Ponges Charles, propriétaire à Nolay ;
Mine Auguste, agriculteur à Brinay ;
Couturier François, maçon à Nevers ;
Lacour Pierre, retraité à Nevers ;
Bernard Louis, propriétaire à Fours.
Beuriat Grance, cultivateur à Montigny-aux-Amognes ;
Bernard Philippe-Séverin, retraité à Guérigny ;
Couard Charles, tailleur de pierres à Donzy ;
Dobiot Jean-Baptiste, cultivateur à Sainte-Marie ;
Chapelet Auguste, vigneron à Pouilly ;
Dauteloup Pierre, ancien négociant à La Charité ;
Bergès Jean-Pierre, percepteur à Blismes ;
Lefrand Henri, cultivateur à Pougues ;
Courtoux Pierre-Auguste, agriculteur à Saxi-Bourdon ;
Botte Louis, meunier à Cosne ;
Baptandier Antonin-Joseph, représentant de commerce à Nevers ;
Bassot Louis, mécanicien à Imphy ;
Grasset Jean-Baptiste-Valentin, propriétaire à Brèves ;
Chassefoin Charles, cordonnier à Lormes ;
Charleuf Emile, négociant à Cercy-la-Tour ;
Léger Jean-Marie, fermier à Sainte-Péreuse ;
Lagarde Philippe, ajusteur à Fourchambault ;

**Jurés supplémentaires**

MM.

Simonin François, caissier d'épargne à Nevers;
Lancement Georges, serrurier à Nevers ;
Marite Claude, ouvrier, à Nevers ;
D'Anglejean Albert-Marie-Bernard, garagiste, à Nevers.

## NEVERS

### EXPOSITION HORTICOLE

Nous rappelons que l'exposition annuelle d'horticulture ouvrira le vendredi 26 octobre à 2 heures de l'après-midi.

Dans sa dernière séance, la Société d'horticulture de la Nièvre a décidé d'accorder des primes en espèces aux collaborateurs des horticulteurs affiliés à la Société, d'après leurs années de services ou leurs mérites personnels.

Les horticulteurs, membres de la Société, peuvent dès maintenant adresser au secrétariat, 24, rue Saint-Trohé, les noms des collaborateurs qu'ils désireraient voir récompenser en indiquant leur âge et leurs états de services.

**Etat civil :**

*Naissances.* — Jean Mariani, rue des Docks, 1. René Lécole, rue de la Pique, 31.

*Décès.* — Pierre Riffet, 57 ans, allumeur au gaz, rue de Médine, 1. — Joséphine Rougeron, 48 ans, rentière célibataire, rue Félix Faure, 9.

*Publications de mariages.* — Gaston Porte, étudiant, rue Busson de Lavesvre et Jeanne Papson, s. p., à Grenoble. — Joseph Thuriot, garagiste, rue de la Jonction,24 et Marie Veninaux, s. p., rue du Chemin de Fer, 11. — Gustave Menjoulet, charpentier à Nevers et Marie-Louise Bougrand, s. p. à Aunay-en-Bazois. — Edmond Veisseire, cuisinier, impasse de la Grippe et Louise Holley, femme de chambre, à Villeneuve-St-Georges.

**Vol.** — Le Russe Tolstykch et le Polonais Kunovoski, venant de Montargis, dans les derniers jours de septembre, louèrent une chambre meublée chez M. Hayvoars, de nationalité anglaise, restaurateur, 44, avenue Georges-Clemenceau et tous deux s'embauchèrent aux ateliers de Vauzelles.

Dimanche dernier Tolstykch se rendit à Paris, et son camarade profita de son absence pour lui dérober un complet en drap noir d'une valeur de 300 francs.

A son retour, Tolstykch constata la disparition de son complet et de son camarade partis pour une destination inconnue.

**Trouvailles.** — Réclamer à M. Galopin, 70, rue du Commerce, un parapluie de dame ; à M. Tessier, 5, rue de la Pelleterie, un médaillon avec photographie ; à M. Bunau, 3, rue de la Parcheminerie, une petite bourse contenant une petite somme ; à M. Crochet, 6, rue des Moulins, un lot de vaisselles, fourchettes et cuillères. Au bureau de police, une chaîne de montre avec médaillon ; un petit sac à main contenant une minime somme et un mouchoir.

**MAISON BOREL — P. CHAZERAIN, S^r**

Malgré les travaux, la vente continue dans les Magasins installés au 1er étage. Grand choix de Pardessus et vêtements d'hiver.

PROVISOIREMENT : UNE SEULE ENTRÉE RUE COURTE

**ENTREPRISE DE COUVERTURES FASSIER**

Les clients de M. Jean FASSIER, entrepreneur de couvertures, rue du Charnier, n° 9, à Nevers, sont informés que malgré son décès, la maison continue à assurer l'exécution des travaux. Ils sont priés de s'adresser sur place, à Mme veuve FASSIER, nièce du défunt.

**CAFE DES PROMENADES**

17, Faubourg de Lyon

Dimanche 21 Octobre, à 13 h. 30

INAUGURATION DES JEUX DE BOULES DE L'ETABLISSEMENT

A cette occasion, il sera joué 2 paires de boules d'honneur.

Inscription gratuite et ouverte à tous les joueurs de boules.

**Aux Dames de France**

NEVERS

AUJOURD'HUI JEUDI

CONTINUATION DE NOTRE MISE EN VENTE DES DERNIERES NOUVEAUTES DE LA SAISON

*Distribution de Ballons*

**Avis aux Retardataires**

CAFE-RESTAURANT

**AU PÈRE TRANQUILLE**

Repas à toute heure, et casse-croûte, ainsi que les spécialités de la maison : escargots, tripes à la mode de Caen, choucroute garnie, omelette chevillées, moule à la marinière, etc., salle de restaurant au 1° étage, entrée indépendante du Café. On prend des pensionnaires

RICHARD,

62, rue Conrad, près de la place Saint-Laurent (A trois minutes de la gare)

Les jours diminuent, cyclistes, mettez-vous en règle en achetant une bonne LANTERNE chez

**MARTIN**

20, rue des Récollets, Nevers.

**CHARLET-GAUTIER**

MEUBLES - GLACES

SIÈGES - LITERIE

3, rue Lafayette, NEVERS

1820 — MAISON DE CONFIANCE — 1923

Cent ans de renommée dans la région

### POUILLY-SUR-LOIRE

Etat civil du 1er au 15 octobre :

*Naissance.* — Fernand Menuet, rue de Paris.

*Publications de mariage.* — François Bonnefoux, mécanicien tourneur à Fourchambault et Marguerite Aulard, journalière à Pouilly-sur-Loire.

*Décès.* — Gabrielle Dutarte, 3 ans, rue Waldeck-Rousseau.

## M. Kasulakof fait une démonstration de jui-jitsu à la police nivernaise

« Touchez... mais ne cassez pas ! »

Telle pourrait être la devise du professeur Kasulakof, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, est venu offrir à notre police municipale une démonstration de l'intéressant sport d'attaque et de défense qu'est le jiu-jitsu.

Plusieurs fois champion international de jiu-jitsu le professeur Wladimir Kasulakof est taillé en véritable athlète. Trapu, les épaules larges, très musclé, souple comme un félin, c'est un homme qu'il est préférable, certes d'avoir comme ami que comme adversaire.

La tête entièrement rasée, le visage glabre, le professeur Kasulakof est d'origine russe. Parlant très difficilement le français il dut faire appel à l'obligeance du docteur Trivas qui, s'y prêtant de bonne grâce, fournit à l'assistance réunie, hier à 15 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, les explications nécessaires sur cette démonstration .

MM. Hugon, maire et les conseillers municipaux, MM. Gagnère, procureur de la République et Cottin substitut, le capitaine de gendarmerie ,le capitaine commandant le 2e aérostiers, le capitaine Ancourt, M. Ma-

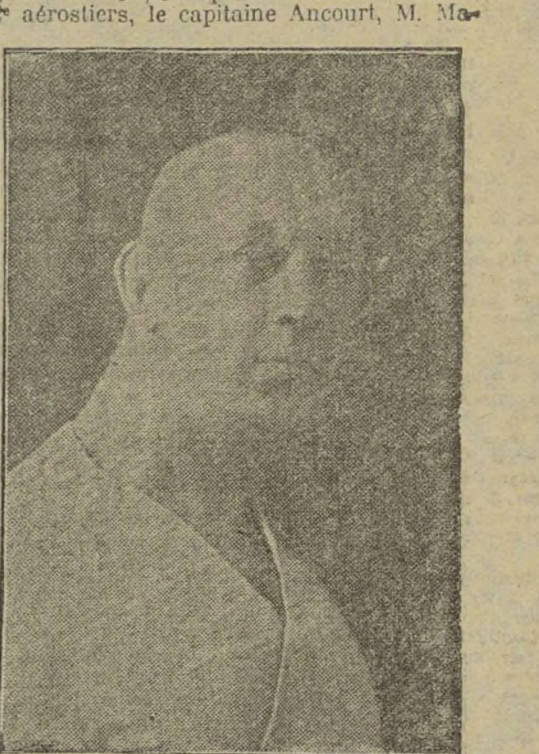

M. KASULAKOF

bille, commissaire de police, M. Julien, chef du bureau du cabinet à la préfecture, les chefs de service de la mairie, les adjudants de gendarmerie Dartois et Pivet, entourés de plusieurs gendarmes, les inspecteurs de la sûreté et les agents de police avaient pris place autour d'une large tapis tendu au milieu de la salle des fêtes.

Présenté par M. Mabille, commissaire de police le professeur Kasulakof, vêtu d'un kimono blanc explique à l'assistance, par l'organe du docteur Trivas, que sa méthode consiste à porter à un adversaire, des prises de jiu-jitsu qui mettront un au combat par une souffrance vive et momentanée, mais non par une impotence durable.

Ayant comme partenaire l'agent Joly, homme également rompu à tous les sports, le professeur commence sa démonstration.

Sans aucune brutalité, obligeant toutefois son partenaire à pousser de petits cris de douleur, Wladimir Kasulakof décompose au grand intérêt de tous, une série de coups et de prises contre lesquels il est inutile de tenter une résistance quelconque.

Arrêt de la respiration, manière de réduire son adversaire par des coups portés avec le côté de la main et non le poing fermé, façon d'amnésier son adversaire, paralysie des bras et des jambes sans danger grave ; façon, pour un agent de police, d'obliger sans grand effort, « une bandite » — comme dit le professeur — à courir rapidement vers le commissariat de police ; autant de « coups » dont le professeur démontra l'utilité et l'efficacité.

Il poussa même sa démonstration jusqu'à tenter de convaincre MM. Huhon, Gapnère, procureur de la République et Cottin substitut, en « opérant » sur eux-mêmes... et ces messieurs furent rapidement convaincus !

Bref cette démonstration fut très goûtée, le professeur très applaudi et les agents, auxquels la municipalité va faire donenr des leçons, enchantés de la visite du professeur Kasulakof.

En quittant la salle, nombreux étaient ceux « ayant vu » qui essavaient sur leurs meilleurs amis, des coups à vous casser, comme verre le pras le mieux bâti !

Espérons que, profitant des leçons données par le professeur russe, nos agents ne « casseront rien » et conduiront au poste, en véritables gentlemens l'apache ou l'ivrogne le plus rebelle.

Et il sera plaisant, désormais, d'avoir à faire à notre police et à son jiu-jitsu !

R. KRAEMER

### BRINON-SUR-BEUVRON

#### MORT DE M. GOGUELAT

M. Henri Goguelat, conseiller général de la Nièvre, est décédé aujourd'hui à Chappes, commune de Vitry-Lâché (Nièvre), à l'âge de 49 ans.

Ses obsèques auront lieu le samedi 20 courant, à 10 heures, en l'église de Vitry-Lâché.

### CHALLUY

**Vol.** — Le 14 octobre, à la Pétrolerie, commune de Challuy, le journalier Jean Merle, né en 1899 à Challuy, vivant séparé de sa femme ,emprunta une bicyclette au maçon Alexis Joyeux et un veston, un pantalon, un chandail et des bottines au poseur à la Pétrolerie, Louis Cadat. Puis il partit. Il oublia de revenir. Le Parquet fait ses efforts pour lui faire payer cher son manque de mémoire.

### CRUX-LA-VILLE

Etat-civil :

..*Naissance* : Aline Voirot.

..*Publication* : Louis Foussadier et Germaine Coupé.

*Décès* : François Pierdet, 60 ans.

### CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS

**Foire primée.** — Il est rappelé aux éleveurs que la foire aux chevaux qui se tiendra le 23 octobre sera primée cette anné

### CLAMECY

Le CREDIT LYONNAIS a l'honneur de porter à la connaissance du public la création d'une Agence à CLAMECY, rue Marié-Davy, qui sera ouverte tous les jours et commencera ses opérations le 15 octobre, courant.

A cette Agence est rattaché son bureau de Corbigny, qui sera ouvert les vendredis et jours de foire et fonctionnera pour la première fois le 19 octobre courant.

### LA CHARITE

**La Bourbonnaise.** — Nous rappelons à tous les intéressés que les souscriptions pour la sortie-promenade de dimanche prochain à La Charité, doivent être faites au Siège Social, Café de la Renaissance à Nevers, avant vendredi, date à laquelle il est indispensable de connaître non seulement le nombre des convives, mais aussi celui des places à retenir à la gare pour pouvoir bénéficier du tarif spécial.

Réunion à la gare pour le train de 8 h. 25, et retour le soir à 18 h. 25 (et non pas 13 h. 25 comme on l'avait annoncé par erreur).

# ALLIER

## La Chambre de Commerce de Moulins-Lapalisse réclame le doublement de la ligne Paris-Vichy

Voici un extrait du procès-verbal de la dernière réunion :

En ce qui concerne le doublement téléphonique de la ligne Paris-Vichy, lequel est achevé dans le département de l'Allier, des démarches seront faites auprès du sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. et des parlementaires du département pour que les travaux soient effectués le plus rapidement possible dans la Nièvre, le Loiret et la région de Paris. Quant au 2e circuit Moulins-Dompierre, la plupart des communes consultées ont répondu favorablement et voté le contingent qui leur était demandé.

— Au nom de la chambre de commerce, le maintien du passage, par Montluçon et Moulins, de l'express Strassbourg-Bordeaux sera demandé aux Compagnies de chemins de fer P. O. et P.-L.-M. Une protestation sera adressée à MM. les sénateurs et députés contre la déviation du parcours actuel.

— Un vœu émis par le Syndicat des commerçants et industriels de Vichy pour demander que le P.-L.-M. veuille bien améliorer, sans attendre l'achèvement des grands travaux en cours d'exécution, les services de messageries, expéditions et réceptions à la gare de Vichy, tant au point de vue de leur installation qu'à celui du nombre d'employés, est adopté et sera transmis au ministre des travaux publics et au P.-L.-M.

— Conformément à la demande faite par le Syndicat des commerçants et industriels de Vichy, la chambre formule le vœu que le ministre des finances recommande ou oblige les caisses publiques à collecter les coupures des chambres de commerce, à s'abstenir de les remettre en circulation et à les échanger contre les jetons métalliques, à la Banque de France.

— Sont désignés pour être inscrits sur la liste dans laquelle doivent être choisis les industriels et négociants adjoints aux commissaires experts chargés de l'examen des contestations en douane : MM. Fournier, négociant en bois et Wagrenier, directeur de la brasserie de Sept-Fons.

— La chambre de commerce s'associe au vœu formulé par le Syndicat d'initiative de Vichy pour appeler l'attention du conseil général de l'Allier sur le mauvais entretien des routes départementales et interdépartementales, sur le mauvais état des routes nationales dans la traversée du département, et le prier de faire cesser ce déplorable état de chose.

— Un vœu du même syndicat, pour demander la création d'un express de nuit de Paris à Lyon, et vice versa, par le Bourbonnais, est également adopté et sera présenté à la réunion de l'Office du sud-est.

### MOULINS

#### LES FETES RELIGIEUSES A MOULINS

Comme nous l'avons annoncé, les fêtes du Centenaire de l'Evêché et de la Consécration de la Cathédrale se sont achevées mardi après-midi par une grandiose cérémonie.

La Cathédrale était trop petite pour contenir le flot des assistants.

Le sermon de Mgr Julien fut une admirable page d'éloquence. Prenant pour texte, cette phrase de Saint-Paul : « Le temple du Seigneur est saint et ce temple, c'est vous ! », l'orateur parla du grand rôle des évêques et de l'église de France, notamment aux heures douloureuses de la persécution, et souligna les hauts enseignements qui se dégagent de fêtes magnifiques comme celles qui viennent d'avoir lieu.

Mgr Penon, adressa ensuite un remerciement ému à tous les prélats et félicita les catholiques moulinois d'avoir donné, une fois de plus, un si vivant témoignage de leur foi.

**Bibliothèque municipale.** — Un concours, dont la date sera ultérieurement fixée, aura lieu pour l'emploi de bibliothécaire auxiliaire, à la bibliothèque municipale de Moulins.

Les candidats devront avoir satisfait aux obligations du service militaire, être âgés de moins de 30 ans. Il leur sera tenu compte des brevets ou titres universitaires qu'ils auront.

Les demandes seront déposées à la Bibliothèque Municipale.

**Ecole municipale de dessin.** — La réouverture des cours est fixée au mardi 23 octobre.

Les cours ont lieu de 19 h. 45 à 21 h. 30, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine pour toutes les branches d'enseignement.

Nota. — Tous les élèves et postulants devront se trouver à l'école de dessin, hôtel Modet, au 1er étage, le mardi 23 octobre, à 19 h. 45 ; les admissions définitives seront fixées à cette date.

**Le temps.** — Hier, temps brumeux, froid. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 0°1 ; à midi 11° ; maxima, 13° ; minima, 0° ; baromètre, 770 mm.

**Conseil de préfecture.** — Le conseil de préfecture tiendra le samedi 27 octobre, sous la présidence de M. Marquais, une séance au rôle de laquelle figurent une dizaine d'affaires de contribution.

**Trouvailles.** — Il été trouvé : par M. Paturet, 4, rue de la Motte, un sac à main ; par Mme Lauzier, rue des Tanneries, un bague en or ; par Mme Jeudi, 4, rue Pierre Petit, un soulier d'enfant ; par Mme Morel, rue du Progrès, une petite broche.

— Des parapluies ont été oubliés à la librairie Pin et chez M. Lafargue, rue de la Flèche.

**Accident du travail.** — Henri Riondet, 23 ans, livreur, rue de la Flèche, a été blessé au pied gauche par la chute d'un fût de bière.

— Charles Foncelle, 52 ans, tanneur, rue du Champ-Fermé, s'est coupé au pouce et à l'index en façonnant du cuir.

**Pour les sinistrés du Japon.** — Le Maire de Moulins informe ses concitoyens qu'une souscription est ouverte en faveur des Sinistrés du Japon, où les derniers tremblements de terre ont causé tant de désastres et de deuils.

Les fonds seront recueillis par M. Delgouffre, receveur municipal, 27, rue de Paris, puis versés à la Banque de France au compte du « Syndicat de la Presse Parisienne ».

### MONTLUCON

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Montluçon, 17 octobre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Hubert Chaput, 41 ans, sans profession ni domicile fixe, qui fut trouvé en état de vagabondage à Meaulne, le 14 octobre et qui frappa le garde particulier de la propriété sur laquelle il fut appréhendé, est renvoyé à une audience ultérieure.

— Jésus Mendé, 26 ans, sujet espagnol, sans profession, ni domicile fixe, est condamné à 8 jours de prison pour vagabondage le 5 octobre 1923 à Chamblet.

— André Bourg, 69 ans, 1 mois de prison pour vagabondage le 8 octobre à Hérisson.

Félicien Charlon et Joachim, cultivateurs à Chambouchard (Creuse), sont condamnés à trois mois de prison et 200 fr. d'amende chacun pour pêche dans le Cher avec engins prohibés.

— Jean Forest, 56 ans ouvrier d'usine à Montluçon, est condamné à 8 jours de prison avec sursis pour avoir, le 30 septembre dernier, commis un vol de cuivre au préjudice des usines Poinot.

— Jean Depatty, 33 ans, boucher à Montluçon, qui a causé des blessures involontaires à Jean Dumory, est renvoyé à une audience ultérieure.

— 25 fr. d'amende, 100 fr. prix du permis et confiscation du fusil à Eugène Denoux, 24 ans, domestique à Hérisson, pour chasse sans permis les 2 septembre et 1er octobre.

— Louis Dubuisson, 25 ans, ouvrier d'usine à Montluçon et Gauthier, 26 ans, manœuvre à Montluçon qui comparaissent pour coups à deux italiens, Selva Francisco et Roccoy Quinto sont acquittés.

— René Dubus, 36 ans, chef d'équipe aux usines Dunlop est condamné à 50 fr. d'amende pour avoir frappé, le 4 octobre, Pierre Aucouturier.

— René Guiller, 30 ans et Joseph, 57 ans, sont condamnés chacun à 50 fr. d'amende pour avoir porté des coups le 30 juillet dernier à Charles Aucouturier.

#### LE BAPTEME DES CLOCHES

Le 28 octobre, à l'église Saint-Pierre de Montluçon, sous la présidence de Mgr Penon, aura lieu la cérémonie du baptême et de la bénédiction des nouvelles cloches venant compléter le carillon. Les quatre cloches actuelles datant du quatorzième siècle, sonnent respectivement le *ré* grave, le *si* bémol, le *do* et le *ré*. Les trois nouvelles sortant des ateliers d'une fonderie d'Orléans, donneront les notes *fa*, *so*, *la*. On espère ainsi obtenir un carillon susceptible de jouer même des airs lithurgiques.

#### CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 18 octobre*

*Ordre du jour.* — Lever du plan de la ville de Montluçon avec courbes de niveau.

Contributions mobilières pour 1924. — Exonération des petits levers. Prélèvement sur le produit de l'Octroi. Frais de procédure, approbation des mémoires. Dépenses excédant 1500 francs. Déplacement de l'urinoir du faubourg Saint-Pierre. Alignement de la rue Hector-Berlioz. Concessions de cimetière. Offres d'abandon à la ville, moyennant indemnité de concessions non occupées. Service des Eaux. Fixation de la quote part pour des canalisations dont les frais ont été avancés par les propriétaires. Service des Eaux. Modification du réglement en ce qui concerne les concessions d'eau demandées dans les rues non encore pourvues de canalisations. Vœu concernant la réfection des routes. a) Subventions pour frais d'études. b). Avis à donner sur une demande de bourse pour l'Ecole polytechnique.

Avis sur diverses délibérations des établissements hospitaliers et de bienfaisance

**Etat civil :**

*Naissances.* — Suzanne Dufour, rue Nouvelle, 4; Jacques Dubois, 110, boulevard de Courtais.

*Mariages.* — Jean-Eugène Limoges et Marie Bouculat; Jean Bergerot et Lucienne Regerat; Maurice Lacassagne et Elise Dessalles.

*Décès.* — Catherine Bonnichon, 35, rue du Châtelet.

**Arrestation.** — Gilbert Chaput, 41 ans, sans profession ni domicile fixe, fut arrêté à Meaulne pour vagabondage et voies de fait sur la personne du garde particulier de la propriété sur laquelle il fut arrêté. C'est un vieux cheval de retour qui compte pour délit de vagabondage cinq condamnations et un acquittement pour désertion par le conseil de guerre de la 13e région; il a déclaré aux gendarmes qu'il ne travaillait jamais, et qu'il n'avait pour toutes ressources que la somme de 0 fr. 80.

Il a été conduit au procureur de la République, qui lui a procuré un hôtel en la prison du vieux château.

**Contraventions.** — Des contraventions ont été dressées contre : Victor Aussonnaire, 49 ans, rue de l'Hermitage, pour ivresse publique et manifeste.

— Mme Rougeron, Faubourg Saint-Pierre, pour jet d'eau sale sur la voie publique.

— Jean Bertrand, 52 ans, mineur à Montvicq; Arthur Pluvion, 34 ans, chiffonnier, à Montvicq, pour ne pas avoir éclairé leur vélo.

— Gustave Fline, 17 ans, cultivateur aux Mathonats, commune de Souvagny, et François Lavignon, 15 ans, cultivateur au Vieux Maillet, commune d'Ygrande, pour défaut de plaque de contrôle à leur vélo.

— André Chantat, 56 ans, propriétaire à Saint-Thérence; Félix Péronnin, 40 ans, huilier à Mazirat; Jules Monamy, 48 ans, charretier à l'entreprise Moreau, rue de Blanzat à Montluçon, pour défaut d'éclairage à leur voiture.

— Jean Galmin, 35 ans, restaurateur, route de Pasquis à Montluçon, pour fermeture tardive de son établissement.

Trouvailles. — Un sac à main a été trouvé sur la voie publique par Mlle Renée Liodet, 27 rue des Forges, où on peut le réclamer.

— Un sac à main contenant petite somme a été trouvé sur la voie publique par Mme Marion, hôtel de France. Le lui réclamer.

— Un paquet contenant une chemise, une paire de bas, et une cravate a été trouvé. Le réclamer 18, rue du Petit Château.

— Une clef a été trouvée sur l'avenue Président-Wilson. — Un sac de fillette a été trouvé au passage à niveau, route de Limoges. Le réclamer à Mme Moreau, 3, rue Miscailloux.

— Une chienne de chasse marron s'est réfugiée chez M. Mazot, 228, rue de la République. Le lui réclamer.

**Accidents du travail.** — Julien Digeon, 23 ans ouvrier à la Verrerie, place de l'Abattoir, blessé au pouce droit par un manchon brisé.

— Omer Bernard, 22 ans, ouvrier à la Verrerie, rue Jean-Jacques-Rousseau, brûlé à l'avant-bras droit par un verre chaud.

— Maurice Chartier, 33 ans, ajusteur au P. O., rue Georges-Sand, occupé à couler un tuyau dans le cendrier d'une machine, a été blessé à l'œil droit par une poussière de cendre.

— Charles Bailly, menuisier chez M. Monny, rue des Isles, en manœuvrant un pièce de bois, une écharde lui a pénétré dans l'avant-bras droit.

— Raoul Chezelle, 18 ans, zingueur chez Auroy, rue Saint-Just, en faisant une terrasse en ciment volcanique, s'est brûlé la main et le poignet droits.

### VICHY

#### MM. YRONDI ET ROUSSEL PERDENT LEUR PROCES EN PREMIERE INSTANCE

Le tribunal de première instance de Cusset a rendu mercredi à 13 h. 30 son jugement de procès intenté par les statuaires Yrondi et Roussel contre le comité du monument aux morts de la ville de Vichy.

MM. Yrondi et Roussel sont chacun en ce qui le concerne déboutés de leur plainte et condamnés aux dépens.

On sait que M. Yrondi plaidait contre la décision du jury qui avait adopté le projet de M. Roussel prétendant que ce projet s'écartait du programme du concours.

M. Roussel d'autre part en tant que premier prix refusait d'assurer l'exécution sous certaines conditions imposées touchant à ses honoraires. Il est vraisemblable que MM. Yrondi et Roussel devant la décision du Tribunal de Cusset se pourvoiront en appel.

# PUY-DE-DOME

### CONSEIL DE GUERRE DU 13e CORPS

## Déserteur depuis 1907 il est condamné à deux ans de prison

Lazare Journet, classe 1905, était soldat au 13e régiment de dragons en garnison à Sedan en 1907. Un beau jour de mai, ne s'habituant pas à la caserne il déserta et pour se mettre à l'abri de toute poursuite, il passa la frontière belge. Il vécut à Anvers jusqu'en 1914 sans être inquiété. A la déclaration de la guerre, Journet négligea son devoir qui lui commandait de regagner la France et il resta en Belgique. Il quitta cependant Anvers. Il fut fait prisonnier quelque temps après par les envahisseurs et envoyé dans un camp de concentration en Allemagne. A l'armistice, il fut rapatrié en France avec tous les combattants du front et il s'installa dans la Nièvre, à Imphy, où il se maria. Jusqu'au mois d'août dernier, Journet vécut tranquillement en famille et avait totalement oublié sa désertion lorsque les gendarmes l'arrêtèrent. Devant le conseil de guerre, Journet essaya en vain de se disculper et le conseil le jugeant doublement coupable puisqu'il ne rentra pas en France à la déclaration de la guerre, le condamne à 2 ans de prison.

⁂

3 soldats du 53e régiment d'artillerie, Julien Bayre, Antoine Montaillin et Jean Cusset auraient dérobé un jambon à l'étal d'un charcutier. Montaillin et Cusset bénéficient d'une ordonnance de non-lieu, Bayre qui décrocha le jambon est condamné à 15 francs d'amende.

⁂

Léon Remillon, classe 1922, était mobilisé au 13e escadron du train à Moulins, lorsqu'il fut détaché au parc automobile Saint-Maur. Remillon en profita pour détourner de nombreux outils. En août dernier, il fut surpris au moment où il venait de voler des limes. Arrêté, il fut inculpé de vol au préjudice de l'Etat. Pour sa défense, Remillon explique l'état de saleté et d'abandon dans lequel se trouvait le parc. En raison de ses antécédents, le conseil l'acquitte.

## *Un incendie détruit une exploitation agricole*

Un très violent incendie qui a éclaté dans la soirée vers 20 heures, a détruit au hameau de Cluzel, commune de Saint-Priest-des-Champs, les bâtiments d'exploitation appartenant à M. Grange-Carton. La rapidité avec laquelle s'est propagé l'incendie, s'explique; les bâtiments étant couverts en chaume. Malgré la promptitude des secours, seuls quelques animaux ont pu être sauvés, à grand peine d'ailleurs. Les récoltes de l'année ont été détruites en quelques instants. Les pertes, très importantes' n'ont pu être évaluées encore, mais elles dépassent certainement 50.000 francs.

La gendarmerie a ouvert une enquête. On croit en effet, que l'incendie est dû à la malveillance.

# LOIRET

## Parce qu'on refuse de lui servir à boire, il frappe un consommateur d'un coup de couteau

Une information se poursuit à l'heure actuelle à l'occasion d'un fait qui s'est déroulé le dimanche 14 octobre, au café Beaudoux, à Vésines

Dans ce café, se trouvaient de nombreux russes, et, parmi ces derniers, Alexandre Gvodenko 28 ans, ouvrier à l'usine de Langlée.

MM. Abrué, père et fils, également ouvriers des établissements Hutchinson, étant entrés peu après, le débitant refusa de leur servir à boire.

Le père se mit alors dans une violente colère, qu'il tourna contre les russes présents, Gvozdenko, qui se trouvait seul à sa table, fut quelque peu malmené. Le débitant prit donc le parti de mettre les perturbateurs à la porte de son établissement.

Mais il ne s'éloignèrent pas, et quand Gvozdenko sortit, il les trouva encore sur son passage. Une nouvelle scène se produisit, et Mme Beaudoux, la débitante, vit soudain rentrer son client portant à la cuisse gauche, une blessure d'où le sang s'échappait avec abondance.

Gvozdenko a raconté que M. Abrué l'avait frappé d'un coup de couteau. La blessure ne semble pas devoir produire de complications.

Quant à MM. Abrué, père et fils, tous deux affirmèrent ne se souvenir de rien. M. Abrué père, qui est âgé de 49 ans, a toutefois déclaré ne plus savoir ce que son couteau était devenu.

### MONTARGIS

**Le syndicat des consommateurs d'électricité de Montargis et des environs.** — Les membres du syndicat récemment fondé viennent de procéder à la formation du bureau.

On été élus :

Président : M. Lucien Leloup; vice-présidents : MM. Launoy et Wybo; trésorier : M. Bret; secrétaire : M. Chartier; secrétaire-adjoint : M. Billault.

Toutes les communications intéressant le syndicat doivent être adressées à M. Chartier, 59, rue de Loing, à Montargis.

**Vélo disparu.** — Etant entré au débit Muguet, près du passage à niveau, de la route de Courtenay, le journalier Paul Raffard, 29 ans, habitant Amilly, n'a pas retrouvé à sa sortie, la bicyclette qu'il avait déposée à la porte.

**Accidents du travail.** — M. Arthur Balanne, 27 ans, a été blessé assez sérieusement à la main droite, par un morceau de bois échappé à raboteuse. — Le jeune Georges Dubras, 17 ans, domicilié à [illegible], manœuvre de l'entreprise Guesde, est tombé d'un échafaudage place Jules-Ferry. Il s'est blessé douloureusement à la tête et à la région lombaire.

— Ouvrier emballeur aux papeteries de Souppes (S.-et-M.), M. Monticorne Félix, 26 ans, a été blessé par la chute d'une balle de papier. Souffrant d'une fracture du métatarsien gauche le blessé a dû être dirigé sur l'hôpital de Montargis.

**Etat-civil :**

*Naissance.* — Jean Chauvot

*Publications.* — Georges Lioret et Elise Debodemance; Georges Moreau et Raymonde Berthelot.

*Mariages.* — Raoul Brinon et Rose Gourmaux. — Arsène Bureau et Reine Delaveau — Georges Bretonneau et Omérine Gaussant.

*Décès.* — Auguste Bretonneau, 62 ans. — Georges Anceau, 37 ans. — Paul Colombel, 68 ans. — Sylvie Dequesne, veuve Noël, 90 ans.

### PITHIVIERS

**Arrestation.** — Emile Lours, 45 ans, originaire de Fondettes (Indre-et-Loire) a été arrêté samedi pour vagabondage.

**MONTCRESSON**

**Ecurie incendiée.** — Dimanche soir, M. Cottard ,71 ans, débitant, jouait tranquillement aux cartes, lorsqu'on vint le prévenir que le feu dévorait son écurie, sise à proximité du canal.

L'alarme fut rapidement donnée et au bout de deux heures d'efforts, l'on s'était rendu maître du sinistre. Les pertes qui s'élèvent à 2.500 francs, sont couvertes par une assurance.

L'auteur involontaire de cet incendie, se nomme Adolphe Moreau, 48 ans, ouvrier de batterie demeurant à Oussoy, qui venu pour coucher dans l'écurie avait eu l'imprudence de faire flamber quelques allumettes pour s'éclairer. L'une des allumettes, non éteinte, avait enflammé la paille et Moreau, réveillé en sursaut, n'avait eu le temps que de se dégager .

Il a participé avec beaucoup de courage a l'extinction du feu et il lui en sera sans doute tenu compte.

**VRIGNY-AUX-BOIS**

**A qui le panier.** — Ces jours derniers un vannier ambulant se présentait chez M. Léon Dauvois, maire de Vrigny, et lui demandait s'il n'avait pas d'objets à réparer. Celui-ci reconnut comme lui appartenant, un panier que le vannier portait sous son bras ; il lui en demanda la provenance et apprit ainsi que le panier lui avait été remis, pour être réparé, par son voisin M. Victor Dorat, tonnelier. Intrigué par cette déclaration, M. Dauvois se présenta chez M. Dorat qui prétendit que cet objet lui avait été remis par la belle-fille du maire. Des explications assez aigres se produisirent, et M. Dauvois qui assure avoir été injurié et menacé a déposé une plainte contre Dorat à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

**SANTEAU.**

**Incendie par imprudence.** — Dimanche dernier, M. Désiré Dupré, cultivateur, revenait des champs, vers 11 heures, lorsqu'à proximité de son habitation, il aperçut deux meules de paille et foin lui appartenant, en feu ; près de ces meules se trouvait son fils âgé de 7 ans.

Il le questionna et l'enfant avoua qu'il s'était amusé avec des allumettes. Ces meules, d'une valeur de 5.000 francs, ont été entièrement détruites. Les dégats sont couverts par une assurance.

**CHATILLON-COLIGNY**

**Dans la gendarmerie.** — Le gendarme à cheval Léon Maignat, de Salbus, est affecté à la brigade de Châtillon.

# SAONE-&-LOIRE

## M. Léon Pérard, ministre de l'instruction publique, inaugurera le monument aux morts d'Autun

Autun, 17 octobre (de notre correspondant particulier). — M. Léon Bérard, ministre, viendra inaugurer le monument aux morts de la commune d'Autun.

### AUTUN

#### CONCOURS AGRICOLE

La Société d'Agriculture d'Autun, communique :

Au concours agricole de Charolles, il sera accordé 20 % aux achats de reproducteurs de race charollaise, aux béliers de race southdown et occasionnellement d'autres races, et pour les porcs, aux reproducteurs mâles et femelles. Cette dernière catégorie bénéficiera de 25 % (exceptionnellement 30 % jusqu'à concurrence d'un crédit limité).

**Lilas en fleurs.** — En cette saison automnale et déjà froide, il est assez rare de voir refleurir les lilas. On peut cependant admirer tout près d'Autun, de superbes lilas fleuris et odorants. Ils sont naturellement un objet de curiosité pour tous les passants.

### LE CREUSOT

**Société d'histoire naturelle d'Autun** (section du Creusot). — Une excursion mycologique aura lieu dimanche prochain, 21 octobre, dans les bois de Montchanin-les-Mines. Rendez-vous est donné à 8 h. 30 du matin, à la gare de Montchanin; déjeuner à 13 heures.

Les nombreux accidents, souvent mortels, causés par les champignons, démontrent l'utilité incontestable qu'il y a à vulgariser l'étude de ces végétaux. C'est dans cet esprit que la Section du Creusot organise cette excursion qui sera dirigée par l'éminent mycologue, M. Guillemin de Cormatin.

Les personnes qui désirent assister au déjeuner voudront bien faire connaître leur intention au secrétaire, M. Dulac, 6, rue Edith-Cavell au Creusot.

**Syndicat horticle creusotin.** — MM. les membres du Syndicat Horticole Creusotin sont invités à assister à la conférence qui aura lieu le dimanche 21 octobre à 14 heures, au jardin de la Société.

Cette conférence aura pour objet la confection des paillassons, la mise en végétation des jacinthes et tulipes et divers travaux de saison.

Il sera exposé un fort lot de chrysanthèmes de toutes nuances et bien à point pour être mis à la disposition du public, pour la fête de la Toussaint.

**Toujours les ivrognes.** — De passage au Creusot, le nommé Joseph Filiâtre, 37 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, ne trouva rien de mieux que de s'énivrer de telle façon que des agents durent l'emmener faire connaissance avec le violon municipal. Filiâtre s'est vu, de plus, gratifier d'un procès-verbal pour ivresse publique et manifeste.

**Accident.** — Occupé à déboucher une bouteille d'oxygène aux laminoirs, un coupeur au chalumeau, M. Jean-Marie Ducloux, 48 ans, demeurant rue de Montchanin, fut atteint violemment à la tête par le détenteur que la pression avait fait sauter brusquement. M. Ducloux, qui portait une large plaie au front, dut être conduit à l'Hôtel-Dieu où les soins nécessaires lui furent prodigués.

**GENELARD**

## Foire-concours

GENELARD. — *Foire-Concours.* La quatrième foire-concours de poulains demi-sang et juments de trait suitées en non suitées aura lieu le mercredi 24 octobre. De nombreux prix en espèces ainsi que des flots seront distribués aux propriétaires de poulains et juments primés de chaque catégorie. Les juments de trait non suitées devront être saillies par un étalon de trait.

Les engagements seront reçus, le matin de la dite foire, dans les bureaux installés sous les préaux de l'école publique de garçons, place du Champ-de-Foire, de 8 à 9 heures. Un banquet populaire aura lieu à midi, Hôtel Deligny.

### CHALON-SUR-SAONE

#### CHAMBRE DE COMMERCE

Voici une analyse des principales questions examinées au cours de la dernière séance.

*Exposition des arts décoratifs.* — Par arrêté du 24 août, M. Thevenot, président de la chambre de Commerce, a été nommé membre du comité régional de Dijon pour cette exposition.

Approbation des comptes et budget. — Par l'intermédiaire de M. le Préfet, M. le Ministre du Commerce informe qu'il a approuvé le compte de 1922, et le projet du budget pour 1924 de la chambre de commerce.

*Gare de Chalon-sur-Saône.* — M. Balland expose que le faisceau impair de la gare de Chalon sera terminé le premier novembre prochain

L'expérience a démontré qu'il y avait intérêt à ce que le ou les faisceaux de triage soient nettement séparés du service local. De même il est normal que le faisceau pair desserve les voies sur lesquelles circulent les trains pairs et inversement Ces explications seront fournies, en réponse à une objection qui avait été faite concernant l'aménagement des faisceaux de triage à la gare de Chalon. Une des grues sera sûrement électrifiée dans le courant de l'année prochaine. Quant à la seconde grue, son électrification est différée parce qu'elle doit être déplacée ultérieurement. D'autres modifications importantes seront apportées aux différents services de la dite gare (pavage de cours, quais couverts voies de débord, etc.)

— Quant au service des voyageurs, il sera amélioré sensiblement par la création de trains nouveaux s'arrêtant à Chalon et par des modifications d'horaires répondant mieux aux besoins des usagers.

La chambre approuve les démarches faites par M. Balland, et l'invite à rester en contact avec la Compagnie P. L. M. pour obtenir, au fur et à mesure des possibilités, toutes les améliorations désirables.

*Cours professionnels.* — M. Jeannin-Naltet, vice-président, est prié de faire une démarche auprès de M. le Directeur de ces cours, pour lui demander de vouloir bien fixer les cours de la section commerciale aux mêmes heures que l'an dernier.

*Gare du Creusot.* — L'Union commerciale et industrielle du Creusot a fait parvenir à la chambre de commerce, sa réponse, sous forme de vœu, à la lettre de M. l'Ingénieur en chef de l'exploitation du P. L. M. du 3 juillet dernier, concernant les travaux à effectuer à la gare du Creusot. M. Balland, est chargé de soutenir ce vœu auprès de l'Office des transports et de la Compagnie P. L. M.

*Office des transports.* — Communication est donnée de notes de l'office des transports concernant diverses homologations de tarifs.

Impôts sur les automobiles. —

La Chambre approuve le rapport qui lui est transmis par la Chambre de commerce de Clermond-Ferrand, relativement au projet de loi, déposé le 21 juin dernier et qui chargerait les propriétaires d'autos et de camions-autos de 150 millions d'impôts nouveaux en 1924, impôts susceptibles d'être augmentés par simple arrêté du Ministre des Finances. La Chambre émet le vœu que le Parlement rejette la prise en considération de ce projet de loi et, subsidiairement, de tout projet analogue.

— Réparations des machines. — Lecture est donnée d'une circulaire ministérielle invitant les intéressés à se renseigner au ministère du commerce (direction des affaires commerciales et industrielles 2e bureau) avant de demander de bénéficier de l'exploitation temporaire pour réparations des certaines machines à l'étranger notamment d'appareils de radiologie ou électricité médicale, qui peuvent aisément être réparés ou modifiés en France.

**L'incendie de Givry.** — Les dégâts causés par l'incendie dont nous avons parlé s'élèvent à 7.000 francs pour M. Bullié et à 10.000 francs pour Mme veuve Paquelin.

# YONNE

### LA CHASSE DANGEREUSE

## A Villemanoche, un chasseur tue accidentellement un rabatteur

Avant de sauter un fossé, un chasseur, M. Petit Barat, représentant de commerce à Paris, voulant par prudence décharger son fusil enleva bien une cartouche, mais — on ne sait comment — fit partir la deuxième, qui atteignit au côté droit, un rabatteur, M. Léon Tonnelier, 46 ans. Le malheureux, conduit à l'Hôpital de Sens, est mort sans avoir repris connaissance.

### AUXERRE

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Huit jours de prison avec sursis à un sujet suisse, Eugène Rossé, pour vol de bicyclette au préjudice de son patron à Saint-Cyr-les-Colons.

— Deux mois de prison à Jules Bertrand, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour peine qui se confondra avec les quatre ans de prison que cet individu est entrain de purger.

— Huit jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende à deux jeunes Auxerrois, Maurice Rayer et Henri Fillion, pour coups et blessures à M. Jean Brûlé, demeurant à Poinchy, auquel ils devront payer 1.000 francs de dommages-intérêts.

— Seize francs d'amende et 200 francs de dommages-intérêts à M. Marcel Darley, meunier à Beugnon, qui, à Saint-Florentin, étant en auto, a renversé et blessé M. Renaud.

**Etat civil :**

*Décès.* — Marie Bourgneuf, 27 ans, épouse Vermillet; Louise Balignac, 51 ans, veuve Toudon; Gaston Greib, 42 ans.

**Un cycliste contre une auto.** — M. Dargère, 20 ans, passant à une vive allure, à l'angle de l'avenue de Saint-Georges, et du boulevard Vauban, s'est jeté dans un auto- camion. Relevé sans connaissance, il a été transporté chez ses parents. Ses blessures au front, sauf complications, ne mettent pas sa vie en danger.

**Honorariat d'instituteurs.** — L'honorariat est conféré aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent : MM. Adam à Bussy-en-Othe Babouot, à Malay-le-Grand; Brodin, à Villeneuve-sur-Yonne; Charbois à Guerchy; Corbin à Fontenouilles; Gillon, à Villeneuve-les-Genêts Malaquin, à Héry; Martin à Joigny; Pinon, à Auxerre, Ronsin, à Villemer; Tatesausse à Magny; Mmes Adam, à Bussy en Othe; Brodin, à Villeneuve-sur-Yonne; Charbois à Cherchy; Cretté à Nenoy-Santour; Dedron à Héry; Desclaires à Aillant; Mlles Jacquin à Pont-sur-Yonne; Leloup, à Sormery; Loury à Ligny; Mathiot à Cheny; Rouif à Villeneuve-sur-Yonne; Martin à Villemanoche; MMmes Truchon à Sens Quénée à Auxerre, Manin, à Béon.

ECOLE MODERNE d'Enseignement général par correspondance
Cours complets primaires et secondaires. Baccalauréats. Brevets. Concours administratifs.
transférée 112 ter, Avenue de Suffren, Paris (15e)

SERVICE GRATUIT de consultations par correspondance
Guér. sans régime de ESTOMAC et ECZEMA.
Ecr. : Dr Martin, 21, r. Monge. Serv. 16. Paris.

Feuilleton de "Paris-Centre" — 5 —

#### RESUME DES FEUILLETONS PARUS

*Jean Laurent lieutenant de vaisseau en congé voyage au Mexique pour ses affaires.*

*Le train dans lequel il a pris place, s'arrête brusquement au milieu d'une campagne déserte.. S'inquiétant de cet arrêt non prévu et suspect, il apprend par la bouche de son voisin de compartiment, un fermier américain nommé Melton que des bandits mexicains commandé par son ennemi personnel Villa, ont fait sauter un pont à quelques kilomètres de là et qu'ils attendent le premier train pour le piller. Mais le train ne venant pas, il est probable que les bandits vont aller à lui et les deux étrangers risquent fort d'être exécutés par les « guérilleros ».*

*Laurent et Melton quittent donc le train et se réfugient dans un rancho tenu par Callahan brutal irlandais qui demeure seul dans la savane. Jean Laurent a trouvé sur un buisson un fin mouchoir de linon.*

*Callahan apprend à Melton que son rancho a été pillé par les bandits durant son absence.*

*Soudain la porte s'ouvre et Villa le chef de bande mexicain apparaît. Il reclame 40.000 pesas à Callahan, 1.000 à Laurent et condamne Melton à mort, mais ce dernier bondissant sous la menace saisit le Mexicain à la gorge qui appelle à l'aide ses hommes restés au dehors...*

#### L'étrange blessé (Suite)

La flamme troua l'obscurité de la nuit d'un jet lumineux, et la balle ,entrant par la fenêtre, atteignit Melton qui, desserrant son étreinte, tomba la face sur le plancher.

Ainsi libéré, le jeune capitan s'élança vers la porte, mais Callahan lui barra le passage et le frappa d'un coup de poing en plein visage qui le rejeta au milieu de la pièce. Avec la souplesse d'un chat, Miguel se retrouva sur ses pieds ; armé de son revolver, il fit feu sur le fermier, mais le manqua...

Ce qui se passa ensuite, Jean Laurent eût eu de la peine plus tard à le narrer. Il se rappelait qu'il avait bondi son arme au poing, et que trois coups de feu assourdissants s'étaient fait entendre à la fois ; une balle souffla tout près de son oreille. S'élançant près de la fenêtre, il en avait rabattu avec vigueur l'épais contrevent, tandis qu'il le verrouillait. Il aperçut ensuite Callahan, jurant et sacrant comme un pirate, qui consolidait la porte d'entrée avec une énorme barre. Le jeune Mexicain gisait sans mouvement, à côté de Melton.

La fumée bleue de la poudre remplissait la chambre et sur le seuil de la pièce voisine, le jeune garçon à la blouse blanche se tenait debout regardant la scène avec des yeux dilatés d'angoisse.

La barre à peine bouclée, Callahan tourna vers Laurent son visage furieux :

— Si vous n'aviez pas fait feu, et si vous ne m'aviez sauvé la vie en tuant cette vermine, je vous aurais laissé dehors dans les pattes de ces enragés !... Pourquoi Melton a-t-il amené cette malédiction sur moi !

Le jeune officier voyait rouge. Il regarda son arme qui fumait encore et se rendit compte du rôle qu'il venait de jouer dans la dernière phase du combat. Cette constatation ne diminua pas sa colère envers Callahan dont il avait pris la défense et qui, maintenant, le menaçait.

— Imbécile ! cria-t-il. Essayez donc de me jeter dehors, et je vous envoie rejoindre ce bandit sur le plancher ! Vous êtes fou !

Et il braquait sur lui son revolver. A ce moment un coup de feu retentit au dehors, et une balle faisant craquer les ais massifs de la porte, montra sa pointe encastrée dans le bois. Cette vue parut ramener Callahan à un jugement plus net de la situation :

— Je vois bien, pardieu, que vous savez vous battre, fit-il en manière d'excuse, tandis qu'il reprenait sa carabine. Soyez tranquille, vous aurez assez à jouer du revolver sans vous tourner contre moi ! Vous voyez bien que je vais être ruiné à mon tour, comme l'a été Melton ! Ces bandits ont goûté du sang et ne nous lâcheront plus. Ils vont tuer ou chasser dans les pampas tous les chevaux de mon corral... Attention ! Je vais sortir par cette porte de derrière ; barrez-la après moi. Je veux éveiller mes « péons », si je ne peux, avant que les brigands me tombent dessus. Quand vous aurez barré la porte, courez dans la chambre du major et assurez-vous que la fenêtre est bien consolidée.

Il gagna la porte du fond, souleva la barre et disparut. Presque machinalement, le jeune officier la referma derrière lui. Cette manœuvre du fermier cachait-elle l'intention de l'abandonner à son sort, avec l'idée de fuir seul plus facilement, pendant que Laurent occuperait les bandits en se défendant dans la maison ? Celui-ci se le demanda. Quoi qu'il en fût, il ne lui restait qu'un parti à prendre : se barricader et soutenir le siège le plus longtemps possible. En somme, il n'était pas seul : dans la pièce voisine il y avait ce major dont on lui avait parlé, le jeune garçon et le Chinois ; il pouvait avec leur aide organiser fortement la défense.

Après avoir vérifié la fermeture des deux portes donnant au dehors, il voulut d'abord se renseigner sur la disposition des lieux. C'est pourquoi avant d'entrer dans la pièce au seuil de laquelle le jeune garçon se tenait toujours immobile, fixant les deux cadavres étendus sur le plancher, Laurent ouvrit la porte voisine. Il se trouva dans une petite chambre à coucher, n'ayant qu'une fenêtre qui donnait sur l'arrière de la maison et qui était garnie, elle aussi, d'un volet épais en cœur de chêne, solidement verrouillé. En dehors du lit, tout le mobilier de la chambre consistait en une table de toilette rudimentaire. Laurent retourna dans la salle centrale et, passant auprès du jeune inconnu que, pour l'instant il jugeait incapable de lui prêter aucune aide, il pénétra dans la troisième pièce. Il se hâtait avec le sentiment que le profond silence qui s'était fait au dehors ne se prolongerait pas, et que quelque attaque allait se produire.

Il constata tout d'abord, à son grand soulagement, que là aussi toutes les ouvertures : une porte donnant sur l'arrière de la maison et une fenêtre sur le devant, étaient fermées hermétiquement et munies de fortes barres.

Cette vérification faite, ses yeux tombèrent sur un mauvais lit où gisait un homme d'âge moyen, secoué par une toux déchirante. Bien qu'il fît dans la pièce une chaleur intolérable, qu'augmentait encore la flamme d'une lampe, le malheureux ramenait sur ses épaules grelottantes une lourde couverture. Il paraissait avoir atteint le dernier degré de la phtisie. Au chevet du lit, le Chinois se tenait debout, les bras repliés dans ses longues manches ; sa face plate était totalement dépourvue d'expression.

Le malade tourna vers Laurent son visage émacié aux yeux effarés :

— Que.. que se passe-t-il ? Que signifient tous ces coups de feu

— Je crois, repartit le jeune officier, qu'il ne se passe rien que de très ordinaire dans ce pays... La maison est attaquée par des insurgés, ainsi qu'ils s'intitulent... En fait, ce sont des bandits. Mais vous êtes le major Stillwell, je suppose ?

— Oui, monsieur... Qui donc êtes-vous ?

— Un Français. Lieutenant de vaisseau, Jean Laurent, en voyage d'affaires au Mexique... Comme vous, j'ai dû me réfugier ici. Le compagnon qui m'y a conduit vient d'être tué et, moi-même, j'ai fait sauter la cervelle au chef de cette bande de brigands. Notre hôte, Callahan, nous a quitté tout à l'heure. Reviendra-t-il ? Je l'ignore. Nous somme assiégés, coupés de toute communication avec l'extérieur, et dans une situation que je crois désespérée. Voilà, monsieur, la chose en quelques mots.

— Votre cas ne saurait être aussi désespéré que le mien ! gémit faiblement le major, qui se reprit à tousser, sa main décharnée posée sur sa poitrine.

Un bruit de verre cassé accompagnant un coup formidable frappé contre le panneau de bois du volet, lui coupa la parole. La planche épaisse gémit, mais tint bon. Les voix de quatre ou cinq hommes se faisaient entendre derrière le panneau, hurlant des menaces.

D'un bond, Laurent fit volte-face et tira une balle dans le volet ; la détonation fut suivie d'un bruit de pas lourds dégringolant précipitamment les marches du perron. Puis le silence se rétablit, mais un silence qui ne donnait aucune impression de sécurité. L'assourdissante explosion du coup de revolver, succédant au tumulte de l'attaque, avait laissé le coolie chinois impassible, sans qu'un muscle de son visage eût tressailli ; mais sous le choc trop violent, le malade était retombé presque évanoui sur son lit.

Malgré toute son énergie, le jeune officier se rendait compte qu'il ne pouvait pas défendre la maison à lui tout seul ; et il était évident que ni le major mourant, ni le jeune garçon qui semblait paralysé de terreur, ne pouvaient l'y aider ; restait l'impassible Chinois.

Il lui tendit le revolver.

— Prenez cette arme et tirez sur ceux qui essaieront de forcer cette fenêtre.

Il avait parlé en anglais, certain que l'homme était habitué à cette langue ; mais, à son profond étonnement, l'Asiatique ne fit pas un mouvement ; cependant, il regardait Laurant à travers les fentes obliques de ses petits yeux, et celui-ci ne doutait pas qu'il n'eût été compris.

— Il faut vous battre, l'homme ! répéta-t-il en se rapprochant du coolie et tendant toujours son revolver.

Le Chinois secoua lentement la tête, et demeura dans la même attitude.

— Chien maudit ! Fils de mangeur de rats ! s'exclama Laurant que le dégoût de cette lâcheté faisait sortir de lui-même, et il allait en dire davantage, lorsqu'il sentit une main lui toucher le bras. Le jeune garçon surgit à son côté.

— Vous perdrez votre temps à invectiver Fung-Wang, fit ce dernier d'une voix calme. Vous n'obtiendrez pas qu'il se batte. Donnez-moi le revolver et dites-moi ce que je dois faire. Wang, occupez-vous du major.

Le coolie obéit et se tourna, aussitôt, vers le moribond qui suffoquait .

Laurent, surpris du sang-froid du jeune homme et du changement qui s'était fait soudain en lui, se demandait quelle sorte de gens pouvaient être ceux-là, qu'une telle situation n'arrivait pas à émouvoir. Se rappelant alors le nom donné par Callahan au jeune homme, il l'interpella familièrement :

— Vous savez tirer, Joé ? Eh bien ! Tout ce que vous aurez à faire sera de surveiller la porte et la fenêtre, et de vous servir du revolver si besoin est. Moi je vais passer dans l'autre chambre ; je serai toujours à portée de voix.

Il lui laissa le revolver et sortit. Rentré dans la grande salle, il prit la carabine Winchester suspendue au mur, et, après s'être assuré qu'elle était chargée, il alla se pencher sur le corps de Melton, avec un vague espoir de le trouver encore en vie.

(A suivre)

# LE COIN DES ENFANTS

## CONCOURS des VILLES

### Voici douze rébus :

*Il s'agit : 1° de nous indiquer les noms des douze villes mis sous forme de rébus ;*

*2° De nous indiquer combien nous recevrons de solutions justes*

**AU GAGNANT UNE SUPERBE AUTO OU UN VIOLON**

**(Les réponses devront nous parvenir avant le 25 octobre et être adressées à M. le Secrétaire des Concours du "Paris-Centre" 3, rue du Chemin-de-Fer, à Nevers**

### Le concours des joueurs de tennis

Nous avons reçu 3842 réponses à notre concours mais cette fois nous n'avons trouvé qu'*une seule solution heureuse* celle de *Mlle Suzanne Berthier*, demeurant chez M. Teillac, 25, rue d'Alsace-Lorraine à Nevers.

Une raquette de tennis ou un jeu de courses est à la disposition de la gagnante.

Parmi les solutions originales qui nous sont parvenues notons celles de Paul Reboul, 33 rue du Général-Lespinasse, à Nevers, Louis Clayeux, à La Charité, Marguerite Frotté, 57 rue du Commerce, à Nevers, Marie Desreaux, à Clamecy, Yves Renault, rue Regnaudin à Moulins (Allier), le comte de Sampigny, à Saint-Gérand-de Vaux (Allier), René Roger, à Herry (Cher), etc.

### Quelques lettres

*Ci-joint les joueurs de tennis collés sur une feuille de papier. Je crois que vous aurez 262 réponses justes. Vos concours nous amusent toujours bien, et nous remercions le* Paris-Centre *de nous procurer ce divertissement.*

*Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments respectueux.*

Cécile MALECOT
10, place des Essarts Pithiviers (*Loiret*)

×
××

*Je réponds au joyeux concours que nous a fait l'oncle Tom.*

*Voyez j'ai fait de mon mieux.*

*Je compte qu'il y aura 17 solutions justes*

*Recevez mes salutations cher oncle Tom.*

Mlle Jeanne THIBAUDAT
au bourg de Saint-Benin-des- Bois (*Nièvre*)

×
××

*J'ai l'honneur de vous adresser les personnages que j'ai pu constituer avec les différentes plantes tracées dans* Paris-Centre. *En collant les différentes pièces elles se sont quelque peu déplacées ce qui enlève un peu de grâce au dessin : ce détail je pense, ne nuira pas au classement.*

*J'estime que le nombre des solutions justes qui vous parviendront peut atteindre cent cinquante.*

*Au cas où il me serait attribué un prix, je préfèrerais le jeu de courses.*

*Voici mon adresse :*

Jean FAVRELIERE
dans sa famille à Thimory (*Loiret*)

### ATAR-GULL

Au moment où le roman d'aventures revient sur l'eau et connaît une nouvelle fortune, on voudra lire ou relire *Atar-Gull*, l'une des premières œuvres d'Eugène Süe, qui introduisit le roman maritime en France.

Ah ! L'HORRIBLE FEU DU RASOIR ! Enfin terrassé ! La REINE DES CREMES de J. LESQUENDIEU le chasse impitoyablement. En vente partout.

### Quelles sont les règles du jeu d'échec ?

Elles sont nombreuses et précises, et nous ne pouvons indiquer ici que celles concernant la marche des pièces.

Les *pions* marchent sur les bandes perpendiculaires aux bases de l'échiquier où sont placées les grosses pièces. Ils avancent sans sauter de case, sauf dans le premier coup où il leur est loisible d'en franchir deux. Ils ne peuvent pas reculer. Le droit de prise est facultatif. On appelle *passer* prise, le premier coup joué par un pion qui avance de deux cases, quand un pion adverse aurait le droit de le prendre s'il n'avançait que d'une case. Toutefois, le pion adverse peut le prendre en passant, comme s'il n'avait fait qu'un pas. Cette prise doit être immédiate. Un pion arrivé à la bande de base de l'adversaire, c'est-à-dire *à dame*, prend la valeur et la marche d'une grosse pièce, sauf le roi, au gré du joueur.

Les *tours* marchent comme les pions, en suivant les bandes parallèles aux bases. Sur ces bandes, elles franchissent autant de cases que le joueur désire, à la condition que ces cases soient inoccupées. Si la pièce en rencontre une de même couleur, elle peut passer outre et reste sur la case qui la précède ; si elle rencontre une pièce ennemie, elle la prend et occupe sa place.

Les *cavaliers* marchent en zigzag, de la bande de cases contiguës par un côté et de couleur différente, à la bande de cases contiguës par un angle et de même couleur. Le cavalier va toujours du blanc au noir ou du noir au blanc, en sautant de trois cases en trois cases, pour occuper une case vacante. Seul, il peut passer par-dessus une pièce.

Les *fous* marchent en suivant les cases contiguës par un angle et de même couleur, avançant de deux, trois, quatre cases, s'ils ne rencontrent pas d'obstacles, s'arrêtant devant une pièce de même couleur ou prenant la place d'une pièce ennemie.

La *reine* marche, indifféremment, comme les tours ou les fous.

Le *roi* marche de case en case, mais dans tous les sens. Si le roi et la tour n'ont pas été joués et ne sont pas séparés par une autre pièce, on peut approcher la tour du roi et faire passer celui-ci par-dessus. On peut mettre les tours à côté du roi sans déplacer celui-ci, mais le roi ne peut franchir la tour qui n'est pas auprès de lui. Le service des pions est de défendre le roi. Le roi est *pat*, lorsqu'il ne peut le déplacer sans le mettre en échec, ce qui rend la partie nulle ; il est *échec et mat*, lorsqu'on ne peut plus le déplacer, ce qui termine la partie.

### AVIS A NOS ABONNÉS

**Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient pas encore fait parvenir le prix de leur abonnement, que nous leur ferons présenter par les soins de la poste à partir du 25 octobre, une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 3 mois, 1 fr. 05 pour les abonnements de 6 mois, et 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrement. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 30 octobre.**

Les Contes de "Paris-Centre"

## Le benjamin

Lorsque, en 1830, mon oncle Roger s'était enfui de la maison familiale pour s'embarquer au Havre, ma grand'mère avait failli devenir folle.

Partir sans un adieu, sans un baiser, lui son Benjamin ! L'enfant tant chéri, tant gâté qui la récompense ainsi de son amour, de sa faiblesse ; l'abandonnant sans souci de ses angoisses, de son désespoir, de ses larmes ! Affolée, elle était partie à sa recherche, courant le port, le bureau maritime, inspectant les registres, fouillant les bateaux. Après bien des pas et démarches inutiles, elle dut remonter, le cœur brisé, dans la berline qui l'avait amenée et la ramenait seule.

Seule ? pas tout à fait. Mon cher père était là, près d'elle, la soutenant, l'encourageant, avec des prévenances délicates, des soins affectueux, des précautions touchantes, il lui restait un fils, un bon fils, le meilleur et le plus tendre des fils ; mais hélas ! ce n'était pas celui qu'elle préférait.

***

Tandis que mon père, âme douce et sensible, mais esprit ferme et sérieux, ne s'écartant jamais de la ligne droite, suivait la voie paternelle, terminait brillamment ses études et était nommé professeur de rhétorique en province, son frère, mauvaise tête, et l'on ne peut pas, malheureusement, ajouter : bon cœur, désespérait sa mère par sa conduite... Il ne parvenait pas même à décrocher son « bachot », faisait des dettes, et, après toutes sortes de sottises, se sauvait à la suite d'une légère remontrance maternelle, annonçant, par un billet très bref, qu'il allait se faire marin et que l'on n'entendrait plus parler de lui.

— Il ne m'a jamais causé que des chagrins ! gémissait ma pauvre grand'mère en se remémorant tous ses griefs, tandis que mon père s'efforçait de la calmer ; mais cette fois, c'est fini ! plus d'indulgence, plus de pardon !

Mais lui, savait bien, au fond, ce que valait cette violente indignation prête à se fondre au premier mot, au premier baiser de l'enfant prodigue. Il savait que rien n'effacerait de ce cœur, plein de lui, l'image de son Benjamin, et que, malheureux ou coupable, on tuerait encore le veau gras pour son retour.

***

Je ne sus tout cela que plus tard; mais lorque j'étais petit garçon, mon oncle Roger me semblait tout simplement un demi-dieu. C'était ma bonne maman qui lui donnait à mes yeux ces propositions homériques.

— C'était un caractère ardent et aventureux, soupirait-elle mélancoliquement; ne pouvant se plier aux mesquineries de la vie; avide de gloire plus que de fortune; un Colomb, un Vasco de Gama, égaré dans notre siècle, et dont j'ai eu tort de contrarier la vocation (c'était ainsi qu'elle appelait son coup de tête !).

Grâce à ce portrait revu, corrigé, agrandi, mon oncle Roger était devenu mon héros, mon modèle, et j'aurais voulu lui ressembler au moral comme au physique.

Il faut dire qu'alors, de lycée en lycée, mon père venait d'être appelé à celui du Hâvre; et comme nous avions jusque-là habité le centre, la vue de la mer que je ne connaissais pas, avait exalté mon imagination au moins autant que les récits de mon aïeule...

Je comprenais mon oncle Roger, moi ! et si l'on n'avait contrarié ma vocation, j'aurais été capable de faire comme lui.

Mais mon père, qui était un sage, se gardait bien de la contrarier et s'était borné à me dire :

— Tu veux être marin, mon enfant, soit ; c'est une noble profession. Seulement, il faut travailler double, je t'en avertis, le concours de « Navale » est presque aussi dur que celui de « Normale ».

Cette réponse avait légèrement refroidi mon ardeur : je n'était pas alors un élève bien laborieux ; les sciences surtout m'étaient profondément antipathiques, et, vue à travers de gros traités de mécanique et d'algèbre bien rébarbatifs, la noble profession de marin me paraissait moins séduisante.

Pourtant, mon oncle Roger n'était pas passé par « Navale » lui !

Oui ; mais c'est que l'on contrariait sa vocation ! Si l'on avait pu contrarier un petit peu la mienne !! !

***

Un jour, jour inoubliable, une lettre au timbre d'Amérique arriva dans notre paisible intérieur, qu'elle bouleversa de fond en comble.

Mon oncle Roger se décidait à donner de ses nouvelles : il n'était pas mort ; après bien des aventures il s'était établi là-bas, il y avait fait fortune, s'était marié et maintenant il était veuf avec un fils à peu près de mon âge, qu'il se décidait à amener en France pour faire ses études.

« J'ai eu bien du mal à dénicher ton « adresse, mon pauvre Raymond, écrivait-« il à son frère, sur un ton protecteur qui « me semblait tout naturel de sa part. « C'est le fils d'un de mes amis, un de tes « mauvais élèves qui, en se plaignant de « tes pensums, m'a appris que tu en étais « encore au professorat. J'ai fait plus de « chemin que toi, mon bonhomme, mais « je serai toujours bien aise de te serrer « la main. Et la maman, sera-t-elle con-« tente de revoir *son Benjamin*, comme « tu m'appelais tout bas, jaloux ! ».

Contente ! Non, ce n'était pas assez dire, et aucun terme ne peut décrire l'ivresse, la joie débordante, folle de la chère vieille.

Pendant ces huit jours, tout fut sens dessus-dessous dans notre modeste logis. Rien n'était assez bon, assez beau, pour l'enfant prodigue : mon père avait abandonné sa chambre, moi la mienne ; mais aux yeux de bonne maman, ce qui suffisait pour nous était indigne de ces illustres personnages, et nous aurions reçu l'empereur de Russie qu'elle n'aurait pas été plus affairée.

Le grand jour était arrivé. Pressés sur la jetée, nous attendions le baquebot déjà en rade, et qui bientôt entra dans le port, salué par les mouchoirs furieusement agités.

***

Au milieu de tout ce tumulte nous nous efforcions vainement de découvrir l'oncle Roger, bonne maman se flattant de le découvrir à première vue.

Cependant la foule s'écoulait peu à peu.

— Il aura manqué le bateau ! gémissait grand'mère désolée. Roger ! mon petit Roger !

A ce cri, un retardataire dont la mine défaite, trahissant un désagréable malaise, contrastait avec la large face et l'extraordinaire corpulence, se retourna brusquement:

— Maman ! s'écria-t-il tout joyeux.

Et, serrant dans ses bras la chère vieille toute saisie, il l'embrassa sur les deux joues, puis tendit à mon père une main rouge et épaisse comme un gigot de mouton.

« Je demeurai stupide » selon l'expression classique.

Quoi ! c'était là mon oncle Roger ! le brillant capitaine ! le superbe conquistador de mes rêves !

***

Et je regardais, hébété, ce gros homme lourd, commun, grotesque, avec son crâne chauve, ses yeux en trous de vrille, son double menton et le bourrelet de graisse débordant autour de son col. Il m'aperçut enfin :

— C'est ton fils, Raymond, il est gentil!... Voilà le mien, ajouta-t-il avec orgueil, en nous présentant un négrillon bouffi, aux lèvres lippues, que j'avais pris innocemment pour son groom... Il est un peu bronzé parce que sa mère était de sang mêlée ; mais c'est un bon garçon et il aura du foin dans ses bottes. Embrasse ta grand'mère, Sam.

Cette fois, bonne maman parut légèrement désappointée et effleura du bout des lèvres le front crépu de son petit-fils ; puis entre lui et son Benjamin, elle reprit le chemin de la maison.

A table, où j'étais à côté de Sam, — un bon garçon, mais ignorant comme une carpe et pas dégourdi un brin, — j'espérais corriger ma mauvaise impression en écoutant religieusement les moindres paroles de mon oncle Roger, attendant quelque beau récit d'aventures, de voyages... Le marin me ferait oublier l'homme, et un grand voyageur se cachait peut-être sous cette apparence vulgaire.

***

Hélas ! au lieu de descriptions imagées, de naufrages parpitants, il ne parlait que denrées alimentaires, hausses des salaisons, et l'intérêt de sa vie pouvait se résumer en un mot : Dollars ! dollars ! dollards !!! A cette heure, il était à la tête d'une vaste exploitation de saindoux ! Au lieu de découvrir un Nouveau-Monde, il inondait l'Ancien de graisses frelatées.

Christophe-Colomb devenu charcutier !!

— Mais enfin ! depuis tant d'années, pourquoi n'être jamais revenu en France ? demanda mon père d'un ton de doux reproche.

— Le temps me manquait mon cher Raymond. « Times is money ! » et puis la traversée me faisait peur...

— Peur !

— Oui ; d'abord je ne suis pas brave, et ensuite j'ai le mal de mer, déclara simplement mon oncle Roger.

C'en était trop ! toutes mes illusions s'envolaient l'une après l'autre, et, fut-ce la perte de mes chimères, fut-ce la vue de mon héros charcutier ou la crainte du mal de mer, mais, dès le lendemain, je déclarai à mon excellent père, souriant avec indulgence, que, tout bien réfléchi, je renonçais à la marine. Arthur DOURLIAC

### Pour les « grands »

Il s'agit de répondre aux dix questions

1° *Quel est le département le moins peuplé ?*
2° *Quelles sont les villes les moins peuplées ?*
3° *Quel est le département le plus chaud ?*
4° *Quelle est la meilleure ville de France ?*
5° *Quelle est la ville la mieux éclairée ?*
6° *Quelle est la ville où l'on vit le plus longtemps ?*
7° *Quelle est la ville la moins éclairée ?*
8° *Quel est le département le plus glorieux?*
9° *Quelles sont les cinq villes de France les moins lettrées ?*
10° *Quelle est la ville la plus bruyante ?*

Naturellement toutes ces questions *jouent sur les mots*, et le département le moins peuplé n'est pas celui de la Lozère ou des Basses-Alpes; le département le plus chaud n'est pas situé au Midi.

Nous n'en disons pas plus, jeunes amis, cherchez...

(Aucun prix ne sera attribué à ce concours mais les noms des gagnants seront publiés dans *Paris-Centre*.

Adressez vos réponses à M. le Secrétaire des concours du « Paris-Centre », à Nevers, avant le 25 octobre.

## Le Concours des Chaussures

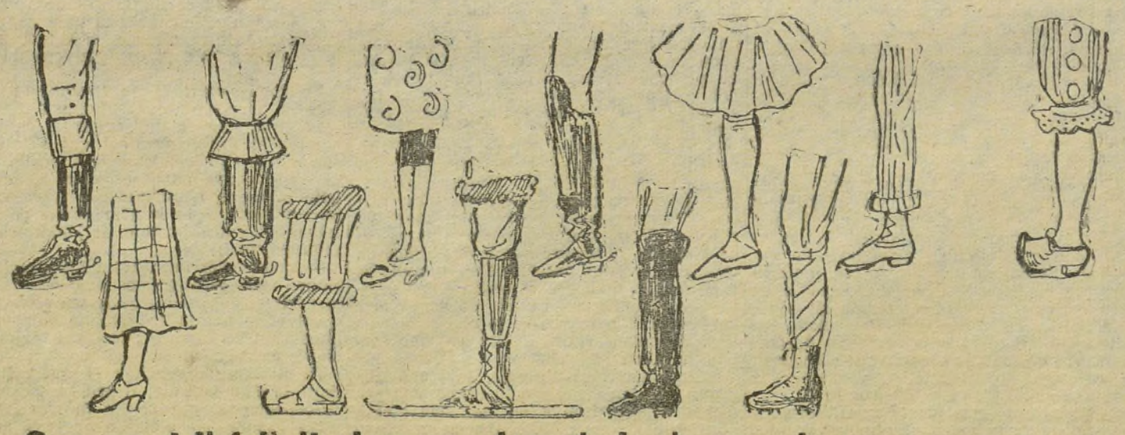

**Comment il fallait chausser les pieds de nos douze personnages**

# La vie sportive

LES CHAMPIONNATS DE BOURGOGNE

### Le Creusot bat Dijon par 12 à 3

Le premier choc des championnats de Bourgogne était impatiemment attendu cette année; il paraissait devoir être âprement disputé entre les quatre concurrents : Chalon (tenant le titre) ; Dijon, Le Creusot et Autun.

Il tint, dimanche, tout ce qu'il promettait: Chalon n'arrivait pas à se montrer supérieur à Autun, tandis que Le Creusot battait, mais pas de beaucoup le Stade Dijonnais que certains s'accordaient pourtant à désigner comme le vainqueur de la rencontre.

Devant 2.000 spectateurs qui garnissaient les lignes de touche et une partie de la tribune du Parc des Sports les équipes font leur entrée sur le terrain.

M. Deligny arbitre du comité de Paris, siffle le coup d'envoi qui échoit à Dijon qui joue contre le soleil. De suite le stade Dijonnais ouvre le jeu, très rapide, va d'une touche à l'autre, où, à la remise en jeu, les avants de chaque camp s'efforcent de happer l'ustensile.

Les Creusotins font une descente au pied qui amène le jeu dans les 22 dijonnais qu'un judicieux coup de botte de Moreau dégage momentanément. Deux coups francs sont successivement accordées pour hors jeu, l'un au C. O. C., le second au stade, sans donner de résultat. Sur un coup franc de pied à suivre trop long de leurs adversaires, les Dijonnais doivent toucher une première fois dans leurs buts. Le C. O. C. se fait de plus en plus pressant et attaque à outrance, il se heurte à une impeccable défense des visiteurs. Dix fois les lignes arrières creusotines partent dans un joli style, mais ne peuvent conclure. Les avants locaux s'échappent en passes courtes à la touche, mais à la dernière seconde un Pavat, un Rominhac surgissent et sauvent in-extremis.

Le Creusot ne bouge guère des 22 de Dijon.

Jean Rochette donne un petit coup de pied à suivre par dessus la ligne de trois-quarts, adverse et Rominhac manque la réception : l'essai pour le Creusot, qui paraissait inévitable, est manqué d'un cheveu. Dijon, malgré tous ses efforts ne peut desserrer l'étreinte des Creusotins qui dirigent nettement les opérations. Les avants, à la suite d'une mêlée tournée arrivent à cinq mètres des buts ; puis Miconnet bien servi à la touche, déclanche une belle attaque qui échoue de fort peu. Un nouveau départ des avants Creusotins à la touche où les Guichard, Coudré, Limonnier, s'emploient avec une rare énergie, puis un coup de botte très judicieux de Paul Rochette, amène les hostilités sur la ligne des but dijonnais, sérieusement menacée depuis vingt minutes. Enfin les trois-quarts Creusotins, superbement lancés par Paul Rochette et Sauvageot, partent une fois de plus en passes recentrées ; Verdier ainé qui a trouvé le trou s'y précipite, culbute, tel un bolide, plusieurs adversaires et marque en bonne position un essai longuement applaudi que Landré convertit en but.

A la mi-temps, Le Creusot : 5 points.

A la reprise une mêlée a lieu au centre. L'arbitre pénalise Dijon qui ramasse dans les pieds des joueurs.

Quelques échappées des deux côtés, mais chaque fois un Rochette, un Desmus, un Perrot, un Rominhac, sont là pour tout bloquer. Enfin, sentant la fin s'approcher, les deux quinze fournissent tour à tour un gros effort et vont tour à tour mener la danse. Le C. O. C. envahit le camp dijonnais sur les buts duquel une lutte homérique s'engage. Enfin d'une sortie de mêlée à 10 mètres Paul Rochette place un superbe drop qui passe très haut entre les poteaux et laisse perplexes les Dijonnais qui voient le Creusot compter maintenant 9 point. Aussitôt après le renvoi de 22, les avants Creusotins forcent en passes courtes et Landré marque le deuxième essai. Le but est manqué. Le Creusot 12 points. Verdier ainé, touché à la cheville doit quitter le terrain Pendant son absence Dijon attaque en vitesse ; Blondelet servi dans de bonnes conditions sprinte dans un rusch formidable, l'arrière Creusotin Desmus ne peut assurer sa prise et les Bourguignons sauvent l'honneur. Ils l'ont du reste bien mérité. La fin est sifflée peu après.

Le C. O. C. bat le stade Dijonnais par 12 points à 3.

**Considérations**

De l'avis très autorisé de M. Deligny, arbitre officiel, qui a bien voulu nous donner ses impresions sur la partie, nous pouvons dire que le jeu fut très allant. Le C. O. C. domina par sa plus grande mobilité et par l'ardeur de ses avants à coller à la balle. En général on s'y montra beaucoup plus adroit qu'à Dijon.

**LA J. O. DU CREUSOT**

Au Creusot, J. O. C. (2) et Sporting Club Etangois (1) font match nul 1 à 1.

L'équipe visiteuse, plus athlétique fournit un jeu rapide. Le ballon voyage fréquemment d'un camp à l'autre. L'équipe locale, loin de se laisser surprendre donne vigoureusement la réplique et harcèle souvent les buts étangois. A côté du jeu terne, sans intérêt, de certains moments, les deux équipes surent parfois pratiquer un beau jeu de passes.

A Montceau, J. O. C. (1) et Union Sportive Polonia (1), font match nul 1 à 1.

**NEVERS (RESERVE) CONTRE COSNE**

Dimanche, le F. C. Cosnois commence sa saison d'hiver. Sa vitalité de plus en plus grande lui permet de mettre en ligne quatre équipes. En association, il envoie sa première équipe à Bourges ; en fond, ses meilleurs crossmen se déplacent à Clermont-Ferrand pour le tour de cette ville pendant que les réserves s'entraîneront sérieusement au Stade en vue du Tour de Cosne.

Enfin, l'équipe de rugby rencontrera au Stade de Saint-Laurent à 15 heures, l'équipe réserve de l'U. S. Nivernaise.

Nous ne rappellerons pas la rivalité qui existe entre les sportifs de Cosne et de Nevers, rivalité qui, pour être saine et correcte, n'en est pas moins acharnée.

Quoique moins lourds que leurs aînés, les Nivernais qui viennent à Cosne sont réputés par leur vitesse et leur adresse de mains. Ils viennent de triompher par 19 à 3 de l'excellente équipe auxerroise et du Sporting Club de Vichy, c'est dire que nos Cosnois devront s'employer à fond s'ils veulent triompher.

La victoire ou la défaite dépendront des avants verts et blancs. Si par leur souffle, leur activité, ils savent conserver le contrôle du ballon, les deux comparses Odard et Métayer se chargeront d'alimenter la rapide cavalerie bien emmenée par Ducroux. Avec deux centres comme ce dernier et Jacob, nous sommes certains que les ailiers vites et puissants Masson et Millot sauront plusieurs fois aller à l'essai. Belle partie en perspective pour les amateurs du ballon ovale.

### Le Stade Clermontois à Nevers

Le calendrier de l'U. S. N. porte deux matchs consécutifs très intéressants. Dimanche prochain, le Stade Clermontois donnera la réplique à l'équipe première nivernaise et le dimanche suivant le Voiron Olympique Club sera ici.

Le Stade Clermontois émane d'une fusion opérée par trois clubs de Clermont dont le plus puissant était le Club amical sportif clermontois plus connu sous le nom de C. A. S. C. Quel Nivernais ne se souvient pas des luttes que ce sont livrés le C.A.S.C et l'U. S. N. De tout temps, ce fut, avec les rencontres contre Moulins, le match record· celui auquel tout nivernais s'intéresse.

Le C. A. S. C. possédait en effet une très brillante équipe qui gagna la coupe de l'Espérance en 1918-19; autrement dit, il fut champion de France, deuxième série, cette année-là. Depuis et jusqu'à l'an dernier, le C. A. S. C. fut champion du Centre, première série.

Depuis son changement de nom, ou plutôt depuis sa fusion avec deux autres clubs de Clrmont sa valeur n'a pas diminué.

Au contraire elle se trouve augmentée. Tous les meilleurs éléments qui se trouvaient au Club Athlétique Bergougnan transformé en Gaulois Athlétique Club l'an passé, sont venus se joindre aux hommes que possédait le C. A. S. C. en amenant du même coup le capital sportif du S. O. C, autre société de Clermont de moins grande renommée.— Le tout assemblé forme maintenant le Satde clermontois.

Cette heureuse fusion a contribué à constituer une excellente équipe, une des meilleures de la région. Il faudra compter avec elle dans toutes les rencontres à venir.

Les performances du Stade clermontois ne peuvent faire l'objet d'un brillant tableau puisqu'il n'opère que depuis cette saison dans la formation où il se trouve. Toutefois on peut se faire une idée exacte de sa valeur en se rappelant les succès du C.A.S.C et la belle tenue de Bergougnan.

C'est donc à une très bonne équipe que seront opposés les hommes de l'U. S. N. La lutte sera ardente et la partie très intéressante à suivre. Nul doute que Nevers soit représenté par la grande foule aux tribunes e tautour de la pelouse du Pré-Fleuri.

Malgré l'importance du match, l'U. S. N. laisse les entrées au tarif habituel. Dans un but de propagande sportive, le comité de l'U. S. N. a décidé de ne jamais dépasser les prix établis quels que soient les rencontres et naturellement les frais engagés. Tous les Nivernais sauront apprécier les efforts de ce club et l'encourager comme il convient.

En lever de rideau une partie amicale mettra en présence l'équipe troisème de l'U. S. N. et l'équipe première du Club athlétique du lycée de Nevers.

Rappelons le prix des places : Entrée pelouse 2 francs ; tribunes gradins assis, 1 franc ; tribunes loges, 2 francs.

Tous les billets pour les tribunes peuvent être pris à l'entrée du terrain; néanmoins, un second guichet fonctionnera en permanence à l'entrée des tribunes.

La buvette sera ouverte à partir de 13 heures. Le coup d'envoi du match sera donné à 14 h. 30

**UNION SPORTIVE NIVERNAISE**

Entraînement en semaine. — L'entraînement en semaine commencera aujourd'hui jeudi à 20 h. 30 au champ de foire. Les séances d'entraînement auront lieu tous les jeudis à l'heure indiquée plus haut.

Tous les joueurs de l'U. S. N. y sont convoqués et sont instamment priés de se trouver au champ de foire à chaque réunion.

Sont particulièrement convoqués pour ce soir : Mangin, Ponect, Soulier, Guillard, frères, Souverain, Denizeau, Plumerand, Ducrot, Montaron Morand, Dasvin, Gonin, Gertner, Serveau, Ducasse, Bonnot, Jacquié, Fileux, Gauthier, Challaux Rougier Oswald, Barnier, Lavignon frères et Roux.

**L'UNION SPORTIVE MONTARGOISE**

A Montargis, Stade de la Forêt, U. S. M. (1) et U. S. Suisse (2) font match nul (1 à 1).

— A Saint-Satur, l'U. S. M. (réserve) triomphe de S. S. Saint-Satur, par 2 buts à 1.

— A Corbeilles-du-Gâtinais, A. S. Corbeilles et U. S. M. (2) font match nul (1 but à 1).

## SPECTACLES & CONCERTS

### MAJESTIC-PALACE

C'est jeudi prochain, 18 octobre, et pour une seule représentation, que la grande tournée Moreau jouera la revue

**Tant que tu voudras !**

Cette fois l'auteur Henri MOREAU a écrit spécialement pour l'irrésistible comédien comique Max Martin, [illegible] pleins de contrastes, car Max [illegible] entre deux notes gaies : émouvoir.

Mesdemoiselles Netzer et Neurtha sont deux jolies ballerines de la meilleure école.

Vingt autres artistes complètent cette troupe de tout premier ordre.

Comme toujours, la tournée MOREAU présente son spectacle dans des décors pleins de pittoresque et les costumes somptueux sont signés PASCAUD.

La location sera ouverte le jeudi de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures.

MANUFACTURES FRANÇAISES
D'AMEUBLEMENTS
Maison
COLLET-MERIAUD
Varennes-sur-Allier (Allier)

Nous informons le public que notre
CATALOGUE GÉNÉRAL
EST PARU
Il contient 100 pages grand format et environ 1.000 photogravures représentant un choix très important de : Literie, Sièges, Meubles de tous genres et accessoires divers d'ameublements.
PRODUITS GARANTIS
CONDITIONS D'ENVOI. — Vu le prix de revient élevé de ce catalogue, nous l'adressons franco et recommandé sur toute demande accompagnée de 5 francs.
Nous remboursons cette somme sur un premier achat de 100 francs ou en un mandat-poste si le catalogue non utilisé nous est retourné franco

CHERRY - BRANDY
FOURNIER

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers
Le Secrétaire-Gérant : G. COLLINET

## BOURSE DE PARIS
du 17 Octobre 1923

**A TERME**

| VALEURS | Cours de la veille | Cours du jour |
|---|---|---|
| Air liquide | 547 .. | 543 .. |
| Azote | 575 .. | 574 .. |
| Bakou | 2615 .. | 2638 .. |
| Balia-Karaïdin | 185 .. | 183 50 |
| Banq. de France | .... .. | 6890 .. |
| — de l'Algérie | .... .. | .... .. |
| — Imp. Ottom. | 730 .. | 740 .. |
| — Nat. Créd. | 808 .. | 807 .. |
| — Nat. Mexiq. | 805 .. | 813 .. |
| — Paris & P-B | 1508 .. | 1515 .. |
| — Privée | ... .. | ... .. |
| — Transatl. | 301 .. | 305 .. |
| — Union-Paris | 945 .. | 947 .. |
| Boléo | 618 .. | 624 .. |
| Brakpan Mines Ltd | 266 .. | 270 .. |
| Câbles télégraph. | 372 .. | ... .. |
| Camp Bird | 15 75 | 15 50 |
| Caoutchoucs | 105 .. | 162 .. |
| Cape Coper | 31 50 | 32 75 |
| Central Mining | 733 .. | 752 .. |
| Chargeurs réunis | 517 .. | 518 .. |
| Chartered | 51 25 | 53 .. |
| Chem. Ott. (obl.) | 101 .. | 101 .. |
| City Deep | 220 .. | 222 .. |
| Colombia | 430 .. | 433 .. |
| Comp. Algérienne | 1345 .. | ... .. |
| Compt. Nat. d'Esc. | 990 .. | 987 .. |
| Corocoro Un Cop. | 33 50 | 34 .. |
| Courrières | 620 .. | 628 .. |
| Crédit Comm. Fr. | 706 .. | 706 .. |
| Crédit fonc. Eg. | 1670 .. | 1685 .. |
| Crédit fonc. fr. | 1300 .. | 1305 .. |
| Crédit Lyonnais | 1620 .. | 1629 .. |
| Crédit mobil. Fr. | 469 .. | 472 .. |
| Crown Mines | 211 .. | 214 .. |
| Dabrowa | 821 .. | 824 .. |
| De Beers ord. | 935 .. | 939 .. |
| Dist. Par. d'Elec. | 703 .. | 705 .. |
| East. Int. Rubber | 60 75 | 61 25 |
| East-R. Pr. Min. | 24 50 | 24 25 |
| Electric. (C. gén.) | 1300 .. | 1295 .. |
| Electr. Gaz Nord | 422 .. | ... .. |
| Electro-Mét. Dives | 1120 .. | 1120 .. |
| Est | ... .. | 925 .. |
| Estrellas | 134 .. | 134 50 |
| Financ. Pétroles | 376 .. | 378 .. |
| Forges Nord et Est | 405 .. | 406 .. |
| Forges Jeumont | 480 .. | 4[illegible]3 .. |
| France-Wyoming | 209 .. | 218 . |
| Geduld Proprietar | 228 .. | 238 50 |
| Goldfields Consol. | 77 .. | 76 25 |
| Gula Kal. Rubber | 121 50 | 121 50 |
| Hartmann | 220 .. | 224 .. |
| Hotchkiss et Cie | 1140 .. | 1148 .. |
| Huanchaca | 188 .. | 193 . |
| Jagersfontein | 227 .. | 228 50 |
| Johannesburg Ltd. | 115 .. | 116 .. |
| Kuala Lumpur | 148 .. | 147 .. |
| Kuhlmann (Etab.) | 674 .. | 681 .. |
| Lautaro Nitrate | 625 .. | 635 .. |
| Lens | 419 .. | 420 .. |
| Léna Goldfields | 40 .. | 39 .. |
| Lianosoff fils Nap. | 583 .. | 574 .. |
| Lorraine Diétrich | 159 .. | 159 .. |
| Lyon | 1140 .. | 1140 .. |
| Malacca Rub. ord. | 140 . | 141 .. |
| Maltzoff | 424 .. | 24 .. |
| Messageries mar. | 210 .. | 209 .. |
| Métropolitain Paris | 520 .. | 525 .. |
| Mexican Eagle Oil | 90 50 | 91 50 |
| Mexico Min.; Oro | 367 .. | 362 50 |
| Midi | ... .. | ... .. |
| Modderfontein | 88 25 | 88 .. |
| Montécatini | 158 50 | 161 .. |
| Mount Elliott | 45 25 | 47 .. |
| Mozambique | 43 75 | 43 25 |
| Navigat. Afrique N. | 317 .. | 311 .. |
| Nord | 1351 .. | 1360 .. |
| Nord-Sud Paris | 222 .. | ... .. |
| North Caucasian | 72 . | 70 75 |
| Omnibus de Paris | 790 .. | 789 .. |
| Oriental Carpet | 270 .. | 272 .. |
| Orléans | ... .. | 1023 .. |
| Orosdi-Back | 109 .. | 109 .. |
| Padang | 358 .. | 355 .. |
| Pathé-Cinéma | 647 .. | 656 .. |
| Pekin Syndicate | 42 50 | 42 75 |
| Peña Copper | 26 .. | 26 .. |
| Penarroya | 1115 .. | 1113 .. |
| Pétroles Premier | 334 .. | 344 .. |
| Phosph. Constant. | 425 50 | 427 .. |
| Phosph. Gafsa | 869 .. | 871 .. |
| Phosph. Tunisiens | 675 .. | 667 .. |
| Platine | 735 .. | 719 .. |
| Pr. ch. Alais, forg. | 879 .. | 901 .. |
| Raffin. sucr. Say | 3229 .. | 3175 .. |
| Randfontein Est. | 78 25 | 79 .. |
| Rand Mines | 211 .. | 212 .. |
| Raisin Corinthe | 226 50 | 231 .. |
| — — parts | 46 25 | 46 50 |
| Rente foncière | 3230 .. | 3200 .. |
| Rio Tinto | 2405 .. | 2400 .. |
| Rizeries Extr. Or. | 450 .. | 460 .. |
| Robinson Deep | 128 50 | 128 50 |
| Russian Oil Ltd | 52 50 | 52 75 |
| Russe c. 1re 2e s. | 26 50 | 26 .. |
| — 3% or 1896 | 19 60 | 19 30 |
| — 5% or 1906 | 32 .. | 31 40 |
| — 4½ % 1909 | 23 10 | 22 80 |
| Santa-Fé (ch. fer) | 672 .. | 675 .. |
| Silva Plana | 272 50 | 272 50 |
| Société Gén. (n.) | 735 .. | 735 .. |
| Spassky Copper | 44 25 | 43 50 |
| Suc. Raff. d'Egypte | 1104 .. | 1086 .. |
| Suez | 8735 .. | 8761 .. |
| Tabacs d'Orient | 525 .. | 528 .. |
| Tabacs Ottomans | 378 .. | 375 .. |
| Tanganyika Conc. | 104 .. | 105 50 |
| Télégraphie S. F. | 870 .. | 861 .. |
| Tharsis | 280 50 | 283 .. |
| Thomson-Houston | 808 .. | 806 .. |
| Transatlant. ord. | 171 .. | 171 .. |
| Transvaal Land | 63 75 | 64 .. |
| Tréfil. Lam. Havre | 168 .. | 168 .. |
| Forges Sosnowice | 271 .. | 268 .. |
| Tubize (soie art.) | 544 .. | 541 .. |
| Turc unifié | 58 10 | 58 .. |
| Turc 5% 1914 | 37 25 | 37 10 |
| Union Corp. Ltd | 114 50 | 116 .. |
| Utah Copper | 975 .. | 972 .. |
| Varminck (étab.) | 156 .. | 157 50 |
| Vins et Spirit | 160 50 | 151 50 |
| Voitures de Paris | 1200 .. | 1210 .. |
| Liévin | 280 .. | 287 50 |

**AU COMPTANT**

| VALEURS | Cours de la veille | Cours du jour |
|---|---|---|
| 3 % | 55 50 | 55 35 |
| 3 % amort. | 66 85 | 66 10 |
| 3 ½ % amort. | .. .. | .. .. |
| 5 % 1915-1916 | 74 50 | 74 50 |
| 4 % 1917 | 60 35 | 60 60 |
| 4 % 1918 | 59 70 | 60 .. |
| 5 % 1920 | 86 70 | 86 65 |
| 6 % 1920 | 87 50 | 87 35 |
| Etat 4% 1912-14 | 329 .. | 329 .. |
| — 5% 1919 | 365 .. | 365 .. |
| Bons Trésor 1921 | ... .. | ... .. |
| — — 1922 | 481 25 | 481 75 |
| Crédit Nat. 1919 | 458 .. | 459 50 |
| — 1920 | 470 .. | 470 .. |
| — Bons 1921 | 509 .. | 512 .. |
| — Déc. 1922 | 489 75 | 482 50 |
| — 6% 1922 | 487 75 | 488 75 |
| — 6% 1923 | 488 50 | 489 50 |
| Afrique éq. 6% | 491 50 | 491 50 |
| Afrique Occ. 3% | ... .. | ... .. |
| Annam Tonkin | 58 .. | .. .. |
| Congo Fr. 1909 | 348 .. | 343 .. |
| Indo-Chine 1909 | 315 .. | 312 .. |
| — 1913 | 348 .. | 344 .. |
| Madagascar 1897 | 59 .. | .. .. |
| — 1903-1905 | 62 75 | 67 70 |
| Maroc 4% 1914 | 384 .. | 38[illegible] .. |
| — 5% 1918 | 423 .. | 420 50 |
| Tunis 3% 1892 | 267 .. | 267 .. |
| Meurthe-&-Moselle | 447 75 | 445 .. |
| Meuse (Reconst.) | 443 .. | 444 50 |
| Nord 6% 1921 | 460 .. | 461 75 |
| Ville d'Albert 6% | 458 .. | 459 .. |
| — Reims 1921 | 447 .. | 450 .. |
| — Verdun 6% | 449 .. | 450 .. |
| Mulhouse 1922 | 448 .. | 442 50 |
| Vge de La Thour | 448 .. | ... .. |
| Cambrésis Douais | 446 50 | 447 .. |
| Asturienne Mines | 494 .. | 497 .. |
| Forges Jeumont | 488 . | 486 .. |
| Energ. Elect. N. E. | 437 . | 437 .. |
| Eglises dév. 6% | 447 25 | 448 .. |
| Grosse Métallurg. | 441 .. | 445 .. |
| — — nouv. | 439 .. | ... .. |
| Cail, Fives-Lille | 462 .. | 460 50 |
| Houillères Nord | 447 .. | 4[illegible]3 .. |
| — 1922 | 456 .. | 458 .. |
| Ind. Sucr. Franç. | ... .. | 433 .. |
| — 1922 | ... . | ... .. |
| Ind. text. Rég. dév. | 431 75 | 431 .. |
| Indust. Alsac. 6% | ... .. | ... .. |
| — 1922 | ... .. | 440 75 |
| Bréguet 1921 | 475 .. | 475 .. |
| Métal. alsac. 6% | 430 .. | 432 25 |
| Mines Lens 6% | [illegible] .. | 482 .. |
| St-Gobain 1921 | 514 .. | 515 .. |
| Usines sin. 6½ | 480 75 | 480 .. |
| Algérie 3% 1902 | 336 .. | 336 25 |
| — 6% 1921 | 456 .. | 457 .. |
| Ind.-Chine 1899-05 | 283 .. | 282 .. |
| — 1902 | 265 .. | 260 .. |
| Tunis 1902-07 | 294 .. | 295 .. |
| VILLE DE PARIS 1865 4% | 663 .. | 666 .. |
| 1871 3% | 344 .. | 343 .. |
| 1871 3% qs | 92 50 | 93 50 |
| 1875 4% | 439 .. | 437 50 |
| 1876 4% | 440 .. | 440 .. |
| 1892 2½ % | 215 25 | 215 50 |
| 1892 — q. | 56 50 | 56 .. |
| 1894-96 2½ | 216 .. | 216 .. |
| 1894-96 q. | 55 50 | 55 50 |
| 1898 2% | 257 .. | 259 .. |
| 1898 2% q. | 63 50 | 63 50 |
| 1899 (Métro) | 238 .. | 243 .. |
| 1899 quarts | 61 25 | 59 75 |
| 1904 (Métro) | 253 .. | 253 .. |
| 1904 cinq. | 54 50 | 57 .. |
| 1905 2¾ | 333 50 | 330 .. |
| 1905 quarts | 83 .. | 82 50 |
| 1910 (Métro) | 227 .. | ... .. |
| 1910 damies | 116 75 | 116 50 |
| 1910 3% | 214 50 | 216 25 |
| 1910 quarts | 55 75 | 56 .. |
| 1912 3% | 212 50 | 211 .. |
| 1919 5% | 383 0 | 384 75 |
| 1919 cinq. | 81 .. | 81 50 |
| 1921 5¾ % t. p. | 490 .. | 90 .. |
| 417,20 p. | ... .. | ... .. |
| cinqu. t. p. | 101 50 | 101 75 |
| 83,44 p. | ... .. | ... .. |
| COMMUNALES 1879 | 42 .. | 440 .. |
| 1880 | 67 .. | 71 .. |
| 1891 | 243 .. | 247 .. |
| 1892 | 280 .. | 284 .. |
| 1899 | 270 25 | 274 .. |
| 1906 | 292 .. | 307 .. |
| 1912 | 158 .. | 159 .. |
| 1920 | 27 .. | 22 .. |
| 1922 lib. | 478 .. | 478 .. |
| 1922 non lib. | 478 .. | 85 .. |
| FONCIÈRES 1879 | 475 .. | 75 .. |
| 1883 | 264 25 | 267 .. |
| 1885 | 275 25 | 275 25 |
| 1895 | 290 .. | 295 .. |
| 1903 | 303 25 | 307 .. |
| 1909 | 160 50 | 164 .. |
| 3½ % 1912 | 320 .. | 3 0 .. |
| 4% 1913 | 394 .. | 394 .. |
| 1917 | 253 .. | 254 50 |
| 1921 lib. | 500 .. | 500 .. |
| 1921 non lib. | 493 .. | 93 .. |
| Aciéries du Nord | 256 .. | 254 .. |
| Aciéries du Chili | ... .. | ... .. |
| Aniche | 1142 .. | 1140 .. |
| Asturienne Mines | 1316 .. | 1311 .. |
| Automoto | ... .. | 338 .. |
| Blanzy | 1700 .. | 1690 .. |
| Châtillon-Comm. | 2106 .. | 2101 .. |
| Comment.-Fourch. | 1380 50 | 1380 50 |
| — jouiss. | 1140 .. | 1130 .. |
| Continsouza | 53 .. | 50 25 |
| Cusenier | 58 0 .. | 59.5 .. |
| Denain-Anzin | 2565 .. | 2565 .. |
| Eaux de Pougues | ... .. | ... .. |
| Fives-Lille | 2409 .. | 2395 .. |
| Hutchinson ord. | 2300 .. | 2280 .. |
| Mat. agr. Vierzon | 715 .. | 715 .. |
| M'Dilla | 220 50 | 220 .. |
| Mestre et Blatgé | 205 .. | 205 .. |
| Mines d'Anzin | 1236 .. | 1234 .. |
| Monaco | 3609 .. | 3650 .. |
| ⅕ Monaco | 715 .. | 715 . |
| Royal Dutch | 22150 . | 22400 .. |
| Saint-Gobain | 3505 .. | 3519 .. |
| Schneider & Cie | 2195 .. | 2185 .. |
| Shell | 250 50 | 257 .. |
| Tabacs du Maroc | 3240 .. | 3275 .. |
| Eaux therm. Vichy | 1265 .. | 1265 .. |
| Vieille-Montagne | 1686 .. | 1670 .. |
| Westinghouse | 1330 .. | 1295 .. |
| Bruay | 2660 .. | 2679 .. |
| 1/10 Bruay | 271 .. | 273 50 |

**Cours des Changes**

| | | |
|---|---|---|
| Londres | 74 06 | 75 48 |
| New-York | 16 32 | 16 655 |
| Allemagne | . 375 | . 375 |
| Belgique | 86 70 | 86 30 |
| Espagne | 222 25 | 226 .. |
| Finlande | .. .. | .. .. |
| Hollande | 640 50 | 653 50 |
| Italie | 75 .. | 75 70 |
| Norvège | ... .. | 258 .. |
| Roumanie | 7 70 | 7 75 |
| Suisse | 292 75 | 299 50 |
| Danemark | 286 50 | ... .. |
| Suède | .. .. | 439 75 |
| Grèce | .. .. | .. .. |

**APRÈS BOURSE**

| | |
|---|---|
| Londres | 75 20 |
| New-York | 16 61 |
| Belge | ... .. |

Les cours du mark sont donnés aux 100 millions.

DANS TOUS LES CAFÉS
AMOURETTE

Les PETITES ANNONCES paraissent tous les mercredis et samedis

## AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Service et Enterrement de

**Monsieur Pierre-Emile MILON**

décédé au Haras de Bois-Josselyn (Orne), le 21 Juillet 1923.

Ses obsèques auront lieu le Samedi 20 Octobre, à 10 heures du matin, en l'église de Cercy-la-Tour (Nièvre).

On se réunira à la gare de Cercy, à 9 heures.

De la part de : Madame Veuve Milon et de toute sa famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

+++

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

**Monsieur Henri GOGUELAT**
*Conseiller Général de la Nièvre*

pieusement décédé, à Chappes, commune de Vitry-Lâché, le 17 octobre 1923, à l'âge de 49 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le Samedi 20 courant, à 10 heures, heure légale, en l'église de Vitry-Lâché, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 30 ou à l'Eglise.

De la part de : Mme Henri Goguelat, sa veuve ; Mlle Gabrielle Goguelat, sa fille ; M. l'abbé Joseph Goguelat, son frère, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Ni fleurs, ni couronnes.

+++

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et enterrement de

**Monsieur Henri PEIGNEUX**
*Représentant de Commerce*

décédé à Paris, le mardi 16 octobrre 1923 dans sa 52 année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 20 courant à 9 h. 3/4, heure légale, en l'Eglise Notre-Dame de Lourdes.

On se réunira à la gare de Nevers à 9 h. 30.

De la part de : Mme Peigneux, son épouse, de ses frères, beau-frère, belle-sœur et nièce et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

A l'issue de la cérémonie le corps sera transporté à Fourchambault où aura lieu l'inhumation dans le caveau de famille.

+++

La Société des Cuisiniers, Pâtissiers, Confiseurs, Restaurateurs du département de la Nièvre apprend avec douleur la mort de son sympathique camarade

**Henri PEIGNEUX**

décédé à Paris ; ses obsèques auront lieu le samedi 20 courant. La levée du corps aura lieu à 9 h. 30 à la gare de Nevers. Un service sera célébré à l'Eglise de Lourdes ; à l'issue de la cérémonie le corps sera transporté à Fourchambault où aura lieu l'inhumation.

Prière de se munir de l'insigne.

+++

Vous êtes prié d'assister au Convoi de

**Mademoiselle Joséphine ROUGEON**

décédée, en son domicile à Nevers, rue Félix-Faure, 9, le mercredi 17 octobre 1923, dans sa 47e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 20 courant à 9 heures.

On se réunira à la maison mortuaire à 8 h. 3/4

De la part de Mlle Marie Rougeon, sa sœur et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Le corps sera conduit directement à la Gare pour être transporté à Evaux-les-Bains (Creuse) où aura lieu la cérémonie religieuse et l'inhumation.

## REMERCIEMENTS

M. Victor Bertin, M. et Mme Jules Blondoy, leurs enfants et la famille, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

**Madame Victor BERTIN**

ainsi que celles qui leur ont témoigné leurs marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 octobre. — Marché très ferme à l'ouverture sur la tension de la livre et du dollar. Les cours de Londres étant également faibles on clôture de façon irrégulière, des réalisations pesant sur les valeurs du groupe russe et les raffineries Say. Fermeté des Rentes françaises, Chemins français et établissements de crédit, Est, 916; Lyon, 1.135, Nord, 1.366; Banque de Paris, 1.520; Crédit Lyonnais, 1.629, Banque du Mexique, 815. Animation du Suez entre 8.820 et 8.760; du Rio, entre 2.435 et 2.405, des Rentes foncières, à 3.295 et 3.240, de Pennaroya, à 1.125, du Lautaro à 636, de Pechiney, à 900; des Sucreries d'Egypte, à 1.100; du Boléo, à 623. Les raffineries Say ont été ramenées de 3.205 à 3.170. Parmi les Rentes russes, le consolidé a été ramené de 26.50 à 26, le 5 % de 31.75 à 31,30. En banque, la disposition générale est satisfaisante, De Beers ,entre 942 et 933; El Oro, 373; Randmines, 213; Chartered 53.50. Amélioration des pétrolifères : Royal Dutch, 22.200; Eagle, 93. Les Caoutchoutières ont été calmes. Les Valeurs russes d'abord demandées finissent plus calmes. Hotchkiss bien tenue à 1.148; Tubize, 542.

Cl. de Saint-Phalle et Cie.
45, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris
4, rue Thiers, Nevers

## OFFICIERS MINISTÉRIELS

Etude de Me BONNET, commissaire-priseur à Nevers

**VENTE AUX ENCHERES**

A Nevers, salle des Ventes, avenue G. Clemenceau n° 1, le 20 octobre 1923, à 13 heures :

Mobilier comprenant, salle à manger L. XIII (buffet, table et chaises), piano d'études, armoires, commode, table, chaises, canapé, garniture de cheminée (pendule et candélabres), suspension, 2 beaux fauteuils L. XIII, porte-chapeau, petites glaces, lits bois et fer, literie, tables de nuit, bureau dame, guéridon, buffet cuisine, voiture, charette et bicyclette enfant, tabouret, piano, potager, cuisinières, poêle faïence, cheminée, lits-cage, nombreux objets divers. Et une petite voiture à âne.

Au comptant, frais en sus. 4860

République Française

**BUREAU DES DOMAINES DE FOURS**

Le jeudi 25 octobre 1923, à 9 heures, il sera procédé par le receveur soussigné à l'annexe du Génie, à Cercy-la-Tour, à la vente aux enchères publiques de matériel réformé, comprenant notamment :

15 brouettes en bois ; 2.000 sacs en toile; 345 pièges à loup; 1 chaudière à vapeur ; 20 moutons pour sonnettes ; 2 caissons métalliques ; 21 moutons à bras, etc. 4 bâches en toile goudronnée ; coussinets et treuils en fonte, pesant 4845 kilos.

Cette vente intéresse particulièrement MM. les chiffonniers et entrepreneurs de maçonnerie.

Au comptant 7.50 % en sus pour les frais.

Fours, le 15 octobre 1923
Le receveur P. TRILLES. 4834

Etude de Me SAYEN, notaire à Fourchambault

Suivant acte reçu par Me Sayen, le 18 septembre 1923, M. André-Maurice LARROQUE, négociant à La Vallée, commune de Garchizy, a cédé à M. Eugène BARREAU, monteur et Mme Marguerite PROVOST son épouse, demeurant aux Bardins, commune de Garchizy, le fonds de commerce d'épicerie mercerie, grains et sons, qu'il exploite à La Vallée, commune de Garchizy, comprenant la clientèle ou achalandage, le mobilier et le droit au bail.

Jouissance : 11 novembre 1923.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion seront reçues en l'étude de de Me Sayen, notaire à Fourchambault.

Pour première insertion : Sayen. 4853

Etude de Me Gabriel PARENT, notaire à Lormes, (Nièvre) Succes. de Me GUILLERAULT

**COUPES DE BOIS**

A vendre par adjudication volontaire, au rabais, à Lormes, en l'étude et par le ministère de Me Parent, le mercredi 31 octobre 1923, à 13 heures,

Les coupes à effectuer sur 122 h. 07 a. 44 c., situées communes de Lormes, Brassy, Nuars, Dun-les-Places, Mhère et Montreuillon.

Une affiche détaillée sera remise à toute personne qui en fera la demande. 4849

Etude de Me Maurice BOT notaire à Château-Chinon

**A VENDRE**
**UN FONDS D'ENTREPRENEUR DE TRANSPORT**

Services autobus, messageries P.-L.-M. Garage, location, réparations.

Facilités de paiement.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Me BOT, notaire. 4690

Etude de Me NEVEU-LEMAIRE, notaire à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)

**A LOUER PAR ADJUDICATION**

A Châtillon-en-Bazois, en l'étude de Me Neveu-Lemaire, notaire, le dimanche 4 novembre 1923, à 2 heures du soir,.

Les prés suivants, situés aux Vallerins, commune de Montigny-sur-Canne :

1° L'Ouche du Puits, 13 h. 9 ares ;
2° Le Magenot, 13 h. 50 a. ;
3° Le Pré des Roses, 7 h. 54 ares ;
4° Les Riots, 11 h. 96 a. ;
5° Le Parc, 5 h. 67 a.
6° Les Grands Champs, 10 h.

Jouissance 11 novembre 1923.

S'adresser pour visiter au garde DEVOUCOUX, aux Vallerins. 4846

Etude de Me JAUBERT notaire à La Machine

**A VENDRE**

Par adjudication, le dimanche 21 octobre, à 14 heures, à La Machine, au domicile de M. Brosselin, voiturier, rue des Baraques.

**2 CHEVAUX, 2 CAMIONS, 2 OMNIBUS, 2 BREACKS** harnais et guides pour conduite à 2 chevaux. 4851

Etude de Me GAULIER, huissier à Châtillon-en-Bazois.

**VENTE VOLONTAIRE**

Aux enchères publiques, par suite de fin de bail.

Le dimanche 21 octobre 1923 et 4 novembre s'il y a lieu, à 13 heures.

Continuation de la vente du **MATERIEL de L'HOTEL DE LA POSTE** (Maison Gayet)

On vendra notamment : Jolie verrerie, vaisselle, linge (50 paires de bons draps, quantité de serviettes de table et de toilette (à l'état de neuf), nappes, plusieurs belles commodes noyer, dessus marbre, six lits bois avec sommiers, matelas, grandes tables démontables, autres petites tables, bouteilles vides, etc.

Au comptant, frais en sus. 4847

Etude de Me ROBIN, notaire à Saint-Saulge (Nièvre)

*Vente volontaire aux enchères publiques*

**DE BESTIAUX, CHEVAUX ET MATERIEL**

par suite de cessation de culture.

Au domaine de Servandet, commune de Rouy, exploité par Mme Veuve Clair, née Comte. Par le ministère de Me Robin, notaire, savoir :

I. — Le dimanche 4 novembre 1923 à 11 h. 30.

*Vente du matériel* consistant en : Une moissonneuse-lieuse une moissonneuse-javeleuse deux faucheuses, une faneuse, une rateleuse, chariots, tombereaux, brabants doubles, brabants simples ; charrues à mains; herses en bois et en fer; voitures à 2 roues et à 4 roues; harnais pour chevaux ; jougs, outils de toutes sortes et quantités d'autres objets.

II. — Et le jeudi 8 novembre 1923, à 11 h. 30 :

*Vente des animaux* comprenant notamment : Un taureau, châtrons, vaches, génisses, veaux, juments de trait de tous âges ; deux pouliches ; deux juments demi-sang et un poulain de 6 mois ; une ponette avec sa pouliche âgée de 6 mois ; porcs, brebis, etc., etc.

Le nombre des animaux à vendre sera indiqué dans une annonce ultérieure.

Au comptant, frais en sus 5 %. à la charge des adjudicataires. 4536

Etude de Me RIVOLLIER, notaire à Decize

A vendre par adjudication volontaire le samedi 27 octobre 1923, à 15 heures.

A Decize en l'étude de Me Rivllier.

I. — En deux lots avec facultés de réunion.

**UNE PROPRIETE**

située à Decize, faubourg Saint-Privé, comprenant :

Maison donnant sur l'avenue du Quatorze-Juillet.

Autre maison donnant rue d'Aron. Cour et jardin entre ces deux bâtiments.

II. — Troisième lot.

**UNE VIGNE**

située au climat de Folletière, dite commune de Decize, d'une contenance cadastrale de 18 ares 60.

Le tout dépendant de la succession de Mme veuve Boisseau (ancienne préopriété Roquelle.

Entrée en jouissance au 11 novembre 1923 pour partie de ces immeubles.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 4569

Etude de Me Paul ROBERT, notaire à Clamecy

**A VENDRE**
**Par adjudication volontaire**

A Clamecy, en l'Etude de Me Paul Robert, le Samedi 20 octobre 1923, à 14 heures .

**Le fonds et la superficie D'UN BOIS**

dit Bois de MALCOTE
Cne de La Chapelle-St-André (Nièvre)
Contenance : 56 hectares 42 ares
Age du taillis : 22 ans.
BELLES RESERVES

S'adresser pour renseignements :
Au notaire.
A M. J. BERNARD, 5, rue de la Néva, Paris.
M. C. SOUCHON, 48, rue de Paris, Nevers.
M. H. ZANOTE, 4, place de la République, Nevers.
Pour visiter :
Au garde GALLERET, aux Grands-Bois, Commune de La Chapelle-Saint-André. 4415

Etudes de Me Robert COINTE avoué à Clamecy et de Me Gabriel PARENT, notaire à Lormes (Nièvre)

**A VENDRE**

Par adjudication judiciaire, le 4 novembre à 14 heures, en l'étude de Me Parent, notaire,

**BELLE MAISON BOURGEOISE**

sise à Lormes, à l'intersection de la rue du Pont National et de la rue des Theureaux.

Comprenant :

Rez-de-chaussée de 4 pièces, vestibule, w. c. ; premier étage de 3 chambres, salle de bains, 2 chambres mansardées, vastes greniers, grande remise, écurie, pièce de débarras, vaste cave voûtée sous toute la maison, eau au premier étage, installation électrique, jardin d'agrément, petite pièce ayant servi de bureau, belle volière, buanderie, serre, deux chambres au dessus, le tout clos de murs et en très bon état.

Entrée en jouissance de suite.

Mise à prix : 40.000 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Me COINTE, avoué à Clamecy rue du Grenier-à-Sel et à Me Gabriel PARENT, notaire à Lormes, dépositaire du cahier des charges. 4854

Etude de Me PERRIN, notaire, à Nevers

**DEUXIEME INSERTION**

Suivant acte reçu par Me Perrin, notaire à Nevers, le 28 septembre 1923, M. Charles VERRET, cordonnier et négociant et Madame Annette VILLECHENON son épouse demeurant ensemble à Nevers, rue du Quatorze-Juillet n° 4, ont vendu à M. Roger Henri Léon BOURGUIGNON, électricien et Madame Alice COMPOT son épouse demeurant ensemble au Pont-Patin, commune de Coulanges-les-Nevers, le fonds de commerce de marchand de poterie exploité à Nevers, rue du Quatorze-Juillet n° 4 en comprenant : l'enseigne ou nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à son exploitation et le droit au bail des lieux où il est exploité, avec entrée en jouissance du 15 octobre 1923

Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de Me Perrin, notaire, 20, rue du Rempart.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans « Paris-Centre » à la date du 7 octobre 1923.

Pour deuxième insertion : Perrin. 4407

Etude de Me THIRAULT, notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**

Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de Me Thirault, notaire,

**DU BAIL**

des prés et embouches savoir.

**Commune de Limanton**

1° Pré Rond contenant 19 h. 62 a. 94 c. ;
2° Les Brosses, 10 h. 11 a. 40 c. ;
3° Le Ray gras, 7 h. 94 a. 28 c. ;
4° Grande prairie, ouest, 15 hect. 20 a. 10 c. ;
5° Grande prairie est, 17 h. 72 a. 26 c. ;
6° Prairie du Magny, 26 h. 28 a. 85 c., avec le pré Roset, 3 h. 15 a.

**Commune de Moulins-Engilbert**

7° Les terres fortes, 9 h. 19 a. 80 c.

S'adresser pour visiter : à M. Félix THOMAS, garde particulier à Limanton. 4526

Etude de Me SAYEN, notaire à Fourchambault

**A vendre par adjudication**

Le dimanche 21 octobre 1923, à 2 heures, en l'étude de Me Sayen,

**UNE MAISON**

avec cour et jardin, sise à Fourchambault, rue St-Louis n° 5, comprenant: au rez-de-chaussée, boutique de boucherie, huit pièces, deux cabinets. Au premier étage : neuf pièces, grenier et mansardes au-dessus. Cave dessous. Cour derrière. grand bâtiment composé de : remise, deux écuries, quatre pièces d'habitation, grenier et cave. Jardin ensuite. 4172

Etude de Me Gabriel PARENT, notaire à Lormes (Nièvre). Succr. de Me GUILLERAULT.

Le dimanche 21 octobre 1923, à 13 heures,

**CONTINUATION de la VENTE** des objets mobiliers dépendant de la succession de Madame veuve Marcel Jullien.

La vente comprendra notamment : Pendules, glaces, meubles, rideaux, tentures, literie et une très grande quantité d'autres objets. 4848

Etude de Me Paul DUBOST, avoué à Nevers Place Carnot, n° 1

**VENTE ET LICITATION**

En l'audience des Criées du Tribunal Civil de Nevers. Au Palais de justice de ladite ville, le Lundi 22 octobre 1923, à 13 heures et demie.

En un seul lot

**D'UN IMMEUBLE**

Situé à Nevers, rue Clerget nos 5 et 7, avec ses aisances et dépendances, divisé en plusieurs logements dont un est actuellement libre de location, dépendant des successions de M. Eugène GUALA DEJACO et de Mlle Adèle-Marcelline GODFARD ou GODEFER.

Mise à prix : 8.000 francs.

Les frais de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges au Greffe du Tribunal Civil de Nevers où il est déposé.

Et pour les renseignements :

A Mes Paul DUBOST et Lucien ROY, avoués à Nevers.

Et à Me BOUQUILLARD, notaire à Nevers, commis pour la liquidation.

Aux autres avoués, les avoués exerçant près le Tribunal Civil de Nevers ayant seuls le droit d'enchérir. 4731

Etude de Me BONNET Commissaire-priseur à Nevers

**VENTE AUX ENCHERES**

A Thiot, commune de Sauvigny-les-Bois (Nièvre), chez Madame CARTELIER,

Le mercredi 24 octobre 1923, à 13 heures.

**ANIMAUX et MATERIEL d'agriculture comprenant :** Jument de trait, 2 vaches, 2 porcs gras, chariot garni, charrues (1 Brabant double), herse tarare, coupe-racines, brouette à sac, traits, chaines, harnais, cric, pinces, poulain à charbon. **MACHINE** à battre (à bras). Attaches, outils divers, ustensiles de literie, lits, fûts vides, Environ 5.0000 kgs de betterave et un lot important de foin et paille, etc...

Au comptant, 10 % en sus des enchères. 4812

Etudes de Me Paul DUBOST avoué à Nevers Place Carnot, n° 1 Et de Me BAYLE, notaire à Nevers Rue Vauban, 10

**VENTE ET ADJUDICATION**

En l'étude et par devant Me BAYLE, notaire à Nevers, commis à cet effet, le Jeudi vingt-cinq octobre 1923 à quatorze heures.

En un seul lot

**UNE PROPRIETE**

Située à Nevers, faubourg de Paris, n° 17, avec ses aisances et dépendances.

Indivise entre Mesdames JOLY et ALIZON.

Mise à prix : 15.000 francs.

Les frais de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges, en l'étude de Me BAYLE, notaire à Nevers.

Et pour les renseignements :

1° A Mes Paul DUBOST et Georges GEOFFROY, avoués à Nevers.

2° A Me BAYLE, notaire à Nevers. 4730

Etude de Me A. BOUET Huissier à Sancerre

**VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE**

Pour cause de départ

Le dimanche, 21 octobre 1923, à 13 heures précises, chez M. SAUJOT, à Saint-Satur, rue du Commerce, de :

**Salle à manger Henri II,** chêne sculpté massif.

**Chambre à coucher,** noyer ciré avec armoire à glaces biseautées, 2 portes.

**Vitrine Louis XVI,** marqueterie bois de rose.

Petite commode et bassinoire anciennes.

Bureau ministre avec fauteuil salon, chêne sculpté.

Plusieurs armoires dont une ancienne, buffets, tables, lits, commodes, fauteuils, chaises.

Glaces dont une Louis XVI, tableaux, gravures, sujets terre cuite.

Canapé, table à toilette, placard, écran, chandeliers, poêles et cuisinière, baignoire, laveuse automatique, batteuses à bras, voiture d'enfant, voiture de malade, échelle, harnais.

Sacs à main et souliers garçonnets.

Et quantité d'objets non détaillés.

Au comptant, frais en sus. 4768

**PRINCIPAL CLERC** d'avoué 24 ans. de procédure, demande même emploi ou similaire. Références.

S'adr. M. Ch. BIDEAU, 50, avenue de Néris, à Montluçon (Allier). 4549

Etude de Me BONNET Comissaire-priseur à Nevers

**VENTE AUX ENCHERES**

Par suite de fin de bail

A la Ferme de Cussy, commune de Magny-Cours (près Nevers et Mars).

Le dimanche 28 octobre 1923, à midi.

Très bons **ANIMAUX** et **MATERIEL** d'agriculture, appartenant à Mme BONNEFOY. 4667

Etude de Me BONNET Commissaire-priseur à Nevers

**VENTE AUX ENCHERES**

Par suite du décès de M. Libault-Litoux .

A la ferme du Coudray, commune de Challuy (Nièvre).

Le dimanche 21 octobre 1923 à 13 heures.

**BONS CHEVAUX DE TRAIT ET MATERIEL D'AGRICULTURE**

3 juments (6 et 7 ans), 1 cheval hongre (8 ans), 1 pouliche dresée (30 mois), 1 pouliche 18 mois, 1 pouliche de l'année. Moissonneuse-lieuse avec avant-train, faucheuse 2 rateaux, faneuse, distributeur d'engrais, brabants double et simple. extirpateur, rouleau plombeur, 3 herses en fer, 2 chariots, 2 tombereaux, voiture à bestiaux, tonne à eau, 2 coupe-racines Mirot, 2 bineuses, hache paille, fourneau à pommes de terre, broyeurs, 8 colliers à chevaux, harnais, traits, jougs, rateliers à moutons, lessiveuse et fourneaux et nombreux outils divers.

Au comptant, 10% en sus des enchères. 4623

Etude de Me RIVOLLIER notaire à Decize

A vendre par adjudication volontaire le dimanche 21 octobre 1923, à 15 heures.

A Devay, en la mairie de ladite commune :

**1° UNE PROPRIETE**

située au bourg de Devay, comprenant maison d'habitation, atelier de maréchalerie, remise, écurie, cour et jardin. Le tout d'une contenance de 25 à 26 ares.

**2° UNE PARCELLE DE TERRE**

en nature de jardin de 7 à 8 ares.

**3° ET UN FONDS DE MARECHALERIE**

exploité par M. Gonin Michel, dans le bâtiment qui précède avec tous ses éléments (seul au pays).

Entrée en jouissance au 1er janvier 1924. 4379

**Société Anonyme de Crédit Immobilier de Nevers**
Capital 200.000 fr.

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social, Hôtel de la Caisse d'Epargne, Place Carnot, 4, à Nevers, le samedi 10 novembre 1923, à 3 h. 30 du soir.

Ordre du jour :

1° Modification des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 1923 relatives à une augmentation de capital social ;

2° Nouvelle augmentation de ce capital ;

3° Augmentation du nombre des membres du conseil d'administration ;

4° Additions et modifications à apporter comme conséquence aux articles 6 et 13 des statuts 4830

## Achats et Ventes de Propriétés

**A vendre**
La Coupe du Bois
**DU BUISSON DU MOULIN**

d'une contenance de 12 hectares, 25 ares, âgée de 23 ans, Cne d'Isenay.

L'adjudication aura lieu par soumission cachetée, le lundi 5 novembre, à 11 heures, au domicile de M. MARTIN, régisseur du Château du Tremblay, Cne d'Isenay.

Pour renseignements et visiter, s'adresser à M. MARTIN, à Isenay, par VANDENESSE (Nièvre). 4761

**A vendre à l'amiable**
**UN DOMAINE**

de 40 hectares, région Donzy. S'adresser à M. GALLERET, Expert-géomètre, à Varzy (Nièvre). 4740

Cabinet de M. O. FOURNIER 30, rue du Cloître Saint-Cyr à Nevers

**A VENDRE**

A 4 kilomètres chef-lieu canton, grande ligne P.-L.-M.

**PETITE PROPRIETE**

Comprenant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation et 50 ares, en cour, verger, terre, pré et vigne. 12.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. FOURNIER. 4693

On achèterait **MAISON BOURGEOISE**, 8, 12 p. ombr. av. 5 à 6 hect.

PERROTTE, rue Répub. 30, Lyon 134

## Achats et Ventes de Fonds de Commerce

**BOULANGERIE** fort canton. Long bail, loyer intér. 5 quintaux p. jour. Bonne vente, issues. Px : 45.000 fr. à débat. Pressé. 837

S'adr. : Cabinet NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges. 4769

**AGENCE POPULAIRE**
**CESSION DE FONDS DE DE COMMERCE**
**Premier avis**

Par acte sous seings privés en date à Nevers du douze octobre 1923, qui sera enregistré en temps de droit, les époux NOSSENT-LEGER, débitants, demeurant ensemble à Fourchambault, rue du Quatre-Septembre n° 103 ont vendu aux époux ROYET-MOUTOT, demeurant ensemble à La Charité-sur-Loire, 2, rue des Ponteaux, le fonds de commerce de débit de vins qu'ils exploitaient à Fourchambault, rue du 4-Septembre, 103.

La prise de possession a eu lieu le 15 octobre 1923.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues par M. J. Servayre, directeur de l'Agence Populaire, 1, place Jean-Desveaux, à Nevers, où domicile a été élu à cet effet.

Pour premier avis :
J. SERVAYRE. 4862

**A CEDER**
**COMPTOIR-BUVETTE**

bien situé, à Nevers, loyer 600 francs. Prix : 12.500 fr. Facilités de paiement.

S'adr. au cabinet ALEXELINE 14, rue Hoche, Nevers.

**On désire acheter un petit fonds de MENUISERIE - EBENISTERIE** pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain.

Faire offres au cabinet ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers. 4866

A AFFERMER

# Au 11 Novembre 1923

**1° Le Domaine de Villecray**
89 hectares, terres et prés.

**2° Le Domaine du Rio-Gaillard**
10 hectares, 80 centiares, prés, 1re qualité.

Le tout sis commune de Champvert, 4 kilom. de Decize.

S'adresser à M. Joseph LAPORTE, Coulanges-les-Nevers (Nièvre). 4798

# Agence 'LA MONDIALE'

**A CEDER**

471. — **CAFE-COMPTOIR**, loyer 1.400, bail 14 a., 5 p., dont 3 meub. Remis à neuf ..... 20.000 fr.
476. — **RESTAURANT**, centre d'usines. Loyer 1.500. Bail 10 a., cour, terrasse, jardin ..... 22.000 fr.
478. — **CAFE**, 14 chambrres. Loyer 1.000. Bail 11 a. Gros chiffre d'affaires. Facilités ..... 45.000 fr.
486. — **CAFE, BILLARD**, 5 p. Loyer 1.050. Bail 8 a. renouvelable. Bon matériel. T. b. affaire. Facilités ..... 30.000 fr.
465. — **EPICERIE FINE**. Loyer 360, bail 9 a. App. 4 p. Etat neuf. Prix à débattre ..... 18.000 fr.
480. — **CAFE**, salle de bal, dans commune bien située. Loyer 700. Bail 6 a. ..... 13.000 fr.
483. — **GRAINETERIE**, dans ville très commerçante. App. 7 p. entièrement remis à neuf. Loyer 2.000. Bail 12 a., 25.000 fr.
472. — **CYCLES**, bonne affaire. Loyer 1.250. Bail 6 a. renouvelable. Agence. Au comptant 12.500 fr. ..... 25.000 fr.

**L'Agence possède quantité d'autres Fonds de toute nature et à tous les prix.**

**Renseignements gratuits.**

**M. GENESTIER, Directeur, 3, Rue Fonmorigny, Nevers.** 4868

Feuilleton de "Paris-Centre" —31—

XVI (SUITE)

— Il en est toujours resté quelque chose, mylord.

— Oui, je m'en suis aperçu plus tard. mademoiselle... Eh bien ! miss Magali, ne voulez-vous pas continuer votre leçon devant moi ? dit-il en voyant la jeune fille congédier à voix basse les deux enfants.

— Nous avions presque fini, mylord. D'ailleurs, nous avons bien le temps, puisque Mlle Amélie ou moi venons tous les jours ici pour enseigner ces pauvres petits, abandonnés par leurs parents et demeurés à la charge d'un aïeul impotent. Personne ne leur avait jamais parlé de Dieu, ils étaient ignorants de toutes choses, pauvres créatures !

— Tous les jours, à cette distance du château !... Ces enfants demeurent-ils par ici ?

— Non, la masure du vieux Willy se trouve, au contraire, vers l'ouest.

— En ce cas, il me paraît beaucoup plus simple de donner rendez-vous à ces enfants plus près du château, ou au château même, au lieu de faire tout cet énorme détour pour venir jusqu'ici ?

— Evidemment, mylord, cela nous fait perdre beaucoup de temps et oblige Mlle Amélie, quand elle est trop fatiguée, à s'abstenir souvent de m'accompagner. Mais ces enfants, étant très misérablement vêtus et leurs parents connus pour d'incorrigibles vagabonds, les gardes refusent de les laisser pénétrer dans l'autre partie du parc... Et, pour ma part, je ne me risquerais pas à demander au solennel Dikson de leur livrer passage à Hawker-Park, dit Magali en riant.

— Ce n'est que cela ? L'obstacle est mince, et j'aurai vite fait de l'aplanir... Seulement, je me demande pourquoi vous ne vous êtes pas adressées déjà à moi, afin que je donne des ordres en ce sens aux gardes et à Dikson ?

— C'était une chose de si petite importance, mylord, que vraiment je n'aurais osé !... dit Mlle Amélie.

— Oui, je sais que tout est de petite importance pour vous lorsqu'il s'agit d'éviter de vous fatiguer et d'exposer votre santé. Cependant, nous tenons à vous conserver bien longtemps encore, chère mademoiselle Amélie... Il me semble, vraiment, que nous sommes d'assez vieux amis pour que vous me traitiez sans cérémonie ? dit-il en se penchant et en pressant affectueusement les mains ridées de la vieille demoiselle.

— En effet, j'ai eu tort, mylord... Je devrais me souvenir plus souvent de la bonté si délicate de ce cœur que certains prétendent indifférent et froid, répliqua Mlle Amélie avec émotion.

— Un cœur ?... Il y en a qui assurent que je n'en ai pas... Au fait, ce serait plus agréable, peut-être, mais quand il existe, il me paraît fort difficile de l'anéantir, dit-il d'un ton léger qui voilait mal une profonde amertume.

Il demeura un instant silencieux, le regard fixé sur un sentier du parc en ce moment éclairé par un pâle rayon de soleil.

— J'aurais beaucoup de conseils à vous demander, mademoiselle Amélie, reprit le duc en passant son bras autour de l'encolure de son cheval qui hennissait doucement, plus impatient de partir, sans doute, que ne le semblait son maître. Je crois vous avoir déjà parlé de mon intention de créer sur mes domaines des établissements analogues à ceux qui prospèrent sur les terres de plusieurs grands propriétaires anglais, notamment de lord Stelbeigh, le père de mon ami Rupert. Lady Stelbeigh a fondé et dirige des écoles ménagères, des asiles, des œuvres pour tous les âges ; elle m'a donné là-dessus de précieux renseignements, lorsque je lui ai manifesté mon désir de transformer le sort de ceux qui dépendent de moi. Il y a beaucoup à faire, beaucoup plus encore que je ne m'en doute, probablement.

Et il se mit à développer ses projets devant les deux femmes attentives et secrètement ravies à la pensée du bien qui se ferait ainsi. Magali s'était assise, elle l'écoutait avec un intérêt ardent, une émotion charmée qui rayonnaient dans ses grandes prunelles veloutées.

Et devant ce regard, il eut la radieuse vision d'une existence où elle serait son inspiratrice, sa douce conseillère, où elle le guiderait dans la voie de ces réformes charitables en lui apprenant la vraie bonté, celle qui se donne elle-même et s'oublie toujours. En passant par les mains de la jeune duchesse, ses bienfaits acquerraient un prix inestimable... et lui serait si heureux de se mettre à son école pour connaître les besoins du pauvre, de ce pauvre si longtemps ignoré et dédaigné par lui ?

En cette minute, il lui vint une irrésistible tentation de lui parler, de lui demander si elle voulait unir sa vie à la sienne. N'était-ce pas fou, vraiment, pour une question de distance sociale de laisser ainsi passer le bonheur ?...

Un rayon de soleil perça entre deux nuages, une étincelle jaillit de l'émeraude... Le jeune homme la vit et pâlit en serrant brusquement les lèvres. C'était impossible, impossible !...

— Voilà un soleil un peu gênant, fit observer Mlle Amélie, voyant qu'il fermait légèrement les paupières.

— Un peu, en effet... Je disais donc, mademoiselle Amélie, que, malgré toute ma bonne volonté, il m'était impossible, sur beaucoup de points, de remplacer une intelligence et un cœur féminins. Voici pourquoi j'aurai souvent recours à votre expérience et à vos bons conseils, car ma mère n'a pas beaucoup d'aptitudes pour ce genre d'œuvres, et, en attendant que je songe à me marier...

Ces mots s'étaient échappés presque involontairement de ses lèvres... Les cils blonds s'abaissèrent légèrement, la main de Magali eut un imperceptible tressaillement... Ce n'était rien, et c'était assez pour lui qui avait si souvent, sans que nul s'en aperçut, étudié cette expressive physionomie sur laquelle il voyait maintenant comme en un pur miroir.

— Pas elle !... oh ! qu'elle ne souffre pas, au moins ! pensa-t-il. Je partirai le plus tôt possible... nous oublierons tous deux.

Mlle Amélie continuait l'entretien, tout en se levant pour regagner le château. Le duc lui donnait machinalement la réplique en caressant d'une main distraite son cheval qui hennissait de plaisir... Magali réunissait paisiblement les matériaux d'un ouvrage en toile bise destiné à quelque malheureux. Le soleil, qui perçait décidément enfin, glissait sous l'ombre de sa capeline et éclairait sa physionomie très calme, ses grands yeux lumineux et graves.

— Votre Grâce retourne-t-elle aussi au château ? demanda Mlle Amélie en passant à son bras le petit sac qui contenait son tricot.

— Mais oui, et je vous accompagnerai même, si vous me le permettez, Mademoiselle, dit-il avec une gaieté un peu forcée. Je n'ai pas très souvent l'occasion de vous voir, et, dans huit jours, je quitterai Hawker-Park d'où nos hôtes seront partis.

— La famille de Volberg s'en va demain, je crois ?

— Oui, mon cousin est appelé à Vienne par la maladie de son frère. Je les y retrouverai plus tard, après la quinzaine que je vais passer en Ecosse, chez les Stelbeigh... Ensuite, je rejoindrai Londres, que je compte peu quitter cette année. J'occuperai mon siège à la Chambre haute, et, de plus, j'aurai fort à faire avec les réformes que je projette sur mes terres.

Ils s'étaient mis en marche vers le château. Lord Gérald causait sans entrain, sa physionomie s'était assombrie, ses sourcils se rapprochaient nerveusement... Magali, silencieuse, regardait droit devant elle, dans la profondeur éclairée de l'allée qu'ils suivaient tous trois. Mais une question adressée au duc par Mlle Nouey lui fit tourner la tête.

— Et ce triste sire de Roswell, que devient-il, mylord, demandait la vieille demoiselle.

— Il est toujours à l'hôpital de Sylton, en attendant qu'on puisse le transporter en prison. Il paraît que la guérison n'avance pas vite, d'autant moins que le misérable est en proie à de terribles accès de rage qui l'affaiblissent beaucoup.

— Le malheureux ! murmura Magali avec tristesse. Et s'il en revient, ce sera pour passer en jugement, pour être condamné...

— Naturellement... Vous seriez capable de demander sa grâce, miss Magali ? dit lord Gérald d'un ton de raillerie douce.

— Mais oui, mylord ! Je lui pardonne, Freddy aussi, j'en suis sûre...

— C'est possible, mais moi, je ne pardonne pas, dit-il durement. Le châtiment, quel qu'il soit, sera trop doux encore pour ce lâche agresseur.

Magali se tut, intimidée par l'irritation qui se lisait sur sa physionomie. Il y avait bien encore en lui quelque chose de cette orgueilleuse violence d'autrefois, qui ne pouvait supporter une offense et appliquait sans miséricorde la punition. Elle avait déjà remarqué que le seul nom de Roswell éveillait chez le jeune homme une sorte de colère froide, et, si le temps n'atténuait peu à peu celle-ci, il y avait fort à penser que le triste personnage ne serait pas ménagé par lui devant les juges.

Elle ne remarqua pas le regret qui passa aussitôt dans le regard de lord Gérald en voyant l'impression pénible provoquée par sa déclaration d'impitoyable justice... Ce fut probablement dans l'intention de la faire oublier qu'il se mit à parler de Freddy, de ses projets à son égard, projets qu'il mettrait à exécution aussitôt son retour à Londres. Très délicatement, il demandait l'avis de Mlle Nouey et de Magali, s'attachant à ne pas mettre en évidence son rôle de bienfaiteur et à leur faire comprendre qu'elles avaient toujours, les premières, le droit de faire connaître leur opinion pour tout ce qui avait trait au jeune homme.

— Naturellement, il ne vous quittera pas, miss Magali, du moins pour le moment, car plus tard il sera nécessaire qu'il voyage, qu'il travaille dans d'autres ateliers. Mais, pas plus que vous, je ne me soucierais de me séparer déjà de mon cher Freddy... A ce propos, ne serait-il pas égoïste de ma part de vous demander de me le laisser emmener en Ecosse et en Autriche ? Ce serait l'affaire de deux mois au plus ; lui, je le sais, le désire secrètement, mais cependant, je ne voudrais pas que vous en fussiez trop privée...

— Du moment où je le saurai content et en de bonnes mains, je ne puis qu'être satisfaite moi-même, mylord.

— Oui, je sais que vous pratiquez la véritable affection, celle qui compte pour rien son sacrifice pourvu que l'être aimé soit heureux, dit-il avec une gravité émue qui la fit un peu rougir. Je vous remercie de me confier mon cher Fred, et je jouis d'avance de sa joie lorsqu'il apprendra qu'il sera mon compagnon. Cela changera un peu mon itinéraire ; nous irons par mer en Autriche, car c'est son rêve de faire un voyage en yacht.

(A suivre).

# FONDS DE COMMERCE - INDUSTRIES

SOCIETE DES

## COMPTOIRS FOUCAULT

Siège : 5, rue de Maubeuge, 5, Paris
Succursale du Centre : NEVERS, 42, Avenue Georges-Clemenceau
Téléphone : 5-05

A ENLEVER DE SUITE

**HOTEL** s-préf. Nièvre, s-marché l. 2.400, b. 14 a. 70 p. vin p. 30.000. Facilités.

CAFE ville 9.000 h. trav. forcé, af. 45.000. Prix à débattre.

**HOTEL** connu d. rég. Cosnes b. 16 a. l. 1.200, bénéf. 12.000 tenu dep. 14 a. p. vend. t. bon. af. 20.000 fr.

**RESTAURANT** Péf. fais. spécialitésais. gros bénéf., à enlever s. maladie, immeuble et fonds prix 55.000 fr.

**PATISSERIE**, belle s.-préf., grand log. ent. fait à neuf, b. 15 a. L. 1.500, mat., imp. p. pât. et noces (80 couv.), bénéf. nets 12.000. Tr. pressé, chan. situa. 18.000 fr.

**PLUSIEURS ALIMENTATIONS Nevers**, à traiter au comptant insignifiant.

**FABRIQUE DE GALOCHES** af. 200.000 fr., à doubler. B. 12 a. L. 360. 5 représent. commission. Prix dem. 18.000 fr.

**MAGASIN CYCLES-ARMURERIE**, ville commerçante Nièvre B. à volonté. L. 1.000, gd logt. Bénéf. 10.000. Prix : 20.000 fr.

**SALON DE COIFFURE-CHAPELLERIE**, ville Cher s. gde ligne. Prix : 16.000 fr.

**CHAPELLERIE-MODES**, ville Indre, 14.000 h., vaste logt., bénéfices nets 25.000 fr. Prix à débattre, 40.000 fr.

**MAGASIN DE CHAUSSURES**, préf., beau log. Vendeur se retire après fort. Grandes facilités à pers. sérieuse.

**Hôtels de toute importance. Plusieurs Industries, Emplacements et Bâtiments Industriels près Gares et Canaux.**

**Grand choix de Fonds de toute nature Paris Province.**

**Vendeurs, nous avons des demandes urgentes en :**

**Alimentations, Garages, Fonds de Matériaux Construction, Meubles, Hôtels, Bars.**

S'adresser à Nevers, 42, avenue G. Clemenceau, Succursale du centre des Comptoirs FOUCAULT.

A VENDRE à Nevers, **PLUSIEURS MAISONS à usage** d'habitation et commercial.

NIEVRE ET CHER : **PLUSIEURS PROPRIETES.**

**BONS DOMAINES** de 50 à 200 hectares.

**S'adresser à M. COUTURIER et Cie, 42, avenue Georges-Clémenceau, à NEVERS.** 4861

1778. — **CAFE-HOTEL**, près église, mairie, poste et gare, excel. comm. S.-M. (indust., et villég.). Bail 14 ans, loyer 1.200 fr., aff. 90.000 fr. On place net 18.000 fr. par an, 4 salles (cinéma), 2 ch., pers. 7 n°. Prix à déb. On traite avec 35.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1736. — **PATISSERIE-CUISINE**, bien située, gr. vil. S.-et-M. Bail 10 ans, loyer 1.500 fr. Af. 100.000 fr. On place net 25.000 francs par an. Boutique, arr.-bout., cuis., 2 ch. dépen. Matériel complet pour 100 couverts. Prix à déb. On traite avec 80.000 fr. comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

1776. — **VINS-HOTEL** près marché, centre ville comm. Bail 6 ans et à vol., loy. nul. Aff. 50.000 fr., on place net 10.000 fr par an, 2 salles, cuis., off., ch. pers., 4 n°, cour, buanderie, dépend. Prix à déb., 35.000 fr., Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

1784. — **CHAUDRONNERIE-PLOMBERIE QUINCAILLERIE, CHAUFFAGE CENTRAL** sans concurrence, en gr. bourg S.M. Bail 15 ans, loy. 1.400 fr. Aff. 25.000 fr. On place net 12.000 fr. par an. Bout., arr-bout, s. à m., cuis., 3 ch. de maîtres, 2 autres ch., gr. cour., atelier, hangar. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1790 — **BOUCHERIE** tenue de père en fils, quart. popul. et pas., gr. ville. Bail 18 ans, loy. 1.650 fr. Aff. 650 fr, bœuf, 1 veau, 2 moutons, plus pièces détachées. Belle installation. log. agréable, cheval, voit. Pr. 25.000 fr. facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

1786 — **EPICERIE-MERCERIE BUVETTE**, place principale d'une comm., pass. de la Brie. Bail à vol., loy. 460 fr. Aff. 100 fr. par jour. Bout. s. à m., cuis., 3 ch., cour, dépend., gr. jard. Prix à déb. On traite avec 10.000 fr. comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

1788 — **SALON de COIFFURE** face grand hôtel, le mieux situé d'une ville bourg. S. M. Bail 17 ans, loy. 1.100 fr. Aff. 36.000 fr Salon (lavabos 3 places), s. à m., cuis., 3 ch. Prix à déb. 28.000 fr. Facilités. On peut inst. salon pour dames avec entrée particulière.
FRANCHON, Fontainebleau.

1783. — **CAFE-HOTEL** sur route nationale et près imp. marché. Bail à vol., loy. 1.600 fr. Aff. 80.000 fr. (½ en liquides). On place net 15.000 fr. par an. 4 salles, gr. cuis., 3 ch. pers, 9 n°, fr. cour, écurie pour 50 chevaux. Prix à déb., On traite avec 40.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau. 4823

1[illegible] — **CYCLES MACHINES A [illegible]DRE** (fournitures et réparations), plein centre de com. ville ouvrière. Bail 12 ans. loy. net 900 fr. Aff. 20.000 fr. On place net 6.000 fr. par an. Bout. atel., s. à m., cuis., cour, buanderie, 4 ch. Prix à déb. 28.000 fr. Facilités
FRANCHON, Fontainebleau.

10 jolis **DEPOTS VINS** genre Nicolas off. à mén. actif, à part. de 7.000 fr. sit. 1.000 p. m. logé. Vr. ensemble DELAISSE et TIZEAU, vins gr., 12, r. Halles, Paris. 4[illegible]

## Locations

A louer de suite **MAISON BOURGEOISE** meublée avec parc et dépendances à 4 km. de Nevers. Jouissance immédiate.
S'adresser au bureau du Journal. 4801

Demande à louer pour une ou plusieurs années un **PRE** de 5 à 8 hectares.
S'adresser au bureau du Journal. 4803

## Ventes

2 **CHARRETTES** anglaise, dont l'une, état de neuf.
**UN HARNAIS** jaune.
S'adresser chez M. LEFEVRE, 47, rue Saint-Genest, Nevers. 4782

**AUTO VINOT-DEGUINGAN**, torpédo, 4 places, modèle 1913.
S'adresser au bureau du Journal. 4810

Deux **FORTS CHIENS** courants Griffon nivernais, un et deux ans, chassant tous gibiers, essai sur place et celui d'un an pas déclaré.
S'adresser à M. PREVOST Paul, à Mousseau, par Saint-Benin-d'Azy (Nièvre). 4720

## Personnel

**REPRESENTANT** visitant la clientèle de mercerie qui désire s'adj. article de la rég. de St-Etienne, rubans, cravates, nouv. élast., etc.
Ecrire J. ROUCHOUSE, 37, rue Paul-Bert, Saint-Etienne (Loire). 4826

## Divers

**AVIS**

On demande : 1° Pour Nevers ; 2° Pour le Morvan.

**HOMME** commerçant, bonne instruction, pour voyager, visiter des agents, en créer. Marque ancienne et appréciée. Appointements et frais.
Adresser demandes et références à M. THIBAUT, 2, rue Croix-Bois, Orléans. 4739

**REPRESENTATION** facile offerte aux personnes désireuses d'augmenter leurs revenus.
S'adresser au bureau du Journal. 4752

**RHUMS D'ORIGINE**
SOURD, rue Tourat, 29, Bordeaux. Représentants sérieux demandés. 4855

Suis acheteur
**PETIT BOIS**
1 f. 20 de long et 3 ½ à 10 cm. de diamètre fin bout. Bois verts soixante francs la tonne départ.
S'adr. à M. Jean BOISSON, à Prémery (Nièvre). 4843

**IMPORTANTE MAISON DE PARIS**, la première de la place dans la spécialité demande **AGENTS** régionaux et voyageurs à la commission, visitant hôtels pour fournitures générales.
Ecrire en indiquant références à M. COULON, 4, rue du Mont-Dore, Paris, 17e. 4827

## Si vous avez les bronches sensibles

Méfiez-vous de l'humidité et aussi du petit froid sec, prenez vos précautions contre toute contagion grippale, en usant régulièrement, même à titre préventif, de la **PASTILLE RICHELET**, dont l'action balsamique et antiseptique met vos poumons en état de défense. Dès que vous toussez, rappelez-vous qu'avec la **PASTILLE RICHELET**, véritable potion sèche, vous vous soignez sans cesser vos occupations. Si le mal devient inquiétant par sa durée ou sa violence, recourez immédiatement au **PECTORAL RICHELET** à action renforcée, qui a sauvé même les malades atteints au dernier degré.

Toutes pharmacies : la PASTILLE RICHELET 2 fr. 75 la boîte ; le PECTORAL RICHELET, 5 fr. 90 le flacon. Envoi de 2 boîtes Pastilles Richelet et d'un flacon Pectoral Richelet, franco, contre mandat de 11 fr. 40 adressé à L. RICHELET, de Sedan, 146, rue de Belfort, Bayonne (Basses-Pyrénées).

## AVIS

La Maison J. PETITIMBERT
*25, rue Marié-Davy, à CLAMECY*
Agence générale pour la Nièvre

**des Automobiles De Dion-Bouton**

a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle se tiendra au Grand Palais, Stand de Dion-Bouton, pendant toute la durée du

**Salon de l'Automobile**

du 4 au 14 octobre, et pour les véhicules industriels, du 24 octobre au 2 novembre. Elle sera à l'entière disposition des intéressés qui voudront bien la favoriser de leur visite, pour leur faire connaître les nouveaux modèles et apprécier leurs derniers perfectionnements.

**MACHINES A TRICOTER** toutes largeurs et jauges. — Prix de fabrique. Aiguilles et Accessoires. Catalogue gratuit.
**LAINE** toutes nuances. Echantillon gratis. — **LA LABORIEUSE**, 10, quai d'Orléans, **NANTES**. 4640

## AGENCE POPULAIRE

**CONTENTIEUX**
CONSEIL JURIDIQUE 1er ORDRE

**ASSURANCES**
TOUS RISQUES
PLACEMENT et PRET de CAPITAUX
Pour le développement de L'HABITATION

VENTES DE PROPRIETES
IMMEUBLES, TERRAINS A BATIR
CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

L'Agence possède quantités de FONDS dans toutes villes: tels que: EPICERIES, CREMERIES, MERCERIES, avec ou sans buvette; NOUVEAUTES, CONFECTIONS, COIFFEURS, FERBLANTERIES, MARECHALERIES, GARAGES, CAFES - RESTAURANTS, HOTELS BOULANGERIES, BARS, TA[illegible], CHAPELLERIES à tous PRIX

S'ADRESSER A M. SERVAYRE
(PORTE DE PARIS) NEVERS

## ANISALO

L'As des Anis
L'Anis des As
TERRIER-BOURDIN
A COSNE (Nièvre)

## T. S. F.

Fournitures générales de pièces détachées
Installations de postes récepteurs
Détecteurs à galène et à lampes
Amplificateurs - Haut parleur - Antennes
Batterie d'accumulateurs et charges

**Electricité**

Force, Lumière, Sonnerie, Installations
Tout l'appareillage électrique
pour usine, appartements et autos
Dynamos et Moteurs de toute puissance

**A. OUGEN**
6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)
Téléphone : 34

Attention aux refroidissements, chassez le mal et toutes douleurs par l'emploi du

## BAUME LOROL

Produit merveilleux qui remplace iode, ouates, sinapismes, cataplasmes. Toujours prêt à être employé. Ne brûle pas la peau et ne tache pas.

Prix : 6 fr. 60 dans toutes les pharm.

## CONSEIL AUX DAMES

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien ; les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant point congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

**JOUVENCE de l'Abbé SOURY**

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Pour assurer à leurs fillettes une bonne formation, les mères de famille leur font prendre la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY.**

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques.

Les malades qui souffrent de **Maladies intérieures** trouveront la guérison en employant la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY.**

Celles qui craignent les accidents de la **Ménopause** doivent faire une cure avec la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** pour aider le sang à se bien placer et éviter les maladies les plus dangereuses.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies; le flacon 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total 6 fr. 60.

Bien exiger la véritable **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. Dumontier, en rouge.

*Les PETITES ANNONCES paraissent tous les mercredis et samedis*

## BANQUE POPULAIRE DE LA NIÈVRE

SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT
NEVERS — 1, Place de l'Hôtel-de-Ville, 1 — NEVERS
Téléphone 1-34

ESCOMPTE - RECOUVREMENTS
AVANCES — COMPTES-COURANTS — DEPOTS DE FONDS
**Titres et Coupons**

**BONS DU TRÉSOR 6 %**
*à 3, 6 et 10 ans*
Emission en Cours

## LOCATIONS

A louer, à Nevers, 3 **REMISES**, 3 m. 50 sur 5 mètres.
S'adresser cabinet de M. FOURNIER, 30, rue du Cloître Saint-Cyr, à Nevers. 429

## VENTES

**VOITURE** Delahaye, 12 chevaux, carrosserie limousine en parfait état.
S'adresser au régisseur du Château de Charly par Chaulgnes (Nièvre). 4455

10 **BONNES GENISSES** de 30 mois, inscrites au Herd-Book, saillies par un taureau inscrit.
S'adr. à M. CHAMPEAU Jacques, à Arzembouy, par Prémery (Nièvre). 4341

## PERSONNEL

**DEMANDES**

**APPRENTI PATISSIER**, présenté par ses parents.
S'adresser ancienne Pâtisserie Mignon, GALOPIN, successeur, 70, rue du Commerce, à Nevers. 4263

**APPRENTI PATISSIER**, gagnant de suite.
S'adresser Pâtisserie FOUET, 28, avenue de la Gare, Nevers. 4833

**CHARRETIER** et **AFFUTEUR**, pour scies circulaires, bons salaires.
VALDENAIRE, scierie, à Bucy-Saint-Liphard (Loiret). 4614

**GARÇON CHARCUTIER**, sortant d'apprentissage et sachant tuer.
**APPRENTI BOUCHER**, fort.
**S'adresser au bureau du journal.** 4794

**JEUNE HOMME** ou **JEUNE FILLE**, de 13 à 14 ans, muni du certificat d'études, pour bureau et courses.
S'adresser au bureau du journal. 4779

**OUVRIER AGRICOLE**, fort, au courant bétail.
S'adresser à M. MOTTE, La Ferté, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre). 4760

**DEUX BONS OUVRIERS FORGERON**, situation assurée. Des allocations familiales sont données aux pères de familles.
Fabrique d'instruments agricoles : M. Abel RENARD, à Auxerre. 3458

**JEUNE HOMME** habitant Nevers, pour faire les courses.
S'adresser Librairie GUILLERAULT et DENIS, 70, rue du Commerce, Nevers. 4863

## Représentant

Pour le département, demandé par Société très importante pour la vente d'huiles, graisses industrielles. Préférence donnée à personne ayant déjà carte industrielle.
Ecrire avec références ou voir M. PHULPIN, Hôtel de France, Nevers.

**RETRAITE** pour écritures.
**BONNE** ou une femme de service, libre toute la journée, pour Ecole Professionnelle, 15, rue Jean-Jaurès, Nevers. 4865

**VENDEUSE** connaissant la mercerie.
**VENDEUR** pour le tissu.
**VENDEUR** pour le meuble.
S'adresser au Bureau du Journal. 4831

**GENS DE MAISON**

**MENAGE**, valet et femme de chambre.
S'adresser GRAND HOTEL DE LA PAIX et METROPOLE, Nevers. 4783

**OFFRES**

**ANCIEN COMMERÇANT**, retiré des affaires, ex-sous-officier, 41 ans, demande emploi : surveillant, gestionnaire ou garde et régisseur, très hautes références. Libre au 11 novembre.
S'adresser au bureau du journal. 4681

**Grande Quincaillerie Moderne**
A. MADELENAT
à CORBIGNY (Nièvre)
*Matériaux et Fers pour construction*
Bois pour menuisier — Tuile Montchanin
*CHARBONS ET BRIQUETTES*

Entreprise de Transports automobiles
**URSAT & BARTON**
DECIZE (Nièvre) Téléph.: 10-65
Auto-Garage — Cycles et Automobiles
Réparation Location

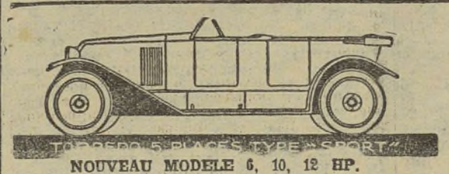


NOUVEAU MODELE 6, 10, 12 HP.

**Agence RENAULT**
Livraison rapide. Essai sur demande
**Garage VINCENT Frères**
NEVERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Émission de Bons du Trésor 6 %

*à trois, six ou dix ans*

REMBOURSABLES A **500** fr. le 20 Mai 1926.
A **515** fr. le 20 Mai 1929.
OU A **540** fr. le 27 Juin 1933.
au gré du porteur

**Prix d'Émission : 492 fr. 50**

**Ces Bons sont exempts d'Impôt**

La souscription est ouverte du 1er Octobre au 3 Novembre, le Ministre des Finances s'étant réservé la faculté de la clore avant cette date.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES AUX GUICHETS SUIVANTS :

Ministère des Finances, Service des Émissions (Pavillon de Flore); Trésoreries Générales; Recettes des Finances; Perceptions; Recettes de l'Enregistrement; Recettes des Douanes et des Contributions Indirectes; Bureaux de Postes; Banque de France; Recette Municipale de la Ville de Paris; Banques; Etablissements de Crédit; Caisses de Crédit Agricole; Agents de Change et Notaires.

## GALERIES DU MOBILIER

147, boulevard Magenta, PARIS — *Tél. Trud. 21-41*
Maison de confiance

**S. JEAN** MEUBLES — LITERIE — TAPISSERIE
*Le meilleur marché de tout Paris*

CHAMBRE A COUCHER complète avec glace biseautée.. **800** fr.
SALLE A MANGER complète ..... **995** fr.

Tous nos meubles sont garantis

Ouvert dimanches et fêtes — Catalogue sur demande

**MAIGRIR** Infirmière envoie gratuitement la recette qu'elle a suivie pour maigrir de 5 kgs en 2 mois. Ecrire JUDENNE, 57, rue Dunkerque, Paris.

Maison Auguste GOIFFON
**6 et 8, Place Président-Wilson, 6 et 8**
NEVERS
Le plus Grand Assortiment du Centre
**EN BONNETERIE**
GROS DÉTAIL
Chez tous les Merciers de la Région, demander la Marque A. G.
NEVERS

**E. CHAUTARD**
CORBIGNY (Nièvre) Téléph. 3
**Matériaux de Construction**
MACHINES AGRICOLES
**Engrais**

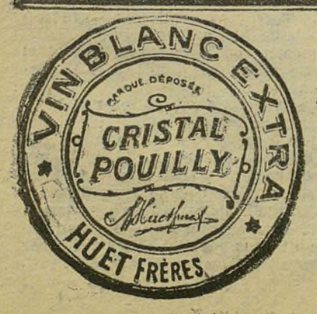


Maison fondée en 1871 — **HUET Frères - NEVERS** — Téléphone 176

**Arrivage continuel de RAISIN BLANC DE CLAIRETTE**

**Vin Blanc Doux extra. - Livré sans déchet**